

Université Lumière-Lyon 2

Laboratoire d'Etudes Rurales

U.F.R. Temps et Territoires

Master 2 GTDL, parcours Développement Rural

Difficultés d'accès à l'alimentation et stratégies d'adaptation des ruraux en situation de pauvreté ; enjeux, acteurs et pistes de réflexion

Etude sur la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Mémoire de fin d'étude présenté par :

Mathilde FERRAND

Maître de stage : Mme Claire Delfosse

Tuteur universitaire : M. Jean-Luc Morineaux

Membre du jury : Mme Flora Perrier

Date de soutenance : 26 septembre 2017



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

Sommaire

Remerciements :	1
Introduction :	2
Partie 1 – Les liens entre pauvreté et alimentation, un objet de recherches	5
1. La pauvreté en termes alimentaire, quelles spécificités ?.....	5
2. Pauvreté et alimentation en milieu rural, un problème qui ne se pose pas ?	24
Partie 2 – Appréhender la pauvreté dans la Communauté d’Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, identification, dispositifs d’aide et limites.....	31
1. Méthodologie et terrain d’étude	31
2. Accepter l’aide alimentaire, se résoudre à exposer ses difficultés personnelles	48
Partie 3. Difficultés d’accès à l’alimentation et stratégies d’adaptation dans la Communauté d’Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse	61
1. Des stratégies mobilisées pour accéder à une alimentation de « qualité »	61
2. Se déplacer en milieu rural, un facteur discriminant pour accéder à l’alimentation .	74
Conclusion.....	84
Bibliographie	86
Sitographie	92
Articles de presse	92
Annexe	93
Table des cartes	95
Table des schémas	96
Table des matières	97

Remerciements :

Je tiens tout d'abord à remercier Serge Bonnefoy et Claire Delfosse pour m'avoir donné l'opportunité de mener cette étude qui s'est avérée passionnante. Je remercie une seconde fois Claire Delfosse ainsi que Jean-Luc Morineaux, mon tuteur universitaire, pour leur soutien et leurs conseils avisés. J'adresse des remerciements tout particuliers à Flora Perrier, pour son aide précieuse ainsi que ses encouragements.

Je remercie également l'ensemble des acteurs qui ont accepté de m'accorder un peu de leur temps pour répondre à mes questions. Leur disponibilité m'a permis de mener à bien mon travail. Je remercie particulièrement les bénévoles de la Croix-Rouge ainsi que Perrine Juvet pour m'avoir permis de les accompagner dans leurs activités. Je porte une attention toute particulière à Anne-Marie Mouton pour l'aide qu'elle m'a apportée et son sens du partage. Cette jolie rencontre a été déterminante pour la suite de mon étude. Merci également à Geneviève et Silvana pour leur bienveillance ainsi qu'à Gilles, Françoise et Claude pour leur chaleureux accueil.

Un grand merci à l'ensemble des bénéficiaires de l'aide alimentaire rencontrés au fil de mon enquête, pour la confiance qu'ils m'ont accordé et les discussions que nous avons pu avoir. Enfin, je remercie Antoine et Jérémy pour leur patience et leur rigueur cartographique qui m'a permis de résoudre de nombreuses énigmes.

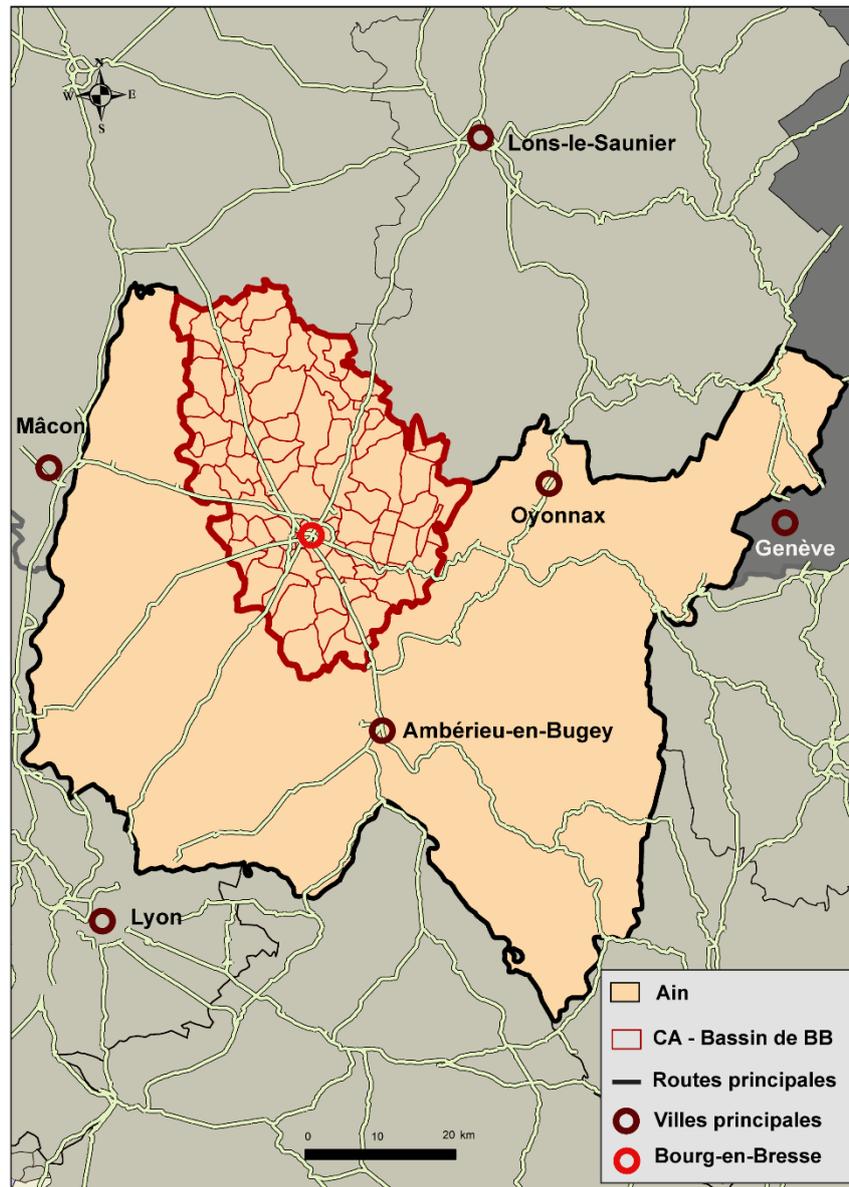
Introduction :

« Bien manger c'est l'affaire de tous », tel est le principe mis en avant par le Programme National pour l'Alimentation (PNA), cadre dans lequel est élaborée la politique publique de l'alimentation. A travers cette affirmation, le programme revendique son engagement pour l'accès d'une « une alimentation de qualité, suffisante et accessible à tous ». L'un des quatre axes du PNA est la « justice sociale ». Cet intitulé souligne, par contraste, les inégalités sociales liées à l'alimentation. Cette question a fait l'objet de nombreuses études ces dix dernières années (J-P, Poulain, L.Tibère, 2008 ; E.Andrieu et *al.*, 2006, M.Ramel et *al.*, 2016). Cependant, aucune d'entre elles n'a spécifiquement été menée en milieu rural. La proximité des ruraux avec les lieux de production alimentaire et l'autoproduction inciteraient à penser qu'ils ne sont pas concernés par des difficultés d'accès à l'alimentation (B.Badia et *al.*, 2014). Pourtant, les recherches conduites sur les phénomènes de pauvreté dans les territoires ruraux suggèrent le contraire (A.Pagès, 2004 ; C-S Roi, 2016). Mais de quels territoires s'agit-il ? Cette question est au fondement de la problématique étudiée. L'hétérogénéité des espaces ruraux est une source de difficultés pour appréhender la pauvreté dans ces territoires et les questions qui y sont liées, tels que l'accessibilité alimentaire (H.Tallon, 2016).

Les observations soulevées ont conduit le Laboratoire d'Etudes Rurales à proposer un stage dont le but est de mener une étude exploratoire sur « La prise en compte de la pauvreté en termes alimentaire en milieu rural ». Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet « Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (Rn PAT) », dont le chef de fil est le réseau français des acteurs locaux des politiques agricoles et alimentaires d'agglomération, l'association Terres en villes. Elle vise à analyser les stratégies alimentaires des populations rurales les plus défavorisées, ainsi qu'à considérer les acteurs et dispositifs qui interviennent en direction de ces dernières. Le territoire d'étude de cette recherche est la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Initialement, le Doubs Central devait également faire l'objet d'une recherche. Cependant, faute de temps, nous n'avons pas pu mener une enquête sur ce second territoire. L'étude proposée fait suite à une première phase de diagnostic menée en 2016 sur le territoire de l'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre du projet national « Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé » (Rn PAT).

Comme l'indique la carte ci-dessous, le territoire étudié se situe au Nord du département de l'Ain. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a été créée au 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion de 7 communautés de communes. Ce territoire à dominante rurale est polarisé par Bourg-en-Bresse, une ville centre, indiquée sur la figure présentée.

Carte 1 : La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse : un territoire polarisé par une ville centre



M.Ferrand, 2017.

Comme cela a précédemment été évoqué, l'intitulé de notre recherche interpelle la notion d'accessibilité alimentaire. Ce vocable prend en compte l'accessibilité physique, socio-économique mais également culturelle (P.Mundler, J.Rouchier, 2016). Ainsi, les ménages en

situation de pauvreté peuvent rencontrer des difficultés d'accès à l'alimentation de plusieurs ordres. Dans le cadre de cette étude, nous partons du postulat que les ruraux en situation de pauvreté peuvent rencontrer des problèmes spécifiques liés à l'accessibilité alimentaire. Suite à ces réflexions, nous proposons la problématique suivante : comment les populations rurales en situation de pauvreté composent-elles avec les difficultés d'accès à l'alimentation qui sont les leurs ?

En partant de cette problématique, nous pouvons dégager plusieurs hypothèses que nous confronterons à notre étude réalisée dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Dans un premier temps, nous pouvons supposer que divers « profils types » sont concernés par des situations d'insécurité alimentaire. Puis, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle, les phénomènes d'interconnaissance, davantage présents en milieu rural, entravent l'accès à l'aide alimentaire d'une partie de la population. Enfin, nous pouvons penser que les individus qui rencontrent des difficultés pour s'approvisionner en denrées alimentaires, usent de stratégies diverses pour se nourrir.

Afin de répondre à ces hypothèses, une enquête qualitative a été mise en place. Des données ont été recueillies par l'intermédiaire de deux outils principaux ; l'observation et l'entretien. Le travail d'observation participante a été effectué au sein de plusieurs antennes locales Croix-Rouge de l'agglomération. Les entretiens, quant à eux, ont été conduits auprès de bénéficiaires de l'aide alimentaire, résidant en milieu rural, mais également avec les opérateurs sociaux leur apportant un soutien. Des précisions sur la méthodologie qui a été adoptée seront apportées au cours de notre étude.

Nous présenterons notre mémoire par l'intermédiaire d'un développement en trois parties. La première phase de notre travail constitue une mise en contexte du sujet d'étude. Elle vise à faire l'état des connaissances concernant la pauvreté en termes alimentaire en milieu rural. Il s'agit également de définir les concepts convoqués par notre sujet d'étude. La deuxième partie, quant à elle, met en lumière la manière dont est appréhendé le phénomène de pauvreté dans le territoire étudié. Dans ce cadre, nous présenterons les acteurs qui apportent un soutien aux populations rurales défavorisés mais également les difficultés auxquelles ils se heurtent dans la prise en charge de ces derniers. Il s'agit également de rendre compte des freins qui entravent l'accès des ménages ruraux aux dispositifs d'aide. Enfin, nous expliciterons les difficultés d'accès à l'alimentation que rencontrent les individus en difficulté, résidant dans l'espace rural du territoire étudié, mais également les stratégies qu'ils déploient pour accéder aux produits de leur choix.

Partie 1 – Les liens entre pauvreté et alimentation, un objet de recherches

La question de l'accessibilité alimentaire des ménages ruraux en situation de pauvreté, peut être appréhendée sous divers angles. A la croisée des champs scientifiques, ce sujet interpelle de nombreuses notions et soulève d'importants enjeux. Nous proposons de rendre compte de certains d'entre eux en nous appuyant sur un corpus de recherches.

1. La pauvreté en termes alimentaire, quelles spécificités ?

Mener une étude sur les liens entre alimentation et pauvreté en milieu rural, nous invite à définir un certain nombre de notions. Le concept de pauvreté en lui-même doit être questionné. Il s'agit également d'identifier les enjeux liés à cette problématique. La pauvreté a des répercussions sur l'alimentation des individus concernés. Il convient de les préciser pour mieux appréhender l'objet de recherche sur notre territoire d'étude.

1.1. La pauvreté, une notion relative

Qu'est ce qui est précisément évoqué par l'utilisation du terme de pauvreté ? Répondre à cette question est plus complexe qu'il n'y paraît. Le terme est régulièrement utilisé dans les débats de société mais rarement défini. Qualifiée de « prénotion » par Serge Paugam, la pauvreté est un concept délicat à appréhender (S.Paugam, 1991).

1.1.1. La pauvreté, une prénotion ?

Interroger les liens entre pauvreté et alimentation nécessite de se questionner sur la notion même de pauvreté. Le terme est couramment utilisé. Il est régulièrement cité dans les débats de société, dans les programmes politiques ou encore dans l'actualité. Pourtant, définir scientifiquement la pauvreté est délicat. Serge Paugam envisage le terme comme une « prénotion », dont le sens serait le fruit d'une connaissance spontanée, tirée de l'expérience (S.Paugam, 1991). Malgré les difficultés que rencontrent les chercheurs à définir la pauvreté, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une catégorie d'analyse et d'un objet d'étude pour les sciences humaines (M.Bresson, 2007). Etudier la pauvreté nécessite alors de prendre en compte l'usage social du terme tout en le mettant à distance (S.Paugam, 1991).

« Il y a là un paradoxe : les chercheurs en sciences humaines ne parviennent pas à mesurer de façon satisfaisante un phénomène dont la définition semble claire à l'opinion publique et qui, de surcroît, mobilise l'énergie de nombreuses institutions et d'associations » (S.Paugam, 1991, 19-20).

Dans le débat public, le terme de pauvreté est généralement employé pour désigner une insuffisance des revenus, comme en témoigne les définitions des dictionnaires de langue française. Selon Le Petit Robert, par exemple, la pauvreté désigne l'« *état d'une personne qui manque de moyens matériels, d'argent* ». La dimension monétaire du phénomène est prépondérante dans l'usage courant de la notion. Or, les auteurs qui étudient la pauvreté insistent sur le caractère multidimensionnel que revêt la notion sans parvenir à la définir (J.M Carbonnel, 2014). Le fait qu'il ne puisse exister de définition rigoureuse de la pauvreté résulterait du caractère relatif de celle-ci (S.Paugam, 1991). Ce raisonnement est fondé sur une conception relative de la pauvreté qui consiste à définir et mesurer le phénomène en fonction d'un contexte donné. Ainsi, comme nous allons le voir par la suite, la pauvreté est pensée comme relative par rapport au niveau moyen de bien-être de la société ou vis-à-vis d'une part du revenu médian de cette même entité. A l'inverse, la pauvreté absolue est définie par rapport à un panier de biens fondamentaux converti en équivalent monétaire. A travers cette approche, l'usage de la notion désigne les populations qui ne disposent pas du minimum indispensable à leur subsistance (A.Sondag, 2005). Cette conception est souvent perçue comme plus restrictive que celle de la pauvreté relative (J.M. Charbonnel, 2014). Cependant, la seconde approche est également discutée. Toutes deux, dans l'usage qu'il en est fait, se réfèrent au seul critère monétaire. Or, d'autres conceptions considèrent qu'il est réducteur de ne prendre en compte que le seul facteur financier et qu'il est nécessaire d'appréhender le phénomène à travers l'étude

de plusieurs indicateurs. C'est notamment le cas de l'approche par conditions de vie qui envisage la pauvreté en fonction des privations multiples auxquelles doivent se résigner les individus. Nous expliciterons cette approche par la suite.

Par ailleurs, s'interroger sur la notion de pauvreté, nécessite également d'analyser le terme de précarité. De plus en plus employé, cette notion renvoie à des réalités sociales différentes, tout en étant régulièrement utilisée comme un synonyme de « pauvreté ». A l'instar des termes de pauvreté, aucune définition scientifique de la précarité ne fait l'objet d'un consensus. Le terme revêt parfois un tout autre sens d'un auteur à un autre. Régulièrement associé à la précarité de l'emploi, il peut également être étudié à l'aune du délitement des liens sociaux (R.Pierret, 2013). Dans la majorité des cas, l'emploi de la notion désigne « *un type de situation où la pauvreté n'est que potentielle* » (G.Oheix, 1981, p.13).

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible » (J.Wresinski, 1987, p.6)

Ainsi, ce qui semble distinguer la précarité de la pauvreté est la notion de vulnérabilité. La mise en lumière des « précarités » a entraîné une redéfinition des stratégies de lutte contre la pauvreté. Il ne s'agit plus seulement de mettre en œuvre des stratégies pour répondre à des situations de pauvreté, il faut également anticiper les trajectoires de la pauvreté, pour diminuer le risque (N.Sirven, 2007).

1.1.2. De la difficulté de mesurer la pauvreté

Dans son rapport de 2002, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale mentionne les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de mesurer la pauvreté. La complexité de la tâche réside, en partie, dans le caractère évolutif de l'objet d'étude.

« Une pauvreté dont les formes évoluent plus vite que les indicateurs imparfaits qui la représentent, une pauvreté transformée et en partie ignorée par la partie de l'opinion qui ne possède pas, par son entourage immédiat, une connaissance directe des difficultés d'existence de certaines populations, telles sont, parmi d'autres, les raisons profondes des approximations et des erreurs d'appréciation de l'ensemble des acteurs, ainsi que des difficultés de conception et de mise en œuvre des politiques publiques » (Rapport de l'ONPES, 2002, p.10).

Comme l'indique l'extrait cité, les insuffisances des indicateurs de mesure affectent la conception mais également la mise en œuvre des politiques publiques. La mesure de la pauvreté est donc une question centrale malgré son caractère insolvable. Le fait qu'il ne puisse exister de définitions rigoureuses de la pauvreté, explique sans doute les raisons d'un tel tâtonnement en ce qui concerne les indicateurs qui permettraient de la mesurer. Expliciter les méthodes mises en place pour rendre compte de l'ampleur du phénomène de pauvreté dans une société donnée, nous paraît essentiel pour la suite de notre travail. En effet, l'étude des indicateurs de mesure témoigne des diverses facettes de la notion, fait essentiel pour saisir les liens entre pauvreté et alimentation dans leur complexité.

L'indicateur de mesure le plus couramment utilisé se réfère à une approche monétaire de la notion. En effet, cela a précédemment été évoqué, la pauvreté relative est principalement mesurée vis-à-vis d'un seuil monétaire évalué en fonction du niveau général de richesse de la société donnée (I.Martinache, 2013). Il s'agit de fixer un seuil à partir duquel il est possible de participer correctement à la vie sociale (S.Lefèvre, G.Boismenu, P.Dufour, 2011). En France, depuis 2008, sont considérés statistiquement comme pauvres, les individus dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian (I.Martinache, 2013). Avant cette date, le seuil de pauvreté était mesuré à 50% du revenu médian. Cette approche comporte cependant des biais. Selon Jean-Michel Charbonnel, cette méthode occulte notamment, le caractère temporel du phénomène de pauvreté. Cette approche se limite à l'année d'enquête et ne prend pas en compte si l'insuffisance des ressources est passagère ou persistante. Par ailleurs, il témoigne également des inconvénients que présente cet indicateur de mesure dans l'évaluation des politiques publiques. Dans le cas où le revenu médian progresse plus vite que celui des populations en situation de pauvreté, il est délicat de mesurer l'efficacité des politiques mises en place (J.M.Charbonnel, 2014). D'autre part, de nombreux auteurs soutiennent également que la pauvreté n'est pas qu'une question de revenus Ces derniers préfèrent se fonder sur une approche qui s'appuie sur les conditions de vie.

Dans ce cas, la pauvreté ne se définit pas en fonction du manque de biens matériels mais vis-à-vis d'un cumul de handicaps (S.Paugam, 2006). Il s'agit alors de définir des variables, tels que la santé, le niveau d'instruction ou le logement, dont un moindre accès, mis en relation avec le revenu, aurait des répercussions sur les conditions de vie des individus. Or, dans cette approche de la pauvreté tout comme dans l'approche monétaire, des problèmes méthodologiques se posent. En effet, il est malaisé de définir les variables qui témoignent d'un handicap, puis il est délicat de déterminer à partir de quel « degré de privation » les individus sont pauvres (M. Bresson, 2006). Dans son calcul du taux de pauvreté en conditions de vie, l'Insee a défini 27 items répartis en quatre grandes catégories ; l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Un ménage est considéré comme pauvre dès qu'il est confronté à huit de ces restrictions (J.L Pan Ké Shon, 2015¹). Parmi les indicateurs de privations désignées par l'Insee, le champ alimentaire est pris en compte à deux reprises par l'intermédiaire des deux items suivants ; « Ne pas faire de repas par manque d'argent (au moins une fois au cours des deux dernières semaines) » et « acheter de la viande »². Nous y reviendrons par la suite, mais nous pouvons dès à présent souligner que la présence d'items se référant à l'alimentation témoigne de son caractère discriminant. Cela montre également que les pratiques alimentaires peuvent être le reflet d'une situation de pauvreté.

D'autre part, à l'instar des autres méthodes utilisées pour évaluer la pauvreté en conditions de vie, celle de l'Insee est critiquée, notamment car elle confère une grande importance à la subjectivité des enquêtés sans désigner l'approche comme tel. En effet, une approche subjective de la pauvreté existe en elle-même. Elle consiste à recueillir l'opinion de la personne enquêtée sur sa situation en l'interrogeant sur le regard qu'elle porte sur son bien-être et sa condition financière (S.Paugam, 2006). Cette approche permet de traduire des différences de besoins. Cependant, les écueils de cette méthode sont nombreux. Les questions posées à l'enquêté peuvent largement orienter ses réponses, réponses qui sont elles-mêmes souvent difficilement interprétables.

L'explicitation sommaire des différentes approches utilisées pour mesurer le phénomène de pauvreté met en lumière les difficultés méthodologiques auxquelles se heurtent les chercheurs pour prendre en compte l'ensemble des individus dans cette situation. Ces différentes approches témoignent également de la nécessité d'étudier les phénomènes de pauvreté sous différents prismes. Une pluralité de facteurs peut entraîner une situation de

¹ Etude réalisée pour le compte de l'INSEE

² *Id.*

pauvreté qui se reflète elle-même au travers de dimensions diverses. Les phénomènes de pauvreté sont également à analyser dans leurs dimensions sociétales et politiques (S.Lefèvre, G.Boismenu, P.Dufour, 2011).

« Comprendre et mesurer la « pauvreté » exige de décroiser le regard, afin de prendre en considération une multiplicité de facteurs qui font de celle-ci non seulement le produit d'une privation économique, mais un statut social, individuel et collectif, et le révélateur de compromis politique au sein d'une société donnée » (S.Lefèvre, G.Boismenu, P.Dufour, 2011, p.32).

Comme le suggère Sylvain Lefèvre, Gérard Boismenu et Pascale Dufour, être reconnu par la société comme étant dans une situation de pauvreté définit un statut social.

1.1.3. Un « statut social » défini vis-à-vis du reste de la société

Malgré les difficultés éprouvées pour mesurer la pauvreté, les pauvres sont appréhendés en tant que groupe par la société. Si les contours de ce groupe sont évidemment flous et les représentations qui y sont associées marquées par des figures types, sa présence dans les débats publics renseigne sur la dimension social du phénomène. Régulièrement appréhendé à l'aune des dispositifs sociaux, la pauvreté est perçue par le prisme de l'assistanat. Pour Georg Simmel, c'est d'ailleurs cette dimension qui fonde la relation de la société avec une population désignée comme pauvre (G.Simmel, 1998).

« C'est à partir du moment où ils sont assistés, peut-être même lorsque leur situation pourrait normalement donner droit à l'assistance, même si elle n'a pas encore été octroyée, qu'ils deviennent partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne reste pas unifié par l'interaction entre ses membres, mais par l'attitude collective que la société comme totalité adopte à son égard » (G.Simmel, 1998).

Par ailleurs, les politiques sociales mises en œuvre ne sont pas sans incidence dans la constitution d'un groupe déterminé par la pauvreté. En appréhendant les bénéficiaires vis-à-vis de leur situation de pauvreté, les institutions de l'action sociale participent à leur octroyer un statut social (S.Paugam, 1991). D'autre part, les dispositifs et procédures d'intervention mis en place pour apporter un soutien aux populations défavorisées, contribuent également à la construction de « classes de pauvres ». Dès lors que sont mis en œuvre des dispositifs d'aide tel que le « RSA », les allocataires sont associés à des groupes sociaux caractérisés par la pauvreté.

Ainsi, l'assistance qu'un individu reçoit de la part de la collectivité détermine son appartenance à une catégorie marquée par la pauvreté et façonne les liens qu'il entretient avec la société en question (S.Paugam, 2005)

Or, cette relation d'« interdépendance », comme la désigne Serge Paugam, définit la condition du groupe désigné comme « pauvre » ainsi que leurs « expériences vécues » (S.Paugam, 2006). Dans le cas où la pauvreté est jugée intolérable par l'ensemble de la société, le statut social du groupe identifié comme « pauvre » est forcément dévalorisé (S.Paugam, 2013). Ce dernier a analysé de manière approfondie cette relation d'interdépendance dans les sociétés européennes à travers l'élaboration d'une typologie. Les idéaux types qu'il a construits témoignent d'une plus ou moins forte intégration des pauvres selon l'ampleur du phénomène de pauvreté dans la société donnée. Le premier de ces idéaux types est « la pauvreté intégrée », qui renvoie à des sociétés où les pauvres sont nombreux et se distinguent peu des autres couches de la population (S.Paugam, 2001). Au sein de ces sociétés, les populations pauvres sont peu stigmatisées. Le second type, « la pauvreté marginale », caractérise les sociétés où la pauvreté est « résiduelle ». Les pauvres sont alors perçus comme des « inadaptés », ils sont fortement stigmatisés mais ne constituent pas une menace pour le fonctionnement du système économique et social dans les représentations du reste de la société. En cela, la « pauvreté marginale » se distingue de la « pauvreté disqualifiante » qui est, quant à elle, perçue comme un risque pour la cohésion sociale de la société (S.Paugam 2011). La pauvreté disqualifiante, renvoie à des sociétés « post-industrielles », caractérisées par la hausse du chômage et une précarisation de l'emploi. Ce cas de figure se rapproche notamment de la Grande-Bretagne et la France. Au sein de ces sociétés, les pauvres et les exclus sont de plus en plus nombreux. Ils interrogent ainsi socialement le reste de la société qui pose sur eux un regard anxieux. Comme l'évoque Serge Paugam, le fait qu'un nombre croissant d'individus soient considérés comme pauvres « génère une angoisse collective » car une part importante de la société se perçoit comme susceptible de le devenir.

« Contrairement au phénomène de pauvreté marginale, la pauvreté disqualifiante affecte l'ensemble de la société et devient ce que l'on a appelé la « nouvelle question sociale », menaçante pour l'ordre et la cohésion des individus. C'est une relation d'interdépendance entre les pauvres et le reste de la société qui génère une angoisse collective, car de plus en plus de personnes sont considérées comme appartenant à ces catégories, et beaucoup, dont la situation est instable, craignent de le devenir » (S.Paugam, 2011, p.9).

Ce type de relation d'interdépendance est toutefois marqué par une forte stigmatisation des individus catégorisés comme pauvres, donc ceux qui bénéficient d'aides sociales. Le devoir d'assistance est parfois remis en cause, suggérant qu'il y aurait ceux qui mériteraient d'être aidés par la collectivité et ceux qui ne seraient pas méritants. Or, comme l'explique Cyril Lemieux, adopter cette posture, c'est nier le fait que la pauvreté caractérise avant tout « une relation sociale d'assistance » (C.Lemieux, 2011). Si on considère cette relation d'interdépendance, la question du mérite ne rentre pas en jeu. Un individu catégorisé comme pauvre, l'est car la société a un devoir d'assistance envers lui. Pour reprendre les termes de Cyril Lemieux, « conditionner au mérite l'assistance à leur apporter [aux pauvres] revient tout simplement à nier leur pauvreté » (C.Lemieux, 2011). L'analyse de l'auteur témoigne du caractère politique de la notion de pauvreté mais également des enjeux liés à sa définition. La manière d'appréhender le terme n'est pas neutre. C'est d'ailleurs pourquoi Robert Castel évoque la nécessité de « faire éclater » la notion de pauvreté, de la « déconstruire ». Selon lui, ne pas interroger « la pauvreté » dans ses caractéristiques de prénotion revient à « obscurcir la compréhension de la réalité » (R.Castel, 2013).

1.2. L'alimentation, dimension spécifique de la pauvreté

De nombreux chercheurs affirment que l'alimentation est un miroir des inégalités sociales (E.Andrieu et al.2006 ; T.de Saint Pol, 2017). La pauvreté se répercute sur l'alimentation des ménages, notamment, en raison du prix de certaines catégories de produits. Par ailleurs, le moindre accès des populations en situation de pauvreté, à une alimentation de « qualité » est également source d'inégalités. Il convient de préciser les inégalités dont il s'agit mais également d'explicitier les termes qui sont utilisés pour désigner les situations où l'accès à une alimentation saine et nutritive est remis en question.

1.2.1. L'alimentation, marqueur de pauvreté

Plusieurs études ont été menées au sujet de la consommation alimentaire des populations les plus défavorisées. L'ensemble de ces recherches font le constat de vives inégalités socio-économiques en matière d'alimentation. Ainsi les achats alimentaires des

ménages seraient le reflet de leur situation économique mais également de leur position sociale (B.Badia *et al.*, 2014). Les ménages les plus précaires consacrent une plus grande part de leur budget à l'alimentation tout en ne dépensant moins en valeur absolue pour ce poste que les ménages aisés. Les ménages défavorisés sont contraints par leurs revenus dans leurs achats. L'étude Abena menée en 2007 sur l'« alimentation et l'état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire » estime les dépenses alimentaires moyennes des enquêtés à 70 euros par personne et par mois (Etude Abena, 2013).

L'enquête Budget des familles, réalisée en 2011 par l'Insee démontre notamment que certains produits sont sous-représentés chez les ménages précaires. Il s'agit notamment du poisson, des boissons alcoolisées et des fruits. D'autres produits sont à l'inverse surreprésentés, tels que les produits céréaliers, les corps gras et les viandes. Ces différentes contraintes de consommation semblent avoir une incidence sur l'état nutritionnel des populations en situation de pauvreté. Ce constat nous invite à souligner que l'alimentation est un marqueur de la pauvreté en constituant « à la fois le reflet et la source de nombreuses inégalités sociales » (T.de Saint Pol, 2017). Le champ alimentaire reflète les inégalités car les pratiques de consommation des ménages sont en partie contraintes par les revenus. Il en est également la source car une moindre qualité nutritionnelle des aliments engendre des inégalités de santé ou encore « d'apparence »³.

« Parce que les pratiques alimentaires jouent le rôle de marqueurs identitaires et occupent une place centrale dans les processus de différenciation sociale, elles sont à la fois le reflet et la source de nombreuses inégalités sociales, qu'il s'agisse de ressources économiques, d'apparence ou encore de santé » (T.de Saint Pol, 2017).

Parmi les marqueurs d'inégalités sociales, l'obésité est celui qui est le plus souvent cité et étudié (J.P. Poulain, 2009). Largement associée au phénomène de pauvreté, l'obésité est appréhendée à l'aune des positions sociales⁴. Il s'agit également d'un facteur d'inégalités en lui-même, ce qui accentue son caractère discriminant. Par ailleurs, les maladies cardiovasculaires, le diabète ou l'ostéoporose sont également associées à une alimentation insuffisamment dense en nutriments. Les recherches menées au sujet du lien entre alimentation et santé ont donné lieu à une réappropriation de la notion d'insécurité alimentaire dans le contexte français. C'est ce

³ *Id.*

⁴ *Id.*

concept que nous nous proposons à présent de discuter, tout en analysant les notions qui y sont liées.

1.2.2. Définitions et notions liées aux difficultés d'accès à l'alimentation

Le concept d'insécurité alimentaire a été institué comme pendant de celui de sécurité alimentaire. Employée dans un premier temps, pour évoquer les difficultés alimentaires des pays en développement, cette notion a par la suite été réappropriée par les recherches anglo-saxonnes pour qualifier d'autres réalités. En France, la question de l'insécurité alimentaire a émergé au cours des années 2000 dans le débat public, puis dans les enquêtes nationales. Suite à l'émergence, en France, de la notion d'insécurité alimentaire, une définition en a été donnée par le Conseil National de l'Alimentation en 2012 (B.Badia et *al.*, 2014). C'est sur cette définition que nous nous appuyerons dans le cadre de notre étude.

« L'insécurité alimentaire est un indicateur subjectif qui correspond à une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine. Elle peut résulter de l'absence physique de denrées, d'un pouvoir d'achat insuffisant, ou, comme indiqué précédemment, de bien d'autres facteurs. L'insécurité alimentaire peut être collective ou individuelle, chronique, saisonnière ou transitoire » (CNA, 2012).

Ainsi, le terme d'insécurité alimentaire peut qualifier un accès délicat voire impossible à certaines denrées malgré un apport calorique journalier suffisant. Il peut également désigner des restrictions d'ordre quantitatif lorsque les individus sont contraints par d'importantes difficultés monétaires.

Cependant le concept reste mal identifié. Souvent compris à tort, comme l'absence ou l'insuffisance de sécurité sanitaire des aliments, le terme est également régulièrement perçu à travers un prisme réducteur. Ainsi, dans de nombreuses études, l'insécurité alimentaire est limitée au fait d'avoir recours à l'aide alimentaire. Or, l'insécurité alimentaire ne concerne pas uniquement les bénéficiaires de l'aide alimentaire (N.Darmon, *et al.*, 2010).

Par ailleurs, des personnes vivant dans un foyer ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté peuvent ne pas être concernées par l'insécurité alimentaire. A ce sujet, il est important

de préciser que dans un même foyer, il peut y avoir des individus en situation d'insécurité alimentaire et d'autres non. Lorsque le ménage comprend des enfants, bien souvent, les parents priorisent l'alimentation de ces derniers, quitte à se priver de certaines denrées (M.Ramel *et al.*, 2014).

D'autre part, suivant la définition qui en a été donnée, l'insécurité alimentaire n'est pas forcément corrélée à une situation de pauvreté. Une telle situation peut notamment, être la conséquence de difficultés d'accès physique à l'alimentation, pour cause d'absence de points de distribution ou de moyens de mobilité malgré des moyens financiers suffisants. Ces situations seront, sans doute, plus couramment observées en milieu rural. L'insécurité alimentaire due à l'éloignement géographique n'interroge pas directement la notion de pauvreté. Toutefois, elle la questionne indirectement du fait du coût d'entretien d'un véhicule ainsi que des frais occasionnés par les déplacements. Ainsi, la pauvreté monétaire d'un individu peut restreindre sa mobilité et donc sa capacité d'accès à l'alimentation. Corrélée aux difficultés d'accès monétaire, l'éloignement géographique peut être un facteur aggravant concernant l'approvisionnement de l'individu. C'est pourquoi, il est essentiel de prendre en compte les difficultés d'accès physique à l'alimentation dans le cadre de notre étude.

La question de l'accès à l'alimentation est prépondérante dans les études menées sur l'alimentation des populations défavorisées. Ces dernières convoquent cette problématique en utilisant le concept d'accessibilité, qui au sens générique du terme, peut être compris comme une « mise à disposition des ressources potentielles » (P.Bonnet, 2013). La notion d'accessibilité alimentaire est suggérée dans la conception française de l'insécurité alimentaire, à travers l'idée d'un accès physique et économique à une alimentation « saine et nutritive ». L'usage des deux derniers termes sous-tend également l'idée de qualité mais ne l'explique pas. Il est important de le souligner car la question de la qualité est actuellement prégnante dans les débats sur l'alimentation. De plus, elle est souvent liée à la notion d'accessibilité, ce qui interroge notre étude. Aucune définition claire et précise de ces notions n'existe. Ces concepts, utilisés dans les études et dans les politiques publiques, font l'objet de questionnements. Qu'est-ce qu'une alimentation de qualité ? Quels critères définir pour mesurer l'accessibilité à une alimentation de qualité ? Ces interrogations restent en suspens tant les représentations convoquées sont diverses. L'emploi des termes « alimentation de qualité » peut être exclusivement réservé aux produits labellisés, tout comme leur usage peut désigner, plus largement, une alimentation diversifiée et riche en nutriments. La question de la qualité sera

évoquée dans la suite de notre étude car, comme nous l'avons vu, les populations en situation de pauvreté sont davantage sujettes à des problèmes de santé liés à l'alimentation. Les maladies dont il est question interrogent la qualité de l'alimentation de ménages défavorisés. Seulement, ne pouvant nous appuyer sur des critères précis, il sera question d'interroger la manière dont les enquêtés, vivant en milieu rural, perçoivent le concept de qualité vis-à-vis de leur propre alimentation mais également l'image qu'ils en ont plus largement. A travers cette notion c'est également la question des inégalités qui est interrogée. Nous la questionnerons dans la suite de notre étude.

D'autre part, il convient de préciser que l'emploi tardif de la notion d'insécurité alimentaire, en France, explique, en partie, l'émergence d'une autre notion, celle de précarité alimentaire (E.Marajo Petitzon, 2014). Ces deux notions sont régulièrement employées pour désigner, dans le contexte français, des situations similaires. De nombreux auteurs les utilisent indifféremment pour évoquer un accès malaisé à une alimentation saine et nutritive pour cause de difficultés économiques ou physique. Certains auteurs distinguent toutefois les deux notions. Dans ce cas, le concept de précarité alimentaire est employé de manière moins restrictive. Il suggère les facteurs économiques et physiques d'un moindre accès à une alimentation « sûre et nutritive » mais également des facteurs culturels et sociaux (D.Paturel, E.Marajo-Petitzon, Y.Chiffolleau, 2015).

La précarité alimentaire est donc, avant tout, la dynamique de liens engagés avec autrui dans laquelle les facteurs économiques (accès à un revenu décent), culturels (accès à l'information et éducation) et sociaux (accès aux droits) dans un contexte de crise majeure où la consommation de masse et l'accès à l'emploi salarié sont remis en question et ce, dans l'interdépendance de ces facteurs (D.Paturel, E.Marajo-Petitzon, Y.Chiffolleau, 2015).

Ainsi, l'accès à une alimentation saine et variée est souvent entravé par la faiblesse des revenus du ménage mais le critère monétaire n'est pas le seul obstacle. Pour les individus en situation de pauvreté, l'absence d'équipements ou d'espace pour partager un repas, par exemple, constituent des freins à une alimentation saine et nutritive⁵ (C.Lepeltier, 2011). Ce dernier point est essentiel car, outre sa fonction physiologique, l'alimentation remplit également

⁵ On peut également citer l'absence d'un véhicule en milieu rural, l'insalubrité du logement (ce sera explicité dans l'état de l'art)

une fonction sociale, notamment à travers le repas qui constitue « un temps d'échange » (T.de Saint Pol, 2017).

1.2.3. Fonction sociale de l'alimentation

L'alimentation est parfois désignée comme un « fait social total » au sens où l'entend Marcel Mauss (Claudian, 1960 ; I.De Garine, 1988 ; Calvo, 1992), à savoir qu'elle met « en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions » (M.Mauss, 1925⁶). Le fait que l'alimentation soit le support d'un grand nombre de phénomènes sociaux explique sans doute ce qualificatif. A travers une étude sur l'alimentation des personnes en situation de précarité⁷, Magali Ramel, Huguette Boissonnat, Chantal Sibué et Marie-France Zimmer, témoignent de l'étendue du rôle social de l'alimentation en montrant comment il s'exprime au sein du cercle familial restreint mais également à l'extérieur du foyer. Au sein de la cellule familiale, l'alimentation est un vecteur de lien social. Des relations se nouent par l'intermédiaire du rôle nourricier conféré aux parents mais également au travers de la convivialité du repas. A l'extérieur du foyer, « l'acte de se nourrir », l'approvisionnement ou la préparation des repas, conduit à rencontrer l'autre et à échanger notamment lors du temps du repas (M.Ramel *et al.*, 2016). La dimension sociale de l'alimentation, a d'ailleurs particulièrement été étudiée à travers ce prisme qui constitue un temps fort de la sociabilité.

« La grande majorité des prises alimentaires a lieu en la présence d'autres personnes, qu'il s'agisse de membres de la famille, d'amis ou encore de collègues. Le repas est un temps d'échange, de rassemblement, qui participe à la construction de l'identité du groupe au travers de la commensalité. Cette importance symbolique donnée en France au fait de manger ensemble apparaît aussi comme un facteur protecteur, contribuant notamment à limiter la prévalence de l'obésité et les pathologies liées à la nutrition » (T.de Saint Pol, 2017).

Ainsi, manquer d'espace ou de ressources économiques pour partager un repas est un facteur d'isolement (F.Cavaillet *et al.*, 2006). L'incapacité d'accepter une invitation ou de proposer le partage d'un repas, a des répercussions sur la manière de se représenter l'acte de se nourrir. Cela est sans doute, d'autant plus visible lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale

⁶ Source : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/marcel-mauss/2-le-phenomene-social-total/>

⁷ Se nourrir lorsqu'on est pauvre, analyse et ressenti de personnes en situation de précarité, 2014

ou d'un individu vivant seul. La « fonction sociale de convivialité » de l'alimentation ne pouvant être remplie, la prise des repas serait un temps révélateur de l'isolement social.

D'autre part, l'achat et la consommation alimentaire permettent aux individus, de se positionner dans un groupe social et de s'affirmer au sein de la société, notamment grâce au rôle de consommateur que confère l'achat (M.Ramel *et al.*, 2016). Le choix des produits consommés est également un facteur d'inclusion dans les normes sociétales lorsque ces derniers sont conformes aux recommandations nutritionnelles⁸. Or, comme nous l'avons précédemment montré, on peut s'interroger sur la marge de manœuvre dont disposent les populations pauvres quant au choix de leur alimentation. En ce qui concerne les ménages précaires qui s'approvisionnent dans des circuits de distribution classiques, la contrainte du budget peut être facteur de restrictions concernant certaines catégories de produits.

Pour ceux dont les denrées proviennent de l'aide alimentaire, le choix des produits consommés s'avère très limité, notamment lorsqu'il s'agit de la réception de colis. Or, la maîtrise de son alimentation est une composante essentielle pour l'estime de soi-même (A.Thouvenod, 2013). Que ce soit le choix des aliments ou leur préparation, dans les deux cas s'exprime une « capacité d'agir ». La diminution du « pouvoir faire » de l'individu est susceptible d'être « ressentie comme une atteinte à l'intégrité de soi » (P.Ricoeur, 1990⁹). Or, une fragilisation de l'estime de soi peut participer à maintenir un individu dans une situation de pauvreté en l'isolant davantage. Par ailleurs, les tensions créées autour de l'alimentation sont également largement susceptibles d'annihiler le caractère hédoniste de la prise alimentaire (M.Ramel *et al.*, 2016).

« L'acte de se nourrir et de nourrir les siens relève presque de la banalité pour une grande partie de personnes : celles-ci sont alors tournées vers le rôle hédoniste d'un repas convivial et de la qualité gustative des plats partagés. Cela demeure cependant une préoccupation et une source quotidienne de stress et de peur pour les personnes les plus démunies qui ont des difficultés à trouver un budget suffisant pour l'alimentation » (M.Ramel *et al.*, 2016, p.29).

⁸ *Id.*

⁹ Cité par Céline Lepeltier dans « L'empowerment dans les « ateliers cuisine » : entre enjeux et pratique », *Vie sociale*, vol. 3, no. 3, 2011, pp. 51-63

Or, la perte du « plaisir de manger » peut sans doute être un facteur aggravant quant à la qualité nutritionnelle des repas consommés. Ce point interroge le rapport entre santé et alimentation. Les recherches relatives à la question des relations entre santé, alimentation et estime de soi se sont plus largement intéressées au milieu urbain. Cependant, les populations en situation de pauvreté vivant en milieu rural peuvent également être concernées par des mécanismes similaires. Par conséquent, il semble nécessaire de considérer ce qui relève de la fonction sociale de l'alimentation dans le cadre de notre étude.

1.3. Etat des lieux des politiques publiques luttant contre la pauvreté alimentaire

L'alimentation est un champ transversal de l'action publique. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est également, par nature, transversale (J.Damon, 2007). Au regard de notre problématique, l'insécurité alimentaire et la justice alimentaire constituent des points de rencontre de ces deux champs d'actions. Ces questions sont davantage prises en compte dans le cadre de politiques sanitaires et sociales.

1.3.1. Plusieurs entrées alimentation et accessibilité sociale

Comme nous l'avons précédemment énoncé, Le champ alimentaire est « à la fois le reflet et la source de nombreuses inégalités sociales » (T.de Saint Pol, 2017). Dans ce cadre, l'alimentation des personnes défavorisées préoccupe les pouvoirs publics. Cette question est prise en charge dans plusieurs politiques publiques.

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA), vise « à garantir une alimentation de qualité, suffisante et accessible à tous » (E.Manzon, 2012). Il s'agit d'un programme interministériel, décliné à l'échelle de chaque Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)¹⁰. Lors du lancement du programme, la question de l'alimentation des personnes pauvres était prise en charge dans l'axe « faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité ». Suite au vote de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le 13 octobre 2014, de nouvelles priorités ont été définies. Les actions

¹⁰ *Id.*

visant à lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation de « qualité » sont principalement contenues dans l'axe « justice sociale ». Dans ce cadre, plusieurs objectifs ont été déterminés. Ils s'articulent principalement autour de l'aide alimentaire et la nécessité d'améliorer l'offre alimentaire pour le plus grand nombre.

Le PNA s'articule avec le Programme National Nutrition Santé (PNNS), un plan de santé publique qui vise, selon ses termes, à « l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition »¹¹. Lancé en 2001, le programme a été reconduit en 2006 et en 2011. Dans sa dernière version, la question de l'alimentation des populations pauvres est notamment prise en charge dans l'axe « réduire par des actions spécifiques, les inégalités sociales dans le champ de la nutrition au sein d'actions générales de prévention ». Cet axe affirme notamment, la volonté de développer des actions d'éducation et d'information destinées spécifiquement aux publics concernés par les inégalités sociales de santé liées à la nutrition. Par ailleurs, les mesures concernant l'accès à une « bonne alimentation », prévues dans le cadre de la première édition du PNA, sont inscrites dans ce volet. Suite à l'instauration du PNA, les messages véhiculés par le PNNS ont évolué. La dimension sociale de l'alimentation et l'idée de plaisir a davantage été prise en compte dans le PNNS 2011-2015.

« La cohérence des messages du PNA avec ceux du PNNS représente un enjeu majeur de l'efficacité de la politique alimentaire en termes de santé publique. Le site du PNNS mangerbouger.fr a, depuis début 2013, modifié son message et met désormais en avant la dimension « plaisir » de l'alimentation. Il a également mis en ligne en mars 2013 un nouvel outil, intitulé « La fabrique à menus », qui témoigne d'une volonté de reconsidérer l'alimentation dans sa globalité autour des menus et du repas »¹².

Les deux programmes présentés ci-dessus, accompagnent des actions concernant l'aide alimentaire. Une réforme du système de l'aide alimentaire a été engagée suite à la promulgation de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, en 2010. Cette loi donne un statut à l'aide alimentaire dont une définition est inscrite dans le code rural et de la pêche maritime; « l'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées aux personnes les plus démunies. Cette aide est apportée tant par l'Union Européenne que par l'Etat ou toute autre personne morale »¹³. La loi en question instaure également une obligation d'habilitation pour les personnes morales de droit

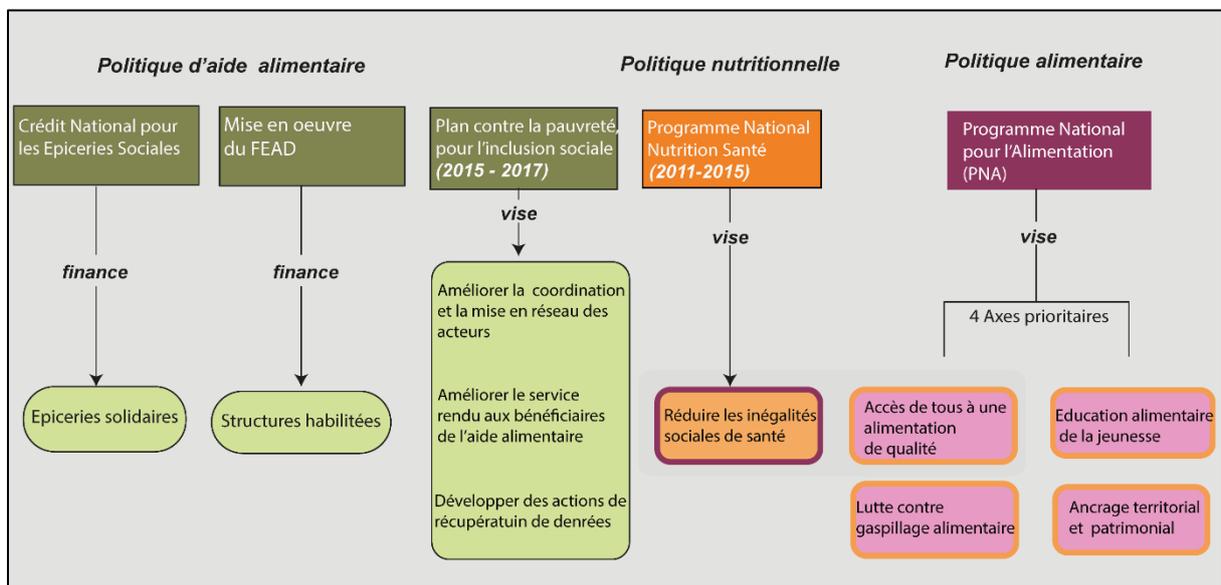
¹¹ Source : <http://www.mangerbouger.fr>

¹² Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000562.pdf>

¹³ Source : Code rural et de la pêche maritime, article 230-6

privé souhaitant recevoir des contributions publiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'aide alimentaire¹⁴. Les associations, unions ou fédérations qui ont une activité dans plusieurs régions bénéficient d'une habilitation nationale. Les structures locales, quant à elles, peuvent demander une habilitation régionale. L'aide alimentaire est financée par le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) et le ministère chargé des solidarités. Ce dernier soutient également les épiceries sociales par l'intermédiaire des têtes de réseau nationales car ces structures ne reçoivent aucune aide de la part du FEAD en raison de la participation financière qu'elle demande à leurs usagers¹⁵. Le schéma ci-dessous vise à synthétiser les ambitions des différentes politiques citées en matière d'accessibilité à l'alimentation. Il n'a pas vocation à être exhaustif.

Schéma 1: La pauvreté en termes alimentaire : principales politiques



M.Ferrand, 2017.

1.3.2. Regard croisé sur les politiques publiques menées dans l'espace urbain et en milieu rural

L'espace est à la fois un « lieu d'expression de formes de pauvreté » et un « territoire d'action » (E.Boulineau, F.Guy, 2015). A l'échelle nationale, l'intervention de l'état dans la lutte contre la pauvreté, repose notamment sur la définition de territoires propriétaires au titre de la politique de la ville. La politique de la ville est menée par l'Etat en partenariat contractuel

¹⁴ Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000562.pdf>

¹⁵ Source : <https://www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ140210592.html>

avec les collectivités¹⁶. Conduite principalement en faveur des zones urbaines, elle vise à « réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires¹⁷ ». Elle regroupe une grande diversité d'interventions relevant notamment de l'action sociale et de l'éducation. Dans ce cadre, certaines initiatives peuvent être menées au sujet de l'alimentation. Les actions mises en place par le PNA, afin de « faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité », notamment, sont en partie menées sur les territoires liés aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Cette « entrée par territoires supports de politiques publiques » a de nombreux avantages mais semble peu adaptée aux territoires ruraux (E.Manzone, 2012). Il n'y a pas d'équivalent à la politique de la ville en milieu rural. Ainsi, il est plus délicat, d'identifier les territoires sur lesquels ils seraient pertinents de mettre en place des actions en faveur de l'alimentation des populations en situation de pauvreté. Il est d'ailleurs malaisé de repérer les territoires marqués par une pauvreté importante en milieu rural, tant celle-ci est cachée. A ce sujet, il semble nécessaire de rappeler que la notion d'espace rural n'est pas stabilisée et qu'il n'existe pas un espace rural mais des territoires ruraux qui ont des caractéristiques différentes. Pourtant, certaines formes de pauvreté sont spécifiques à un espace dit « rural » (H.Tallon, 2015). Ce constat nous invite à préciser les différentes manières dont le terme est appréhendé et défini.

Il est délicat de donner une définition de l'espace rural tant la notion est floue. Le milieu rural est souvent défini comme le négatif de la ville et appréhendé comme une entité homogène. Mais qu'est-ce qu'une ville ? Répondre à cette question est tout aussi compliqué (B.Schmitt, F.Goffette-Nagot, 2000). Des critères statistiques ont été établis afin de définir plus précisément l'espace rural. L'approche morphologique a été la première utilisée par l'INSEE pour qualifier le monde rural. Dans ce cadre, est considérée comme rurale, une commune qui n'appartient pas à une unité urbaine. La notion d'unité urbaine repose sur des critères de continuité du bâti et de nombre d'habitants. Il s'agit d'une commune ou d'un ensemble de communes qui comporte une zone de bâti continu comptant au moins 2000 habitants. Depuis 1990, l'INSEE prend également en compte des données fonctionnelles pour définir l'espace rural. Dans ce cadre, le zonage en aires urbaines est utilisé. Cette approche repose sur l'identification de pôles d'emploi et la délimitation de leurs aires d'influence. Les communes dont au moins 40% de la population résidente, possédant un emploi, travaille dans le pôle urbain ou les communes attirées par celui-ci, sont alors perçues comme périurbaines. Les communes en question peuvent être rurales ou

¹⁶ Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/politique-ville/politique-ville.shtml>

¹⁷ Source : http://www.agglo-seine-eure.fr/La-politique-de-la-ville-c-est-quoi_a102.html

urbaines. Le zonage en aire urbaine actuel, met en lumière les degrés d'influence des villes. La dichotomie entre urbain et rural n'est plus présente, seulement cela engendre une « quasi réification du rural » (H.Tallon, 2015).

Dans les couronnes des pôles, plus de la moitié des communes sont rurales. Mais cette volonté d'effacement la dichotomie rural/urbain dans le ZAU 2010 mène à une quasi réification du rural, espace pictural et cadre de vie plus que véritable espace social. Paysages agricoles ou naturels, faible densité de population, urbanisation diffuse et habitat individuel sont les derniers signes distinctifs d'un espace auquel on ne reconnaît plus de caractéristiques fonctionnelles, culturelles ou idéologiques propres (H.Tallon, 2015, p.4).

La difficulté de définir ce qu'est le milieu rural mais également sa faible visibilité dans les statistiques peut expliquer, pour une part, l'absence de politiques menées dans les territoires ruraux pour lutter contre la pauvreté. Par ailleurs, comme l'énonce Annaïg Abjean « l'action publique territoriale bute sur la complexité de penser une action territorialisée dans des espaces de plus faible densité et auprès de populations géographiquement éclatées » (A.Abjean, 2015).

Pourtant, des espaces ruraux s'apparentent à des territoires de relégation au même titre que certains quartiers urbains. Le vieillissement de la population, les crises agricoles, la perte d'activités industrielles ou encore l'arrivée de personnes en grande difficulté sont autant de facteurs qui, cumulés ou non, ont pu causer la relégation de certains territoires ruraux. La nature particulière du territoire renforce alors l'isolement des populations qui y résident (H.Tallon, 2015, p.4)¹⁸. Les acteurs locaux présents sur ces territoires peuvent initier des projets afin de pallier aux difficultés qu'ils rencontrent. Le rapport réalisé par les services de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur la pauvreté en milieu rural, insiste sur l'impérative nécessité d'un développement endogène, dans les territoires ruraux. Il s'appuierait sur une organisation et des politiques publiques locales¹⁹.

« Provoquer un développement endogène est un impératif du monde rural. Cela nécessite une organisation locale, des politiques publiques locales, capables de déclencher des dynamiques locales, un développement rural. Cela suppose une capacité humaine et donc la présence d'ingénierie sur le territoire, qui ne peut être mise en place que par les

¹⁸ Source : Pauvreté, précarité, solidarité

¹⁹ *Id.*

structures politiques locales organisées et avec les concours des politiques des régions et départements, de l'Etat et de l'Europe »²⁰.

Dans ce cadre, la question de l'alimentation peut être prise en charge à l'échelle du territoire par l'intermédiaire de politiques publiques locales. Ainsi, les populations rurales bénéficient de politiques de droit commun mais à notre connaissance ne sont pas pris en charge dans le cadre de politiques territorialisées. Ainsi, les projets menés à l'échelle locale, concernant l'accessibilité alimentaire des populations précaires sont davantage du ressort des politiques publiques territoriales.

2. Pauvreté et alimentation en milieu rural, un problème qui ne se pose pas ?

Dans un article, paru suite au 52^{ème} colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF), Hélène Tallon constate que la pauvreté rurale fait l'objet de peu d'études (H.Tallon, 2016). Seules quelques recherches mettent en lumière l'importance du phénomène et ses caractéristiques (A.Pagès, 2004). Les travaux conduits sur la pauvreté en termes alimentaire, en milieu rural, sont d'autant plus rares. Dans cette partie, nous tentons d'en expliquer les raisons tout en rendant compte des recherches menées sur les liens entre pauvreté et alimentation dans l'espace urbain. Il s'agit également de présenter les caractéristiques observées par les chercheurs, au sujet de la pauvreté rurale.

2.1. L'insécurité alimentaire en milieu rural, un impensé des recherches sociales ?

²⁰ Berthod-Wurmser M., Ollivier R., Raymond O., Villers S. et Fabre D., 2009, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Paris, Inspection générale des affaires sociales (Igas) et Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), p.56.

Les recherches menées sur les liens entre pauvreté et alimentation se concentrent principalement sur l'espace urbain. Lorsqu'il s'agit du milieu rural, les études en lien avec ces thématiques, portent davantage sur les difficultés économiques rencontrées par les producteurs. Pour autant, ces travaux fournissent des pistes de réflexion concernant notre étude.

2.1.1. Des recherches qui se concentrent sur le milieu urbain

Les recherches concernant la pauvreté en termes alimentaire se sont jusqu'à présent principalement intéressées au milieu urbain. Les chercheurs se sont particulièrement penchés sur des « figures » de la pauvreté largement identifiées par la société. Or, les « idéaux types » étudiés sont davantage présents en milieu urbain que dans l'espace rural ou du moins davantage associés dans les représentations collectives à la ville. Plusieurs travaux ont notamment été menés sur l'alimentation des sans-abris, une population visible exclusivement dans le milieu urbain (L.Moreau de Bellaing, 1998 ; C.Amistani, D.Terrolle, 2008).

D'autre part, l'alimentation des populations défavorisées a été largement étudiée à travers la notion de justice alimentaire. Or, ce concept est principalement associé au milieu urbain. Issue des recherches anglo-saxonnes, ce concept est traditionnellement employé pour désigner les problèmes de répartition des ressources alimentaires ainsi que les inégalités d'accès à l'alimentation dans les villes. Cette approche est intrinsèquement liée à la notion de désert alimentaire (C.Hochedez, J.Le Gall, 2016). Ce terme est utilisé pour désigner des « espaces de relative exclusion où les gens souffrent des barrières physiques et économiques pour accéder à une nourriture saine » (V.Reisig, A.Hobbiss, 2000). Le concept a été peu approprié par les recherches françaises. Il semble pourtant intéressant de questionner la notion en France et notamment dans les espaces ruraux au regard des critères retenus par le ministère de l'agriculture américain. Aux Etats-Unis, le désert alimentaire correspond à un secteur défavorisé²¹, où au moins 33% de la population ou 500 personnes, résident à plus de 1,6 km, en milieu urbain, et 16 km, en milieu rural, du supermarché le plus proche²². Il serait inadapté de garder les mêmes critères pour identifier de potentiels « déserts alimentaires » dans les campagnes françaises. Le contexte n'est pas le même. Seulement, ces critères peuvent permettre d'interroger la situation des territoires ruraux en France.

²¹ 20 % de la population sous le seuil de pauvreté ou un revenu médian par foyer de 80 % du revenu médian

²² Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/desert-alimentaire>

Par ailleurs, le concept ne se limite pas à la notion de « désert alimentaire ». La justice alimentaire caractérise des difficultés d'accès physique et/ou économique à l'alimentation mais pas seulement. Selon Camille Hochedez et Julie Le Gall, d'autres facteurs d'inégalités alimentaires, psychologiques ou culturelles par exemple, sont à prendre en compte (C.Hochedez, J.Le Gall, 2016). D'autre part, ces dernières discutent également les relations qui lient les notions de justice alimentaire et d'insécurité alimentaire. Les deux termes sont employés pour décrire des situations où l'accès à une alimentation saine et variée est entravé. Cela amène les auteurs à se demander si la justice alimentaire est une transposition du concept d'insécurité alimentaire. Comme elles en témoignent, la question de l'inégalité est davantage traitée au travers du concept de justice alimentaire. L'emploi du terme, dépeint en creux l'invisibilisation du phénomène (C.Hochedez, J.Le Gall, 2016).

« C'est justement le contraste saisissant entre les réalités et l'invisibilisation médiatique et politique du problème qui amène à poser le débat en termes de justice et non seulement en termes d'insécurité alimentaire » (C.Hochedez, J.Le Gall, 2016, p 6).

Ces observations nous invitent à questionner la notion de justice alimentaire dans notre étude. Au regard de « l'invisibilisation médiatique et politique » de la pauvreté en termes alimentaires en milieu rural, il semble intéressant de prendre en compte la notion justice alimentaire, qui sous-tend davantage la notion d'inégalités.

2.2.2. En milieu rural, des travaux davantage menés sur la pauvreté agricole

Les travaux menés en lien avec l'alimentation sur le milieu rural abordent principalement la question de la production alimentaire. Par l'intermédiaire de ces recherches, la pauvreté agricole est questionnée. Ainsi, les recherches semblent se saisir de la question du lien entre agriculture et alimentation pour interroger la pauvreté rurale. La question de la pauvreté rurale est analysée par le prisme de la production alimentaire et non de la consommation.

Ainsi, la pauvreté en termes alimentaire en milieu rural, semble avoir peu été étudiée. Nous relevons la présence d'une recherche menée sur la précarité alimentaire des agriculteurs. Elodie Marajo-Petitzon, souligne que l'absence d'études menées sur son sujet l'ont conduit à s'y intéresser. L'article publié à la suite de son travail précise que des travaux menés

précédemment par Dominique Paturel ont permis d'identifier la présence d'une pauvreté alimentaire cachée dans le milieu agricole. Des entretiens menés avec des opérateurs associatifs, dans le cadre d'un projet visant à introduire des circuits courts dans le dispositif d'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon ont abouti à ce constat qui bouscule de nombreuses représentations (D.Paturel, E.Marajo-Petitzon, Y.Chiffolleau, 2015)

« Leur présence (les agriculteurs) dans ces dispositifs fait surgir ce paradoxe que nous imaginions dans les pays en voie de développement et non dans nos pays du Nord : à savoir un système alimentaire productiviste qui a vocation à pouvoir nourrir un nombre croissant d'individus, et ne permet pas à certains agriculteurs produisant la nourriture, d'accéder à l'alimentation sans la médiation de l'aide alimentaire » (D.Paturel, E.Marajo-Petitzon, Y.Chiffolleau, 2015, p.77).

Les études citées ont été menées afin de connaître davantage les difficultés d'accès à l'alimentation d'une catégorie socio-professionnelle, celle des agriculteurs. Elles n'ont pas vocation à nous renseigner sur un territoire ou un type d'espace. Seulement, la question des représentations qu'elles soulèvent interpellent directement notre étude. Comme l'indique Alexandre Pagès, le milieu rural est souvent perçu comme un « havre de paix » où il ferait « bon vivre » (A.Pagès, 2011). Cette idéalisation du milieu rural dans les représentations collectives participe à occulter la présence de problèmes sociaux. Concernant le champ alimentaire, l'idée selon laquelle les populations rurales bénéficieraient d'une facilité d'accès à une alimentation saine et variée à moindre coût est vive. L'autoproduction serait accessible à tous, facilitée par la possibilité d'avoir un lopin de terre à cultiver dans sa propriété privée. Ce mode de consommation constituerait un filet de sécurité qui sous-tend l'idée qu'en milieu rural « on se débrouille ». Plus généralement, le lien entre consommation et production serait plus évident à la campagne qu'en ville. D'ailleurs, nous l'avons montré, l'articulation de la relation agriculture/alimentation est une problématique plus particulièrement étudiée dans des contextes urbains. Les ruraux seraient par exemple proches des circuits courts. Or, le fait que ces derniers soient à proximité des principaux lieux de production ne signifie pas pour autant qu'ils bénéficient dans leur territoire d'un accès facilité à une alimentation diversifiée à des prix plus attractifs, comme en témoigne l'étude citée.

« Bien que les ruraux soient plus proches des circuits courts, de l'autoproduction, ils ne s'alimentent pas mieux (d'un point de vue qualitatif) que les personnes résidant en ville. Ainsi, vivre au milieu des champs ne serait pas le gage d'une alimentation saine et, à

l'inverse de ce qu'on pourrait spontanément penser, la distribution de denrées alimentaires est bien souvent essentielle sur ces territoires » (B.Badia et *al.*, 2014).

Ainsi, les populations vivant en milieu rural ne jouiraient pas forcément d'un accès facilité à une alimentation de qualité. De plus, les ménages ruraux en situation de précarité ne bénéficieraient pas systématiquement de l'avantage financier que constitue la présence d'un jardin potager. Ces décalages supposés nous invitent à interroger les représentations collectives dans le cadre de notre terrain d'étude.

2.2. Pourtant, des difficultés parfois spécifiques au milieu rural

Les quelques recherches conduites sur la pauvreté en milieu rural ont montré que le phénomène était loin d'être résiduel. D'autre part, elles témoignent de formes de pauvreté spécifiques à l'espace rural qu'il convient de préciser.

2.2.2. Une pauvreté cachée mais bien présente

« Invisible », « masquée », tels sont les adjectifs employés pour désigner la pauvreté en milieu rural (P.Maclouf, 1986). Les raisons de cette absence de visibilité sont multiples. Le fait qu'il y ait peu d'études menées sur le sujet, l'attitude taiseuse des acteurs locaux ainsi que les représentations collectives participent à rendre invisible la question. La pauvreté rurale est également « masquée » car moins prise en compte par l'action publique territoriale (A.Abjean, 2015). Comme l'indique Annaïg Abjean, les acteurs locaux rencontreraient des difficultés à « penser une action territorialisée » dans des territoires dispersés géographiquement.

« La pauvreté rurale est aussi masquée parce que non (ou moins) prise en compte par l'action publique territoriale qui bute sur la complexité de penser une action territorialisée dans des espaces de plus faible densité et auprès de populations géographiquement éclatées » (A.Abjean, 2015, p.193).

Pourtant, un rapport réalisé par les services de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)

démontre que le taux de pauvreté monétaire est plus important en milieu rural que dans l'espace urbain. En effet, en 2006, 13,7% de la population vivant en milieu rural était considérée comme pauvre contre 11,3% des individus résidant en milieu urbain. Concernant, le taux de pauvreté en conditions de vie, les résultats diffèrent légèrement. D'après cette méthode de calcul, en 2006, 11,95% des ménages ruraux étaient considérés comme pauvres contre 12,9% des ménages urbains²³. Toutefois, d'importantes disparités existent entre les territoires ruraux. Certains bassins de vie enregistrent des taux de pauvreté pouvant atteindre 20% (A.Pagès, 2011). Ainsi, la pauvreté en milieu rural est loin d'être résiduelle.

2.2.3. Une pauvreté qui se dévoile sous de multiples visages

Les auteurs s'accordent à dire que la pauvreté rurale a de multiples visages. Les « figures-types » analysées par ces derniers témoignent de modèles « traditionnels de la pauvreté rurale » mais également de profils apparus plus récemment.

« Alors que la pauvreté concernait autrefois des personnes âgées et des petits cultivateurs qui n'avaient pas pu s'adapter au changement technique, elle concerne à présent une population hétérogène qui n'a pas nécessairement toujours vécu à la campagne » (A.Pagès, 2011, p.46).

Parmi les figures de la pauvreté anciennement ancrées dans les territoires ruraux, les auteurs distinguent les exploitants agricoles en difficulté, les salariés précaires de l'agriculture et de l'artisanat, les jeunes peu qualifiés issus du monde rural et les veuves âgées²⁴.

Par ailleurs, les auteurs ont également défini une typologie des « nouvelles figures » de la pauvreté rurale. Le rapport réalisé par les services de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) renseigne les différentes situations observées de manière précise. Il distingue quatre figure-types ; « ceux qui ont choisi le retour à la terre », « les familles modestes conduites à se loger loin des villes », « les familles qui espèrent survivre mieux à la campagne », « les errants Nord-Sud ». Ces différents modèles font état de situations plus ou moins précaires

²³ Berthod-Wurmser M., Ollivier R., Raymond O., Villers S. et Fabre D., 2009, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Paris, Inspection générale des affaires sociales (Igas) et Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), 218p.

²⁴ Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000616.pdf>

parmi lesquelles la vie en milieu rural n'est pas forcément choisie. Dans le cas de « ceux qui ont choisi le retour à la terre », la recherche d'une vie moins coûteuse n'est pas la principale motivation. Leur venue s'accompagne généralement d'un projet de vie. Cette population est précaire mais rarement en situation de grande pauvreté. A l'inverse, les modèles décrivant les familles qui quittent la ville pour la campagne, font état d'un départ le plus souvent contraint. Selon le rapport précédemment cité, les familles dans ces situations recherchent un moyen de s'en sortir financièrement. Or, elles sont souvent confrontées à de nouvelles difficultés ; l'isolement géographique et sociale, la faible densité des services ou encore la rareté de l'emploi.

Partie 2 – Appréhender la pauvreté dans la Communauté d’Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, identification, dispositifs d’aide et limites

Interroger l’accessibilité alimentaire des populations rurales défavorisées, nous a conduit à rendre compte des caractéristiques observées par les chercheurs, concernant la pauvreté rurale. A présent, il convient de présenter la manière dont est appréhendé le phénomène dans notre territoire d’étude et les formes qu’il revêt.

1. Méthodologie et terrain d’étude

Avant de rendre compte des informations recueillies lors de notre enquête, il paraît nécessaire de fournir quelques données de cadrage sur le phénomène de pauvreté dans notre territoire d’étude, et plus largement, dans le département de l’Ain. Il est également indispensable d’apporter des précisions sur la méthodologie adoptée et les biais de notre enquête avant de présenter ses résultats.

1.1. Méthodologie de la recherche

Préalablement à la présentation de notre méthode d’enquête, il apparaît essentiel de revenir sur la préparation du terrain afin d’expliquer certains des écueils de notre étude. Cette phase de travail a été riche en questionnements tant au sujet de la méthodologie à adopter sur le terrain que dans l’appréhension de l’objet d’étude en lui-même. Un premier travail de lecture a été nécessaire afin de définir les termes du sujet et d’identifier les enjeux convoqués par notre objet d’étude. Ce temps d’analyse nous a par la suite, permis de communiquer plus aisément sur notre étude et ses attendues auprès des acteurs que nous souhaitons rencontrer. A ce sujet, le travail bibliographique a également facilité l’identification des acteurs et des structures du territoire, concernés par notre objet d’étude.

Parallèlement à ce travail, une réflexion a été amorcée au sujet de la méthodologie d'enquête à adopter. L'un des objectifs principaux de notre stage étant d'« enquêter sur les « stratégies » alimentaires des populations pauvres », il était nécessaire de se questionner sur les différentes approches envisageables pour recueillir ces informations. A l'amorce de notre réflexion, nous souhaitions rencontrer des personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire mais également des individus qui n'ont aucun lien avec les structures distribuant des denrées. Le but était de ne pas occulter la présence de populations ne souhaitant pas avoir recours à une aide locale. Il s'agissait également de saisir potentiellement un rapport différent à l'alimentation dans les modes d'approvisionnement et les pratiques de consommation. Dans les deux cas, l'éventualité de ces rencontres nous interrogeait sur la manière de présenter notre étude et de questionner les individus enquêtés. En effet, aborder un sujet aussi intime que l'alimentation avec des personnes rencontrant des difficultés d'accès économiques à ces biens de consommation nous semblait délicat. Il convient de préciser qu'une approche qualitative de la question a été privilégiée dès l'amorce du projet. Ainsi, une réflexion préliminaire sur la grille d'entretien ainsi que sur le cadre des interviews nous est apparu comme nécessaire afin d'éviter certaines incompréhensions. Dans cette perspective, Flora Perrier, chargée de mission à la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) nous a conseillé de présenter l'étude sous la forme d'une recherche sur « l'alimentation dans les campagnes ». En adoptant cette approche, on omet de renseigner l'interviewé sur la partie principale du contenu de l'étude. Cependant, lui faire part de notre sujet dans sa totalité semblait très maladroit. Par ailleurs, notre recherche se concentre sur l'individu comme acteur de son alimentation. Décrire notre étude comme un travail sur « l'alimentation dans les campagnes » nous semblait véhiculer davantage cette idée.

Par ailleurs, la préparation de notre enquête de terrain a également fait émerger certains questionnements quant à la manière d'identifier puis de rencontrer des individus rencontrant des difficultés d'accès à l'alimentation mais n'étant pas bénéficiaires de l'aide alimentaire. A la MRIE, il nous a été conseillé de demander aux acteurs du territoire concernés par notre objet d'étude, dans un premier temps par mail, si des initiatives d'habitants tournées vers les questions d'accessibilité alimentaire existaient. Cela aurait pu être un vecteur de rencontres. Seulement aucun des acteurs à qui nous avons posé la question n'avait connaissance de tels projets. Une fois l'enquête de terrain amorcée, nous avons continué de demander aux enquêtés s'ils pouvaient nous renseigner à ce sujet, sans résultat. Au regard du temps imparti, il n'a pas été possible de poursuivre d'autres recherches afin de rencontrer cette population. C'est

pourquoi nous présenterons les résultats d'une enquête effectuée auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire uniquement. Cependant, certains entretiens effectués auprès d'opérateurs sociaux nous ont permis de recueillir des informations sur les personnes en situation de pauvreté, n'étant pas bénéficiaires de l'aide alimentaire. Cela ne permet pas de traiter de manière exhaustive le rapport à l'alimentation de cette population mais apporte certaines pistes de réflexion.

Parallèlement à ces réflexions, nous avons étudié les données statistiques relatives au territoire afin circonscrire notre étude à quelques communes. Dans un premier temps nous en avons sélectionné 6, plus ou moins éloignées de Bourg-en-Bresse. L'objectif était de se concentrer sur les difficultés rencontrées par les habitants de ces communes. Cependant, cette méthode nous est vite apparue inappropriée. Lors de notre enquête de terrain, nous avons rencontré la majorité des enquêtés sur les lieux de distribution de l'aide alimentaire. Ainsi, la commune de résidence différait selon l'individu interrogé. Ils habitaient parfois relativement loin du lieu de distribution d'aide alimentaire. Cela nous a amené à étudier le territoire de manière plus large. Par ailleurs, nos propres déplacements sur la communauté d'agglomération nous ont permis de nous rendre compte de différences en termes d'accessibilité, de paysage et d'organisation du territoire. Le fait de ne pas disposer d'un véhicule personnel au cours de cette recherche a été enrichissant malgré les contraintes que cela occasionne. Cette pratique du territoire a favorisé les rencontres et nous a permis de constater certaines difficultés de mobilité.

Notre travail d'enquête a débuté par une phase d'observation participante au sein de l'unité locale Croix-Rouge du bassin burgien. Durant le mois de juin, nous avons participé à l'ensemble des distributions alimentaires effectuées en milieu rural, par l'équipe de bénévoles de Bourg-en-Bresse. Ces distributions ont lieu dans une commune située à environ 10 km de Bourg-en-Bresse et reposent sur un dispositif nommé « Croix-Rouge sur roues ». Les denrées alimentaires sont transportées dans un camion jusqu'à la commune où a lieu la distribution. Cela permet aux bénévoles de se rapprocher des bénéficiaires n'habitant pas dans l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse. La première distribution à laquelle nous avons pris part, nous a permis de présenter notre travail aux bénévoles ainsi qu'aux bénéficiaires. Participant activement lors des distributions, notamment à d'eux d'entre elle durant lesquelles nous remplacions une bénévole, il nous est paru nécessaire de rappeler à plusieurs reprises que nous menions une étude. Ce premier temps de notre travail nous a permis d'échanger de manière informelle avec un grand nombre de bénéficiaires. Il est important de souligner que

l'organisation de la distribution dans cette commune a largement facilité les échanges. Dans ce cas précis, les ménages se présentent un à un pour récupérer les denrées alimentaires qui sont les leurs et interagissent avec les bénévoles en train de leur fournir les produits. Cette organisation permet de laisser le choix de certains produits à la personne concernée et de lui demander si elles n'en souhaitent pas certains. Ainsi, il n'était pas rare, lors du temps de la distribution, que ces derniers évoquent les recettes qu'ils comptaient préparés avec les denrées reçues. Ces échanges ont permis d'amorcer des discussions autour de l'accès à l'alimentation, ce qui a fait émerger de nouvelles interrogations. Toutes nos interactions n'ont pas été consignées. Néanmoins, elles ont été déterminantes dans la suite de notre étude. Elles ont joué un rôle de l'ordre de l'imprégnation. Dans ce cadre les discussions dont nous avons été témoin ont été tout autant instructives que les interactions dans lesquelles nous étions engagés (J.P. Olivier de Sardan, 1995). Cette démarche, d'une certaine façon, a été poursuivie dans d'autres distributions de la Croix-Rouge.

Notre présence à une réunion de l'unité locale Croix-Rouge de Bresse-Revermont nous a permis de participer à l'ensemble des distributions d'aide alimentaire du secteur. Durant de ces distributions, nous avons davantage été témoin que lors de celles organisées par l'unité locale Croix-Rouge du bassin burgien. Notre présence était motivée par la nécessité d'observer la manière dont se déroulait la distribution alimentaire dans d'autres communes rurales mais également par la tenue d'entretiens avec certains bénéficiaires. Ainsi, nous alternions entre des phases d'observation durant lesquelles nous prenions part au travail d'organisation et des temps où nous étions en retrait, le temps de l'entretien.

Les entretiens formels que nous avons pu avoir constituent la base de notre travail. Cette méthode d'enquête a été utilisée auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire mais également auprès des acteurs apportant un soutien aux ménages en difficulté. Ces entretiens, pour la plupart d'entre eux, ont été enregistrés puis retranscrits. Cependant, l'interview n'était pas menée de la même façon, selon les informations que nous souhaitions recueillir. Les opérateurs sociaux ont été interrogés en raison de leur « compétence » sur la société locale. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, quant à eux, ont davantage été questionnés sur leur expérience personnelle. Cela oriente le cadre de l'entretien même si, dans les faits, ce dernier est souvent à la croisée de ces « deux pôles ». Ainsi, concernant les interviews menées auprès des acteurs apportant un soutien aux ménages en difficulté, une grille de question, préparée à l'avance, faisait office de fil conducteur. Les entretiens réalisés avec les bénéficiaires de l'aide

alimentaire été moins directif en raison du caractère intime des thématiques abordées. Nous laissons une certaine liberté d'évolution à l'interview qui s'apparentait souvent à une discussion²⁵. Sur ce modèle, 13 entretiens ont eu lieu. Concernant les opérateurs sociaux, le tableau ci-dessous témoigne de l'ensemble des interviews qui ont été menées auprès d'eux.

Fonction consultée	Structure	Date de l'entretien
Présidente de l'unité locale Croix-Rouge du bassin burgien	Unité locale Croix-Rouge du bassin burgien	30 Mai 2017
Président de la banque alimentaire de l'Ain	Banque alimentaire de l'Ain	2 Juin 2017
Diététicienne	Banque alimentaire de l'Ain	16 Juin 2017
Responsable du pôle Saint-Trivier-de-Courtes	Unité locale Croix-Rouge Bresse-Revermont	19 Juin 2017
Ancien bénévole de l'ADMR	ADMR	
Président et gérante de l'association « Au petit bonheur »	Au petit Bonheur, association locale, Saint-Trivier-de-Courtes	20 Juin 2017
Chargée de mission	Association « Revivre »	6 Juillet 2017
Assistante sociale en charge du secteur de Coligny	Maison départementale de la Solidarité, Montrevel-en-Bresse	10 Juillet 2017
Secrétaire médico-sociale		
Assistante sociale	MSA agence Bourg	18 Juillet 2017
Responsable, épicerie solidaire, Bourg-en-Bresse	Epicerie solidaire « Au marché conté »	19 Juillet 2017
Bénévole en charge du dispositif « Croix-Rouge-sur-roues »	Unité locale Croix-Rouge du bassin burgien	20 Juillet 2017
Bénévole au sein du pôle de Coligny	Unité locale Croix-Rouge Bresse-Revermont	20 Juillet 2017
Membre du CCAS de Montrevel-en-Bresse	Mairie de Montrevel-en-Bresse	25 Juillet 2017
Membre du CCAS d'Attignat	Mairie d'Attignat	25 Juillet 2017

²⁵ *Id.*

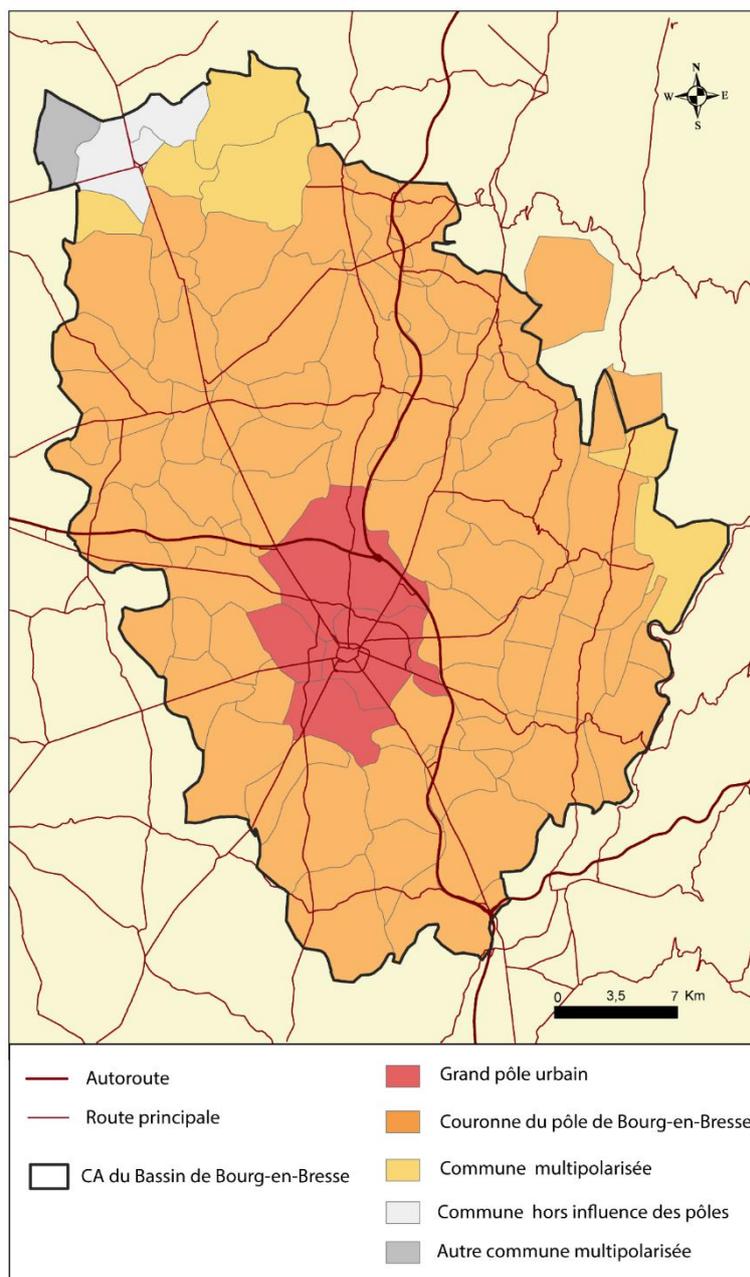
1.2. Etat de la pauvreté dans le département de l'Ain

Créé au 1^{er} janvier 2017 avec la fusion de 7 communautés de communes, la communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse compte 130 000 habitants répartis dans 76 communes. Ce territoire à dominante rurale est polarisé par Bourg-en-Bresse, une ville centre comprenant 40 967 habitants en 2014²⁶. La carte ci-dessous présente la communauté d'agglomération selon le zonage en aires urbaines 2010 de l'INSEE. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles d'emploi et la délimitation de leurs aires d'influence au travers des déplacements domicile-travail. Il exprime l'influence des villes par l'intermédiaire d'une approche fonctionnelle. La carte réalisée montre que la majorité des communes auxquelles ont fait référence dans ce travail, se trouvent dans l'aire urbaine de Bourg-en-Bresse. Seule la commune de Saint-Trivier-de-Courtes ne se situe pas dans la couronne du pôle urbain, elle est caractérisée par l'INSEE comme étant « hors influence des pôles »²⁷.

²⁶ Source : Insee

²⁷ L'annexe 1 permet de situer les différentes communes de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse

Carte 2: La communauté d'agglomération selon le zonage en aires urbaines 2010

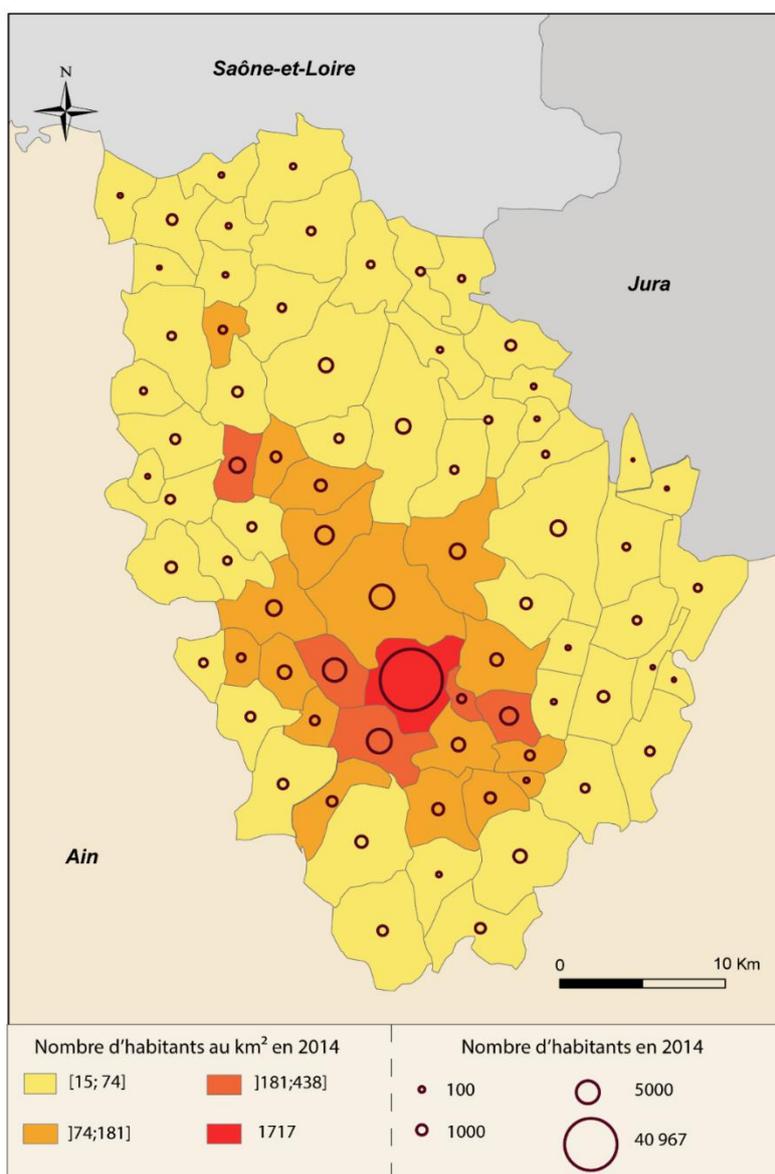


M.Ferrand, 2017. Source: INSEE, 2010

Ce découpage ne permet pas de distinguer l'espace rural du milieu urbain. Seulement, dans de nombreuses communes de l'agglomération, nous retrouvons des caractéristiques davantage présentes en milieu rural. La densité de population et d'équipement

est plus faible et « la distance géographique est vécue comme moins immédiate »²⁸. A la lecture de la carte, présentée ci-dessous, nous pouvons constater que les communes les plus éloignées de Bourg-en-Bresse sont celles dont la densité est la plus faible.

Carte 3 : Une population concentrée dans l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse

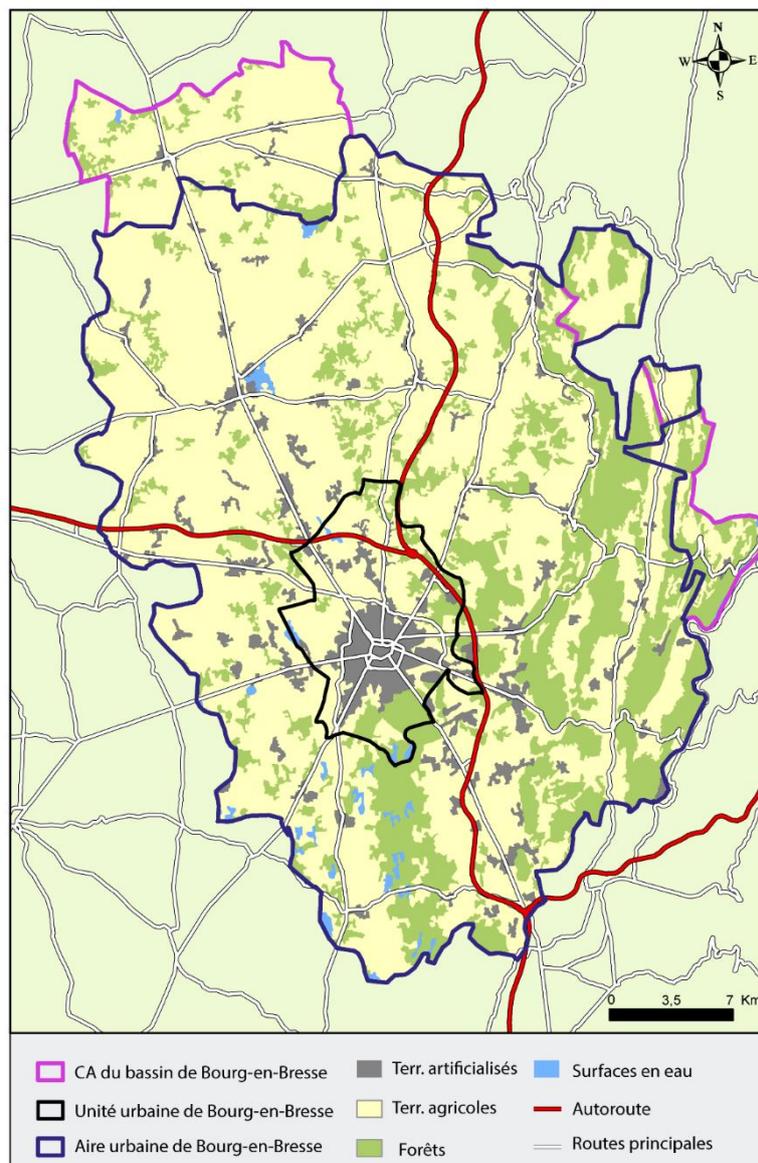


M.Ferrand, 2017 ; Source : Insee, 2014

²⁸ FNARS

Par ailleurs, la faible densité de population des territoires étudiés s'accompagne d'une interconnaissance importante, phénomène sociale davantage visible dans les territoires ruraux. De plus, comme en témoigne la carte d'occupation du sol, ci-dessous, le territoire étudié comporte de nombreuses terres agricoles. Or, cette activité et les paysages qui y sont associés sont perçus comme ruraux dans l'imaginaire collectif. Il est nécessaire de garder un certain recul vis-à-vis de ces spécificités, car leur présence ne suffit pas à définir la ruralité d'un territoire. Cependant, elles affirment, pour une part, le caractère rural des communes situées dans la couronne de l'aire urbaine de Bourg-en-Bresse.

Carte 4: Occupation du sol à l'échelle de la Communauté d'Agglomération



M.Ferrand, 2017 ; Source : Corine Land Cover, 2012

A l'instar d'Hélène Tallon, nous sommes partis du postulat qu'il y aurait des formes de pauvreté spécifiques à l'espace rural (H.Tallon, 2016). Ainsi, les caractéristiques précédemment évoquées influenceraient la manière dont la pauvreté est appréhendée et prise en charge. Avant d'étudier les mécanismes de la pauvreté en présence sur notre territoire, quelques données de cadrage doivent être présentées. Nous disposons de peu de sources sur ce volet. Ainsi, nous proposons d'étudier la pauvreté sur le territoire à travers une approche statistique. Plusieurs indicateurs sont couramment utilisés pour rendre compte du phénomène. Comme nous l'avons vu, ils sont imparfaits. Le fait qu'il ne puisse exister de définitions rigoureuses de la pauvreté, explique ces insuffisances. Ils permettent toutefois de rendre compte de certaines disparités territoriales. L'indicateur le plus couramment utilisé pour mesurer le phénomène est le « taux de pauvreté ». Il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian, pour une année donnée²⁹.

Les données qui permettent de définir le taux de pauvreté sont soumises au secret statistique, elles ne peuvent être diffusées sur de petites zones. L'INSEE précise qu'« elles sont diffusées sur les zones de plus de 1000 ménages ou de 2000 personnes dans lesquelles au moins 200 personnes ou 11 ménages sont pauvres et dans lesquelles au moins 200 personnes et 11 ménages ne sont pas pauvres »³⁰. Ainsi, nous n'avons pas pu cartographier l'indicateur à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Cependant, cela nous a paru intéressant de rendre compte du taux de pauvreté à l'échelle du département de l'Ain. Les zones d'emploi ont été choisies comme maillage de la carte présentée ci-dessous car il s'agit du découpage le plus fin. Selon l'INSEE, en 2013, 10,6 % des individus résidant dans le département de l'Ain étaient pauvres. Ce chiffre est relativement faible comparé à l'échelle nationale. La même année 14% de la population française était considérée comme pauvre. Toutefois, comme en témoigne la synthèse d'une enquête menée par l'association alfa3a, sur la pauvreté et la précarité dans le département en 2010, le taux de pauvreté de l'Ain cache d'importantes disparités³¹. Cet état des lieux a été effectué à partir de l'ancien découpage cantonal, celui qui était en vigueur avant 2014. Dans ce cadre, la synthèse de l'enquête met en lumière l'intensité de la précarité dans les « deux cantons villes » de Bourg-en-Bresse et d'Oyonnax, situées sur la carte ci-dessous, mais également la présence d'une pauvreté élevée

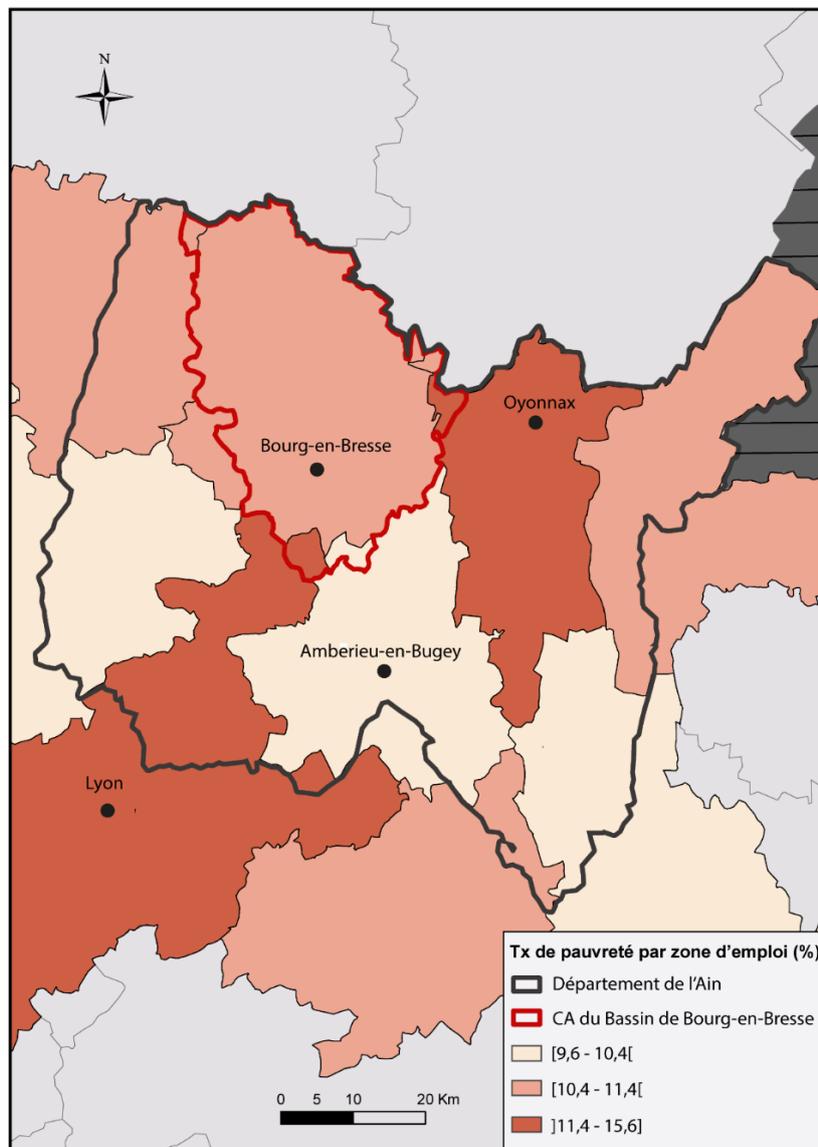
²⁹ Source : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1320>

³⁰ *Id.*

³¹ Nous avons cherché à accéder au dossier complet, sans succès. De nombreux appels ont été passés à l'association, mais par manque de chance, nous n'avons jamais réussi à joindre la personne pouvons nous le communiquer.

dans les petites villes. Le rapport s'est également intéressé à la précarité dans les territoires ruraux du département. Selon l'étude, « la précarité rurale est concentrée sur cinq cantons du Bugey (Saint-Rambert-en-Bugey, Belley, Seyssel, Champagne-en-Valromey et Virieu-le-Grand) »³². Ainsi, le phénomène de pauvreté, en milieu rural, concernerait principalement le sud-est de l'Ain. Ces cantons enregistrent le deuxième taux d'allocataires des minima sociaux du département (20,4%). Par ailleurs, au sein de ces territoires, les ménages fiscaux sont faiblement imposés. La carte que nous proposons à présent d'étudier ne rend pas compte du taux de pauvreté par cantons mais par zones d'emploi.

Carte 5 : Taux de pauvreté par zones d'emploi, en 2013, dans le département de l'Ain



M Ferrand 2017

³² Source : http://www.unaf.fr/IMG/pdf/ALFA3A_synthese_enquete_pauvrete-precarite-ain.pdf

Suite à la lecture de la figure présentée ci-dessus, nous pouvons constater que l'amplitude entre le plus petit taux de pauvreté et le plus grand est relativement faible. Cette observation nous a amené à présenter les données selon trois classes après avoir effectué une discrétisation selon la méthode de Jenks. Concernant notre territoire d'étude, nous pouvons constater qu'il appartient à trois zones d'emploi différentes. Afin de faciliter la lecture de la carte, elles n'apparaissent pas sur la figure. Il s'agit des zones d'emploi de Bourg-en-Bresse, Mâcon et Lyon. Le taux de pauvreté dans celle de Bourg-en-Bresse, zone d'emploi qui nous concerne principalement, se situe dans la moyenne. Il s'élevait à 10,8% en 2013, un chiffre légèrement supérieur à celui du département, pour la même année. Ce constat nous invite à changer d'échelle d'observation.

D'autres indicateurs que celui précédemment utilisé, apportent des renseignements sur le niveau de vie de la population dans territoire donné. Le revenu médian par unité de consommations fournit notamment des informations à ce sujet. Cet indicateur, qui permet de définir le taux de pauvreté, divise la population en deux parts égales c'est-à-dire que 50% de la population à un revenu supérieur au chiffre énoncé et 50% dispose d'un revenu inférieur à celui-ci. En 2013, il s'élevait, à 20 000 euros annuels en France métropolitaine³³.

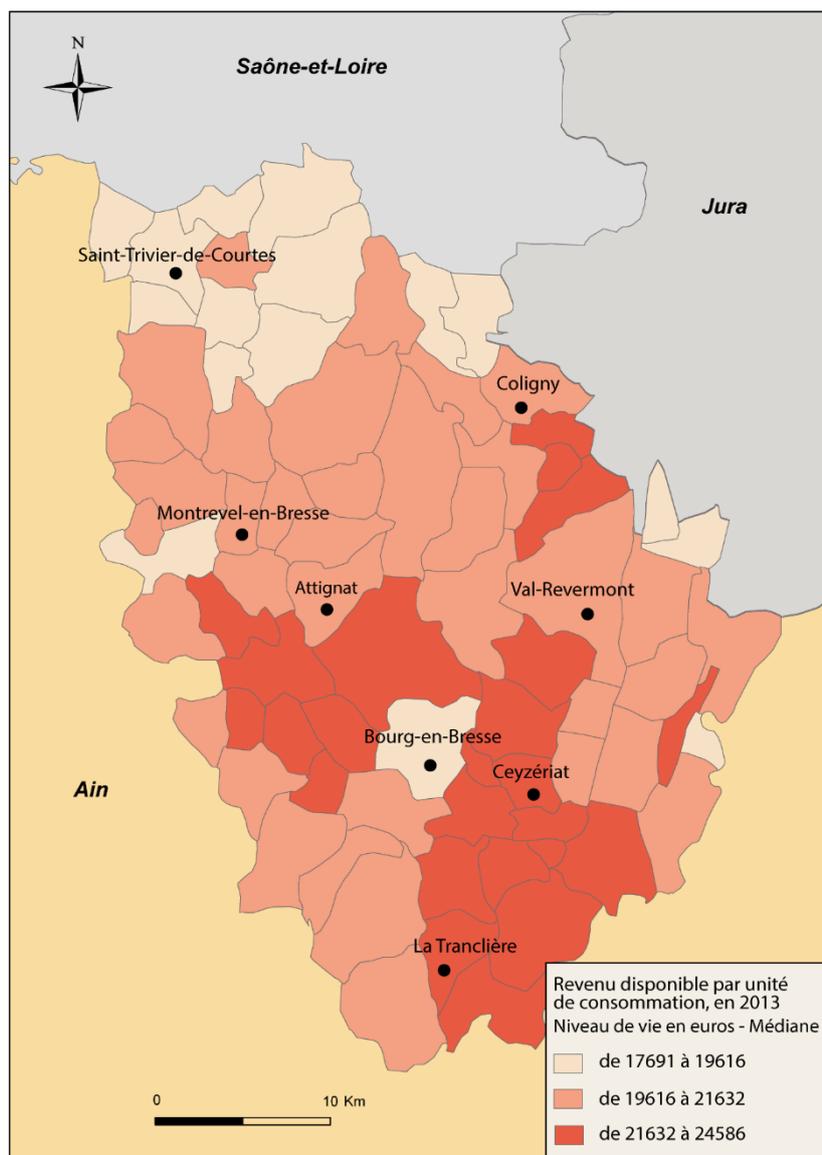
Le revenu médian par unité de consommation est calculé à partir du revenu disponible brut qui correspond lui-même au revenu primaire brut auquel on a soustrait les transferts nets de redistribution (prélèvements obligatoires moins prestations sociales)³⁴. Le revenu disponible brut est divisé par le nombre d'unités de consommation afin de tenir compte de la taille et de la composition du ménage. Les unités de consommations (uc) sont calculées selon une « échelle d'équivalence » qui octroie 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans³⁵.

³³ Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1370899>

³⁴ Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-01053>

³⁵ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1890>

Carte 6 : Revenu médian des communes de l'agglomération, en 2013



M.Ferrand, 2017. Source : Insee, 2013.

La carte ci-dessus montre que le revenu médian par unité de consommation, en 2013, est plus élevé dans les communes appartenant à l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse. Toutefois, ce n'est pas le cas pour la ville centre dont le revenu médian est inférieur à celui enregistré pour la France métropolitaine. Par ailleurs, les communes situées au nord du territoire sont celles où le niveau de vie de la population semble le plus faible. Afin de les identifier plus précisément, il est nécessaire de se référer à l'annexe 1. Il était délicat de faire figurer le nom de l'ensemble des communes en raison des difficultés que cela entraînait pour lire la carte.

L'étude des indicateurs présentés nous permet de contextualiser notre étude. Il convient à présent, de s'intéresser à la manière dont sont pris en charge les phénomènes de pauvreté sur notre territoire d'étude.

1.3. Acteurs et dispositifs d'aide au sein du territoire

Interroger les stratégies et les pratiques alimentaires des populations en situation de pauvreté nous a amené à rencontrer des travailleurs sociaux, des acteurs institutionnels ainsi que des bénévoles œuvrant dans des associations. Nous proposons à présent de témoigner des dispositifs d'aide locaux destinés aux ménages ruraux en situation de pauvreté.

Plusieurs points accueil solidarité sont présents dans l'espace rural de la Communauté d'Agglomération. Ces services de proximité du conseil général de l'Ain, assurent une écoute et instruisent des dossiers de demande d'aide, un accompagnement et un suivi des familles dans le cadre de permanences mais également de visites à domicile effectuées par les assistantes sociales. Ce service est destiné à tous les publics hormis aux exploitants et salariés en difficulté s'orienteront vers la caisse générale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de l'Ain dont les assistantes sociales effectuent également des visites à domicile. Selon la secrétaire médicale du point accueil solidarité de Montrevel-en-Bresse et l'assistante sociale en charge du secteur de Coligny, les visites à domicile sont plus courantes en milieu rural car les ménages rencontrent davantage de difficultés pour se déplacer.

« - Les visites à domicile, c'est un outil du travail social mais par contre on est plus souvent amené à en faire (en milieu rural) (Assistante sociale)

- Ayant travaillé sur Bourg, ils demandent à 95% aux gens de venir (Secrétaire médicale)
- Parce qu'il y a les bus, il y a les transports en commun. C'est un outil qui existe, mais c'est sûr que nous sur les territoires ruraux on bouge beaucoup. On circule beaucoup mais on est obligé d'aller au plus près des personnes (Assistance sociale)
- Ça te permet aussi de les voir dans leur contexte et de faire une réelle évaluation sur leurs conditions de vie » (Secrétaire médicale) »

Les assistantes sociales instruisent des dossiers de demande d'aide auprès de différentes structures selon les besoins de la personne en difficulté. A l'échelle locale, les assistantes sociales peuvent notamment solliciter le CCAS de la commune de résidence de l'individu suivi.

Seulement, les CCAS des communes rurales dispose rarement d'un budget suffisant pour répondre aux demandes d'aide.

« Dans le monde rural, les communes et les CCAS, c'est très limité. Et moi le budget, par exemple, je crois que c'est le maire de Verjon qui m'avait dit ça, ils ont 200 ou 300 euros pour toute la population sur l'année donc c'est rien pour nous c'est une facture EDF » (Assistante sociale en charge du secteur de Coligny).

Ainsi, les assistantes sociales se tournent davantage vers les associations caritatives qui peuvent régler des factures, pour certaines d'entre elles, ou fournir une aide alimentaire durant plusieurs mois. La communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse compte de nombreuses associations qui proposent une aide alimentaire. La plupart d'entre elles sont situées à Bourg-en-Bresse et dans sa première couronne. Moins accessibles aux populations rurales du territoire, cela ne signifie pas pour autant que les assistantes sociales que nous avons rencontrées ne les sollicitent pas. Cependant, cela reste rare car des distributions de denrées ont lieu dans certaines communes rurales de la communauté d'agglomération. S'il existe une diversité d'associations d'aide alimentaire dans l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse, une seule est réellement active en milieu rural. Il s'agit de la Croix-Rouge. La structure fournit des denrées au sein des territoires ruraux, par l'intermédiaire de trois antennes locales dont les distributions ont lieu dans les communes de Saint-Trivier-de-Courtes, Montrevel-en-Bresse, Coligny, Beaupont et Marboz. Un service développé par l'unité locale du bassin burgien, « Croix-Rouge-sur-roues », permet également de rapprocher les populations rurales de la structure d'aide alimentaire.

Ce dispositif a été conçu pour se déplacer dans plusieurs communes rurales. Cependant, faute de bénévoles et de locaux, des modifications ont été apportées au projet. Ainsi, deux bénévoles se rendent chaque semaine à Ceyzériat, pour distribuer les denrées qu'elles ont chargées dans le camion à Bourg-en-Bresse, située à 9 km de la commune rurale.

« On est mobile mais on reste à Ceyzériat. On ne peut pas se déplacer sur toutes les communes, ce serait l'idéal mais ça demande beaucoup de force et d'énergie car il faudrait que toutes les mairies nous prêtent un local, qu'il y ait plus de bénévoles, c'est compliqué. Là à Ceyzériat, tous les gens des environs viennent là et c'est beaucoup plus simple » (Bénévole, Croix-Rouge-sur-roues).

La commune de Ceyzériat prête un local à l'unité locale afin que les bénévoles puissent accueillir les bénéficiaires et leur proposer un café. La distribution des denrées a lieu à proximité

du camion. Pour bénéficier d'une aide alimentaire auprès de la Croix-Rouge, les ménages doivent impérativement avoir pris contact avec une assistante sociale. Ce n'est pas forcément le cas en ce qui concerne les CCAS. Comme cela a été précédemment énoncé, ces derniers disposent de peu de moyens dans les territoires ruraux. Cependant, nous avons rencontré un CCAS investi dans le champ de l'aide alimentaire, celui de la commune d'Attignat. La mairie dispose notamment d'un stock de denrées alimentaires afin d'aider les ménages sans attendre.

« On récupère les denrées à la banque alimentaire pour les personnes en difficulté qui viennent nous voir, on fournit des colis d'urgence. On est allé un peu plus loin dans la démarche à Attignat, on est d'ailleurs la seule commune du département à le faire. On a ici un stock de denrées alimentaires, à peu près une centaine de kilos, c'est tous des produits secs de longue conservation. On a mis ça en place car généralement les personnes qui sont en difficulté viennent à la mairie au dernier moment et quand c'est la catastrophe. Comme ça elles peuvent repartir directement avec des denrées » (Membre du CCAS d'Attignat).

L'investissement du CCAS d'Attignat sur le volet alimentaire s'explique notamment par l'implication du conseiller municipal à la banque alimentaire. Bénévole dans l'association, sensibilisé à la question de l'insécurité alimentaire, ce dernier a initié certaines initiatives. A notre connaissance, peu de CCAS de notre territoire d'étude étaient en mesure de fournir une aide alimentaire. Monsieur Balluto confirme en partie ce constat. Selon lui, les CCAS du département de l'Ain sont peu actifs sur le champ de l'aide alimentaire car de nombreuses associations prennent en charge ce volet. Ainsi la banque alimentaire de l'Ain est principalement en contact avec des associations.

« Le département de l'Ain a un tissu associatif très dense, il y a 25 unions locales des Croix-Rouge puis une trentaine d'autres associations caritatives. La banque alimentaire ne travaille qu'avec 12 CCAS sur le département. Il y a peu de CCAS actifs sur cette question chez nous car on a un vaste tissu associatif » (membre du CCAS d'Attignat).

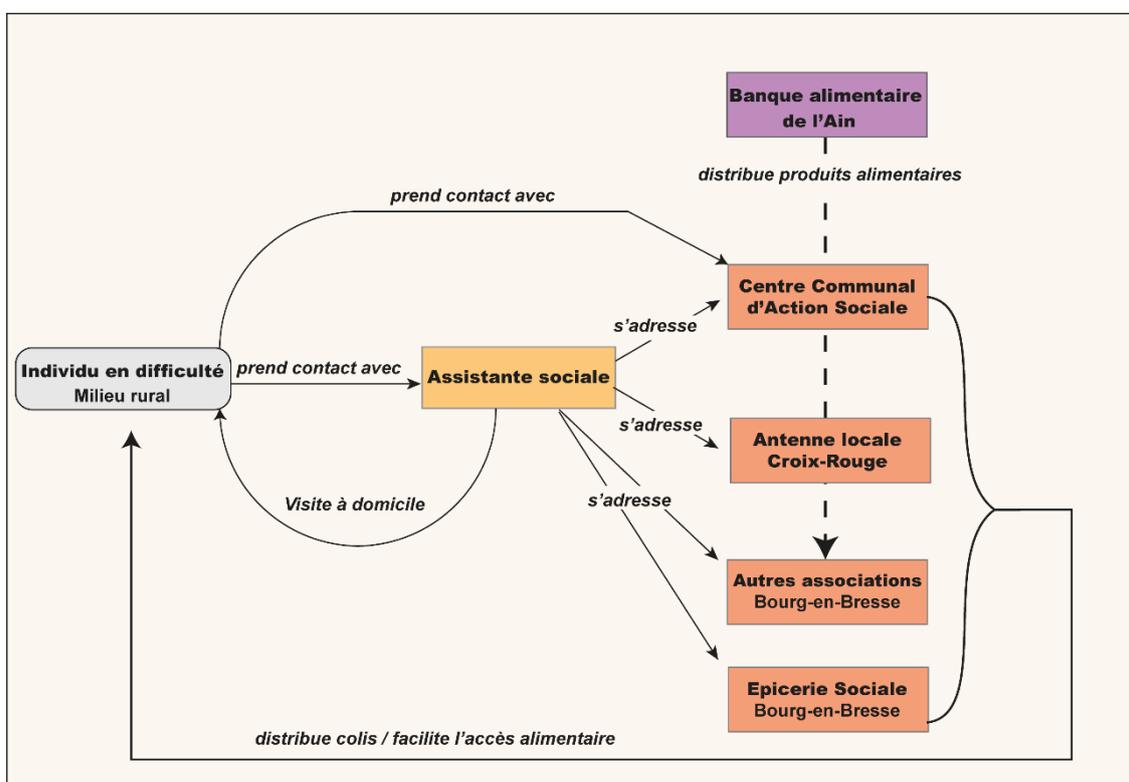
La banque alimentaire de l'Ain collecte, gère et distribue les denrées aux associations fournissant une aide alimentaire. Depuis peu, elle propose également des ateliers cuisine dans des territoires identifiés comme prioritaires. Certains d'entre eux sont des communes rurales, à l'instar de Saint-Trivier-de-Courtes. Cette initiative a été mise en place afin de sensibiliser les bénéficiaires des associations partenaires de la banque alimentaire au bon équilibre alimentaire. Elle vise également à rencontrer des populations parfois isolées, à créer un échange.

Ainsi, les ruraux qui résident dans la communauté d'agglomération, sont aidés par des assistantes sociales travaillant sur le territoire, en cas de difficultés économiques. Ces dernières travaillent principalement avec la Croix-Rouge en ce qui concerne l'aide alimentaire. Les CCAS de la communauté d'agglomération sont peu nombreux à être actifs dans ce domaine. Cela nous a été confirmé par l'une des chargées de mission de l'association Revivre Auvergne-Rhône-Alpes qui constate, plus généralement, que peu de CCAS sont investis dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

« En discutant avec les CCAS car j'en ai contacté plus de 500 (notamment dans la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse) Soit la commune n'avait pas du tout de demande, soit la commune était très riche, soit ils faisaient semblants de ne pas voir ou alors ils savaient qu'il y avait des personnes dans le besoin mais les personnes ne viennent pas se signaler, ne font pas appel à l'assistante sociale, ne viennent pas à la mairie ou au CCAS »
(Chargée de mission, Association Revivre).

Avant de montrer les mécanismes de pauvreté qui sont à l'œuvre dans le territoire étudié, nous proposons de synthétiser ce que nous venons de présenter à l'aide d'un schéma d'acteurs.

Schéma 2: Accès des ruraux à l'aide alimentaire



2. Accepter l'aide alimentaire, se résoudre à exposer ses difficultés personnelles

Le taux de recours aux prestations sociales est moins important en milieu rural que dans l'espace urbain car la pauvreté y serait davantage stigmatisante (A.Appéré De Sousa, 2010). Par ailleurs, les solidarités locales, prétendument plus fortes, en milieu rural ne constitueraient plus un « filet protecteur » à bien des égards.

2.1. « Tout arrive aux oreilles de tous », les raisons d'une pauvreté silencieuse

D'après le président de la banque alimentaire de l'Ain, la moitié des bénéficiaires de l'aide alimentaire résident dans l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse. Ce constat le conduit à parler d'« hyper concentration de l'aide alimentaire autour des villes ». Pourtant, nous l'avons vu à travers l'étude des statistiques de l'Insee, le phénomène de pauvreté n'épargne pas les territoires ruraux du département. Ainsi, comment expliquer que les individus vivant en milieu rural soient si peu nombreux à se rendre à l'aide alimentaire proportionnellement aux urbains ? Les acteurs locaux identifient plusieurs facteurs, comme la moindre présence d'associations dans les territoires ruraux ou les difficultés rencontrées par certaines communes pour prêter des locaux adaptés à la distribution alimentaire. Cependant, la réponse qui a été la plus souvent formulée est l'importance de l'interconnaissance.

2.1.1. La force de l'interconnaissance, véritable frein dans l'accès à l'aide alimentaire

La pauvreté en milieu rural, nous l'avons vu, est souvent qualifiée de « masquée » par les chercheurs travaillant sur cette problématique. Les acteurs sociaux de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse réalisent ce même constat en employant des termes identiques pour qualifier la pauvreté dans les communes rurales du territoire. Ces

derniers ont conscience que certaines familles taisent leurs difficultés afin d'éviter que leur situation personnelle ne soit exposée. Ainsi, selon eux, de nombreux ménages ne se manifestent pas auprès des opérateurs sociaux malgré leurs besoins. Par ailleurs, parmi les soutiens qui peuvent être apportés par les structures locales, l'aide alimentaire est sans doute celui qui fait l'objet du plus grand nombre de réticences. La distribution se déroule à proximité du lieu de résidence et les bénévoles sont pour la plupart des habitants du territoire. Ces caractéristiques accroissent la possibilité, pour la personne prise en charge, de voir ses difficultés exposées au sein de la communauté villageoise. L'assistante sociale en charge du secteur de Coligny souligne cette problématique, en faisant état d'une situation où la personne prise en charge a refusé de bénéficier de l'aide alimentaire qui lui était proposée.

« J'ai une personne qui a été catégorique et qui m'a dit « je n'irai pas à l'aide alimentaire ». C'était une personne âgée, elle ne voulait pas parce que comme il y a des bénévoles, dans les petits villages, les gens parlent beaucoup et elle dit que tout se sait. Elle m'a dit « vous savez madame, je suis au courant déjà de tout, je ne veux pas que ça se sache, tout arrive aux oreilles de tous » (Assistante sociale en charge du secteur de Coligny).

Ce témoignage atteste des difficultés que peut poser la présence d'une forte interconnaissance dans un territoire. Or, les phénomènes de proximité et d'interconnaissance sont davantage observés en milieu rural. Ces spécificités ainsi que la faible densité de ces territoires accentuent la visibilité sociale. Lorsqu'elles se retrouvent dans une situation délicate, les populations rurales ne bénéficient pas de la relative protection qu'assure l'anonymat des villes (A.Pagès, 2001). Le fait que les difficultés économiques d'un ménage soient rendues visibles constitue une difficulté en soi. Seulement, ce qui pose davantage question est la stigmatisation que cette exposition peut engendrer. Comme l'indique l'assistante sociale en charge du secteur de Coligny, des jugements hâtifs peuvent plus facilement être portés, dans les territoires où les habitants ont « accès à l'image de l'autre ».

« Ce qui est plus compliqué sur ces territoires c'est que les stigmatisations sont fortes. Elles le sont d'autant plus que les gens vont avoir accès à l'image de l'autre, un tel à telle voiture, il ne peut pas bénéficier de l'aide alimentaire. Ils ne vont pas comprendre que la famille puisse avoir un téléviseur écran plat et demander de l'aide. Pourtant, c'est tout autre chose et c'est ce qu'on explique, des personnes qui arrivent à l'aide alimentaire, ce sont également des personnes qui ont bien vécu » (Assistance sociale en charge du secteur de Coligny).

Des propos similaires à ceux rapportés par l'assistante sociale ont été entendus à plusieurs reprises durant notre enquête. L'idée selon laquelle certains bénéficiaires de l'aide alimentaire seraient plus méritants que d'autres est présente dans certains discours qui soulignent également qu'il serait nécessaire de vérifier davantage l'accès à ce soutien matériel. Ces observations témoignent d'un contrôle social fort, phénomène qui a été étudié par Alexandre Pagès et Claire-Sophie Roi dans leurs recherches respectives. Ces derniers témoignent de l'importance du contrôle social dans les territoires ruraux et des tourments qu'il peut causer aux ménages en situation de pauvreté (A.Pagès, 2001 ; C-S. Roi, 2016).

« La familiarité entretenue avec l'environnement constitue à la fois un cadre stable et rassurant et un milieu hostile qu'on ne peut fuir quand on est placé en situation de vulnérabilité. La montée d'un climat de méfiance à l'encontre des pauvres complexifie la prise en charge de ces derniers sur des territoires où ont germé des discours virulents à l'égard de la pauvreté » (Claire-Sophie Roi, 2016).

Ces différents facteurs expliquent en partie l'attitude taiseuse des populations rurales lorsqu'elles sont en difficulté, notamment dans les cas où elles sont intégrées à la vie locale. Les agriculteurs dont la famille est installée depuis plusieurs générations sur le territoire sont, par exemple, nombreux à refuser l'aide alimentaire (Assistante sociale, agence MSA Bourg-en-Bresse).

2.1.2. Des acteurs de proximité vigilants face à une pauvreté « masquée »

Dans un contexte où les individus en situation de pauvreté taisent leurs difficultés, ce sont souvent des acteurs de proximité qui se chargent de les relayer. Ces derniers sont généralement des travailleurs sociaux ou des voisins qui à l'occasion de visites peuvent déceler certaines difficultés économiques. Cependant, les commerces et les associations disposant d'un local peuvent également être les relais de situations requérant un soutien des structures d'aide alimentaire. C'est notamment le cas de l'association « au petit bonheur », installée sur la place centrale de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes. Cette structure qui vend des biens de seconde main à des prix avantageux est au cœur de la vie du village. Les deux responsables de l'association ouvrent le local de vente cinq jours dans la semaine, dont le dimanche, jour de marché. Leur activité ainsi que leur position géographique au sein de la commune les conduit

à être témoin de situations de pauvreté qui ne sont pas pris en charges par les structures sociales car les individus qu'elles concernent n'ont fait aucune demande. Ils sont souvent mis au courant de ces difficultés, lorsque les ménages poussent les portes du local associatif pour acheter des vêtements ou autres biens à bas coût. Certains leur confient les difficultés qu'ils rencontrent, parfois les deux responsables les devinent. Les revenus de leur activité sont redistribués à des associations du territoire mais également à des particuliers. Lorsqu'ils identifient un besoin, ils accompagnent parfois les personnes qu'il concerne au supermarché et paye l'addition afin de les dépanner.

« Une fois des gens sont venus avec un petit pour acheter des vêtements et ils n'avaient pas d'argent. On les a aidés, on a acheté de la nourriture. On préférerait aller avec que donner l'argent. On les laisser prendre, « vous prenez ce que vous voulez et après on paye ». Ils nous ont dit « on y arrive pas, on ne peut pas manger, j'ai rien dans mon frigo » (Président de l'association « Au petit bonheur »)

Les responsables de l'association « au petit bonheur » sont également témoins de certaines difficultés en raison de la situation du local. Le dimanche, la structure est au cœur du marché. A cette occasion, les problèmes économiques de certains individus sont portés à leur connaissance. En discutant avec les commerçants ou en l'observant par eux-mêmes, ces derniers remarquent que certains habitants de la commune rencontrent des difficultés à acheter les denrées alimentaires dont ils ont besoin. Lorsqu'ils sont témoins de tels situations, ils viennent proposer l'aide de l'association mais rares sont les personnes qui acceptent (G.Thenoz, président de l'association « au petit bonheur »). Le cas de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes témoigne du rôle important que joue les acteurs de proximité dans la prise en charge des personnes en difficulté. Sans être forcément des intervenants sociaux, ces derniers de par leur proximité relative avec les habitants peuvent déceler des situations de pauvreté. Ce constat fait écho à la réflexion portée par le rapport réalisé par les services de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur la pauvreté en milieu rural. Les auteurs du rapport soutiennent que la majorité des expériences intéressantes menées en milieu rural dans le but d'identifier les personnes en situation de pauvreté reposent sur « l'organisation d'une vigilance « multi-acteurs » ».

« La plupart des expériences intéressantes évoquées par les acteurs locaux et par certains acteurs nationaux face à ces spécificités rurales reposent sur l'organisation d'une vigilance « multi-acteurs ». Seule en effet, une organisation exigeante, localement adaptée, semble pouvoir permettre de détecter les situations difficiles en faisant le point sur l'ensemble des situations sociales familiales (relevant toujours de plusieurs organismes) à l'occasion de démarches ponctuelles. C'est tout le sens d'une ingénierie sociale à développer »³⁶

La mise en place d'une telle organisation apparaît intéressante au regard de certaines situations qui nous ont été rapportées. En effet, dans certains cas les acteurs sociaux prennent connaissance des difficultés du ménage ou de l'individu par l'intermédiaire de la banque. Comme le suggère le président de la banque alimentaire de l'Ain, certaines situations sont détectées très tardivement, lorsque la personne est acculée par les dettes.

« Souvent l'information arrive à l'association par le biais de la banque. On apprend que Madame, Monsieur est en surendettement. Oh ben tiens, on ne savait pas. Donc on lui dit « est-ce que tu as besoin d'aides de ci, d'aides de là ? ». Parfois on apprend que Madame, Monsieur s'est fait éjecter de son logement car il ne payait plus et voilà » (Président de l'association « Au petit bonheur »).

A l'instar de Monsieur Bollard, les acteurs que nous avons rencontrés ont conscience que de nombreux ménages auraient besoin d'aide mais ne la demandent pas. Comme cela a été évoqué précédemment, ces derniers sont également conscients qu'une des raisons principales de ce phénomène est la crainte de voir sa situation exposée. Ce constat conduit certains des acteurs de l'aide alimentaire à mettre en place des stratégies visant à rencontrer les populations réticentes à demander de l'aide mais également à sécuriser socialement le don de denrées.

³⁶ Berthod-Wurmser M., Ollivier R., Raymond O., Villers S. et Fabre D., 2009, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Paris, Inspection générale des affaires sociales (Igas) et Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), p.47

2.1.3. Nouer un contact avec la pauvreté rurale, exemples d'initiatives menées par les acteurs locaux

Les opérateurs sociaux ont conscience que de nombreux ménages pourraient bénéficier d'une aide alimentaire mais ne souhaitent pas y accéder par crainte d'être stigmatisé par la communauté locale. A cet égard, les propos du président de la banque alimentaire suggèrent qu'il est primordial de trouver des moyens de contourner cet obstacle pour lutter contre la pauvreté en milieu rural. D'après lui, les politiques publiques qui pourraient être mises en place à cet effet, ne seraient efficaces qu'à condition d'avoir résolu les difficultés posées par la présence de fortes relations d'interconnaissance.

« Il y a eu des plans signés ruraux, etc., ça ce sont des grandes intentions mais dans le concret il faut que les gens s'adressent aux acteurs sociaux. Le fait de faire la démarche ça demande beaucoup car ça veut dire s'asseoir sur son amour propre, s'asseoir sur sa fierté, ça signifie plein de choses. Autant en milieu urbain personne ne connaît personne, tout le monde s'en moque, par contre en milieu rural ce n'est pas le cas. Et très souvent dans une petite commune où tout le monde se connaît si la personne fait la démarche ne serait-ce que de se rapprocher du CCAS, très souvent la personne qui est responsable du CCAS c'est son voisin, du coup on se heurte à cette problématique et on peut bien faire tous les plans de la terre, écrire plein de trucs, ça ne changera rien » (Président de la banque alimentaire de l'Ain).

Les acteurs rencontrés tentent de trouver des solutions à cette problématique. Le CCAS d'Attignat, constatant que seulement trois demandes d'aide alimentaire étaient adressées à la commune par an, tout en sachant que 400 personnes vivaient sous le seuil de pauvreté dans le territoire, a pris l'initiative de publier dans le bulletin municipal une rubrique pour apprendre aux habitants à calculer leur « reste à vivre ». Comme l'indique Monsieur Balluto, les membres du CCAS ne souhaitaient pas communiquer le calcul à l'origine du projet afin que les habitants en difficulté s'adressent directement au CCAS. Cependant, constatant que personne ne venait se renseigner auprès de la mairie, ces derniers ont finalement choisi de communiquer le calcul.

« J'ai écrit plusieurs fois des articles dans le bulletin municipal, on apprend aux personnes à calculer leur reste à vivre. Au début on ne voulait pas mettre le calcul dans l'article pour qu'ils viennent demander. Mais comme il ne venait pas, je me suis dit « la personne lorsqu'elle lit l'article il faut qu'elle puisse calculer son reste à vivre pour voir si éventuellement elle peut venir. On a décidé au CCAS que toutes les personnes qui

aurait un reste à vivre inférieur à 300 euros pourrait obtenir le colis alimentaire »
(Membre du CCAS d'Attignat).

Cet exemple témoigne d'une réflexion portée sur les moyens de rencontrer les populations réticentes à demander de l'aide aux structures locales. La banque alimentaire de l'Ain a également développé un projet, le « camion cuisine », qui vise à rencontrer les populations rurales du territoire, à travers l'animation d'ateliers culinaires. L'objectif de cette initiative est double. Le but est à la fois de sensibiliser la population aux normes nutritionnelles mais également d'aller à la rencontre de populations parfois isolées. Comme l'indique Monsieur Bollard, le camion cuisine est un moyen de rencontrer des personnes qui n'oseraient pas forcément demander de l'aide.

« Le camion cuisine nous permet également d'accéder à des populations qui n'oseraient pas demander de l'aide car on donne des cours de cuisine et donc du coup si une personne à honte de dire « j'y arrive plus », elle peut par ce biais-là venir prendre un cours de cuisine pour apprendre à cuisiner et de fil en aiguille en discutant on peut se rendre compte qu'elle est dans le besoin et à partir de là on l'a fait rentrer dans le circuit assistante sociale, etc.. Mais on le fait en contournant la question car on se bute toujours à cette notion de honte, à cette notion de pudeur » (Président de la banque alimentaire de l'Ain).

D'autre part, les acteurs locaux veillent à une certaine discrétion le temps de la distribution pour éviter que les bénéficiaires de rendre visible la situation personnelle de ces derniers. Ainsi, par exemple, lorsqu'une famille vient chercher son colis au CCAS d'Attignat, elle ne récupère pas les denrées devant l'entrée principale de la mairie.

« Le problème c'est que les gens ne viennent pas et n'osent pas venir. Pour essayer de faciliter les choses, on fait en sorte que la famille quand elle appelle Véronique, elle ne l'a fait pas rentrer par l'entrée principale. On l'a fait rentrer par les portes de derrière pour la discrétion. Car tout le monde se connaît dans les villages. C'est pour ça aussi que les gens ne viennent pas. On joue la carte de la discrétion mais malgré ça, je peux vous dire qu'à Attignat, les gens ne viennent pas » (Membre du CCAS d'Attignat)

Il en est de même lors des ateliers cuisine. La diététicienne qui les anime gare le camion de la banque alimentaire de façon à ce que les passants n'identifient pas la structure qui encadre les ateliers.

« J'ai déjà été amené à des réticences où on m'a dit « monter dans le camion, c'est écrit banque alimentaire, tout de suite on va être étiquetés ». On a trouvé des astuces, que je mette le camion un petit peu caché pour que les personnes aient plus de facilité à monter » (Diététicienne en charge du camion cuisine).

Ainsi, certains opérateurs sociaux développent des stratégies afin de rencontrer les populations réticentes à manifester leurs difficultés. Cependant, ces derniers semblent quelque peu démunis face à ces situations. Conscients que certains ménages sont en difficulté, ils sont incapables d'identifier les besoins de ces derniers et l'amplitude du phénomène de pauvreté sur leur territoire. Par ailleurs, lorsque ces derniers sont mis au courant des difficultés d'une famille, ils ne peuvent ni fermer les yeux sur la situation, ni intervenir en raison de l'ingérence que cela constitue dans la vie du ménage. Leurs marges de manœuvre sont relativement faibles. Ainsi, des situations qui nécessiteraient un soutien dont parfois une aide alimentaire, demeurent méconnues des opérateurs sociaux.

Comme cela a été mentionné précédemment, ces situations semblent davantage concerner les populations qui sont intégrées dans le territoire. Cette éventualité pourrait expliquer le fait que seules des personnes qui n'étaient pas originaires de leur lieu de résidence aient été rencontrées durant notre enquête. Il semblerait que les populations résidents depuis peu sur le territoire soient plus enclines à se manifester auprès des structures d'aide alimentaire. Pour autant, cela ne signifie pas que ces derniers ne pâtissent pas du phénomène d'interconnaissance présent sur le territoire.

2.2. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, des habitants qui ne s'identifient pas au territoire

Parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire rencontrés, nombreux sont ceux qui résident depuis peu sur le territoire. L'attractivité des prix du logement et un désir de « nature » ont motivé leur installation. Cependant, ces populations rencontrent certaines difficultés une fois qu'elles habitent en milieu rural.

2.2.1. Une installation motivée par l'attractivité des prix du logement et le cadre de vie

Certains des individus rencontrés sont installés dans la communauté d'agglomération depuis une dizaine d'années mais nombreux sont ceux dont l'installation est très récente. Les prix du logement et la recherche d'un meilleur cadre de vie sont les deux raisons les plus souvent évoquées par les enquêtés pour désigner ce qui a motivé leur installation dans leur commune de résidence. Parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire interrogés, nombreux sont ceux qui se déclarent très attachés à leur cadre de vie. La ville est perçue de manière négative par certains qui considèrent l'espace urbain comme dangereux, notamment pour leurs enfants quand ils en ont.

« La ville ça me fait peur pour mes gosses, je me dis il vaut mieux que je sois à la campagne car au moins ils grandissent avec les moutons en face, les vaches et pas en face d'un parc avec les voitures qu'y passent » (Bénéficiaire Ceyzériat, Treffort).

Cependant, l'installation à la campagne apporte également son lot de désillusions. Certaines personnes se retrouvent confrontées à des problématiques qu'elles n'avaient pas forcément prévues. C'est par exemple le cas de la personne citée précédemment. Elle se déclare satisfaite de son cadre de vie tout en constatant que résider en milieu rural implique de se déplacer davantage en voiture.

« Quand j'ai demandé à déménager, on m'a proposé un pavillon sur Treffort avec un loyer qui était dans mon budget parce que je payais 480 euros en étant en ville. On m'a proposé un pavillon, c'était le top. Puis après avoir vu, je me suis dit ça va dans le fond les 17 km tu l'aies fait presque en ville. Mais en fait avec le temps je me suis aperçu que non ce n'était pas pareil. Quand vous faites un quart d'heure de route en ville vous avez vite fait » (Ceyzériat)

Confrontées à une accumulation de difficultés spécifiques à la vie en milieu rural, certains ménages font le choix de retourner habiter en ville. Une bénéficiaire de l'aide alimentaire, vivant actuellement à Marboz, nous a confié qu'elle songeait déménager à Lyon en raison de l'éloignement des services. L'enquêtée est originaire de cette ville dont elle et sa famille sont partis, pour habiter dans une commune près d'Hauteville-Lompnes, située dans le Haut-Bugey. Lors de l'entretien, cette dernière déclarait que l'absence de services de proximité les a conduits à déménager du village de 100 habitants dans lequel ils s'étaient tout d'abord installés pour

aller vivre à Marboz. Cependant, constatant qu'il rencontre également des difficultés d'accès à certains services, notamment médicaux, dans cet autre lieu de résidence, le ménage souhaite de nouveau déménager.

On habitait dans un village où il y avait peut-être 100 habitants. Il n'y a personne, l'air pur, c'était bien. Et puis après quand les enfants grandissent, il y a d'autres soucis, les moyens de transport, les écoles, les lycées, c'est autre chose. Quand ils sont petits ça va bien mais après quand ils grandissent c'est plus possible. Et puis voilà, on repartira très vite à la ville, aussi bien pour eux que pour moi (Bénéficiaire Marboz, Marboz).

D'après l'assistante sociale en charge du secteur de Coligny, la situation de cette famille ne constitue pas un cas isolé. Certaines communes du territoire sont attractives pour des ménages ayant de faibles revenus. Cependant, ces derniers sont nombreux à ne pas s'installer durablement dans le territoire.

« On a des communes où c'est vraiment des lieux d'arrivée. Les gens ils arrivent d'un autre département, on a un petit peu le sentiment qu'ils fuient. Il y a beaucoup de turnover, des gens qui restent un moment et qui repartent, Marboz, Verjon, etc., ça bouge énormément » (Assistante sociale en charge du secteur de Coligny)

Ces départs s'expliquent en partie par certaines difficultés d'accès aux services de proximité. Les nouveaux arrivants n'ont pas toujours anticipés les frais de déplacements occasionnés par la moindre présence de commodités. Or, ces dépenses occupent une part importante dans le budget des ménages.

« Au jour d'aujourd'hui, les gens arrivent car les loyers coûtent moins cher mais ils sont éloignés de tout, ils n'ont pas accès aux services. Ils sont vite éloignés de tout. Tout est compliqué, c'est des communes qui n'ont pas forcément beaucoup de commodités. Ils ne sont pas au milieu de nulle part mais ils sont quand même éloignés. Il faut avoir un véhicule, pour habiter dans des communes comme ça où il n'y a rien, il faut être véhiculé » (secrétaire médicale de la MDS de Montrevel-en-Bresse)

Par ailleurs, certains services, nécessaires aux personnes en difficulté, sont de moins en moins accessibles. La secrétaire médicale de la maison départementale de la solidarité de Montrevel-en-Bresse remarque, par exemple, que les assistantes sociales, auparavant, étaient davantage présentes en milieu rural du fait des permanences qui s'y tenaient.

« Il y a quelques années, mais ça remonte, il y avait des permanences qui se faisaient au plus près des usagers, à présent toutes les permanences se sont recentrées sur Bourg, il n'y a plus grand-chose dans les communes rurales, donc si les gens n'ont pas internet, ils sont un peu livrés à eux-mêmes » (Assistante sociale en charge du secteur de Coligny)

Ces constats témoignent de l'enjeu que constitue le maintien des services de proximité dans la lutte contre la pauvreté rurale. Le déclin de l'offre de services dans certains territoires ruraux, affecte davantage les populations défavorisées au regard des difficultés qu'elles rencontrent pour se déplacer et pour s'équiper. Or, les insuffisances en matière d'accès aux services peuvent accentuer la précarité de certains ménages en favorisant leur isolement. D'autant plus que les familles nouvellement installés bénéficient peu des solidarités locales prétendument plus fortes en milieu rural (A.Appéré De Soussa, 2010).

2.2.2. Une population rarement intégrée dans la société locale

Les populations rurales sont parfois perçues comme protégées de la pauvreté et de l'exclusion en raison des solidarités locales qui existeraient à la campagne. Seulement comme en témoigne plusieurs auteurs, les ménages habitant depuis peu sur le territoire bénéficient rarement de ce « filet de protection » (A.Appéré De Soussa, 2010 ; A.Pagès, 2001). Parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire que nous avons rencontré, peu étaient insérés dans des réseaux de proximité. La forte visibilité sociale et l'impossibilité de s'y soustraire les conduits à être distants vis-à-vis de ces potentielles relations. Conscients que leurs difficultés sont connues de la société locale, ces derniers sont prudents et se méfient des propos qui pourraient être tenus à leur égard. Par ailleurs, les membres de la communauté villageoise ne sont pas toujours enclins à les intégrer. Comme l'indique l'habitant de Saint-Nizier-le-Bouchoux, cité ci-dessous, la rencontre de ces deux phénomènes conduit certains ménages à vivre en retrait de la vie locale.

« C'est très très difficile de s'intégrer à la campagne. A Foissiat, il y avait beaucoup plus de gens qui me connaissaient que moi je ne connaissais de gens. Mis à part la boulangerie que je fréquentais pour aller chercher mon pain, la bibliothèque parce que je suis un très gros lecteur donc les bénévoles qui s'occupaient de la bibliothèque. Mais autrement sorti de ça, je ne connaissais personne, personne. Et il y a beaucoup plus de gens qui parlaient de moi que moi je connaissais de gens. St Nizier ça a l'air un peu moins cancan, mais on ne sait jamais » (Bénéficiaire Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Nizier-le-Bouchoux).

Ainsi, la présence de « solidarités naturelles » en milieu rural ne protège pas forcément de l'isolement. Parmi les personnes rencontrées, plusieurs semblaient réellement seules. Cet isolement est accru par l'absence de sorties du fait des faibles revenus dont disposent les ménages. En effet, ces derniers déclarent ne pas avoir les moyens de boire un verre dans un bar ou de s'octroyer une sortie culturelle. Pourtant, ces activités pourraient être un moyen de faire des rencontres. Compte tenu de ces réalités, l'initiative du « camion cuisine » est la bienvenue. Les ateliers cuisine permettent aux bénéficiaires qui y participent de se rencontrer. Cette activité peut se révéler être un véritable moment d'évasion pour les personnes concernées. C'est par exemple le cas pour une habitante de Saint-Trivier-de-Courtes, qui ne fréquente personne en dehors de sa venue à la distribution alimentaire et de sa participation aux ateliers cuisine.

« Je ne pourrai même pas vous dire le nom des voisins et ça fait quand même 15 ans que je suis là. Je ne fréquente personne. Je n'aime pas les histoires donc je ne fréquente personne. A part quand je vais au « camion cuisine » ou chercher mon colis mais c'est tout (...) J'aimais bien y aller (aux ateliers cuisine), c'était super. Et avec les personnes, on arrivait à toutes se tutoyer, j'aime bien tout ce qui est convivial. C'est un petit besoin de m'évader de la maison. Personnellement, ça m'intéresse, ce n'est pas la question d'aller faire à manger, c'est mon petit plaisir ça, je ne sais pas pourquoi mais c'est mon petit plaisir» (Bénéficiaire Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Trivier-de-Courtes).

L'habitante citée ne participe pas aux ateliers pour apprendre à cuisiner mais bien pour partager une activité avec d'autres bénéficiaires. Ce témoignage met en exergue l'apport social de l'initiative menée par la banque alimentaire de l'Ain. Méfiante vis-à-vis des relations de proximité, cette résidente est disposée à faire des rencontres dans le cadre des ateliers cuisine. Par ailleurs, parmi les personnes rencontrées, certaines s'accommodent de la forte visibilité sociale présente dans les territoires ruraux. C'est notamment le cas d'une habitante de Domsure qui déclare ne pas donner d'importances aux rumeurs.

« J'ai évolué en ville forcément je n'ai pas la même mentalité. Je trouve que les gens sont envieux, que l'on ne peut pas faire facilement confiance. Les gens ils connaissent mieux votre vie que vous. C'est des rumeurs, des choses comme ça, mais moi comme j'ai habité la ville, je n'y fais même pas attention, je m'en fous. Du moment qu'on nous laisse tranquille ma fille et moi, je m'en fous. J'ai d'autres préoccupations » (Bénéficiaire Beaupont, Domsure).

A l'instar de cette résidente, plusieurs enquêtés opposent les « mentalités » de l'espace urbain à celles du milieu rural. Cette analyse manifeste un sentiment d'exposition non maîtrisée. Les

résidents de la communauté d'agglomération, habitant auparavant dans des territoires à plus fortes densité de population, doivent composer avec la présence d'une plus forte visibilité sociale. Comme l'indique également l'habitante citée, il n'est pas simple d'accorder sa confiance lorsque cette situation constitue une nouveauté.

Ainsi, la plupart des individus rencontrés se sentent peu intégrés dans le territoire. Lorsque le ménage est installé depuis peu, cela est d'autant plus le cas. Dans ce cadre, les difficultés économiques auxquelles ces derniers font face semblent constituer un obstacle à leur intégration. Cependant, l'isolement relationnel n'est pas la seule difficulté que rencontrent les familles sur leur lieu de résidence. La moindre présence de services de proximité implique des déplacements qui constituent une part importante du budget des ménages. Limités dans leur mobilité, les ménages en situation de pauvreté rencontrent des difficultés d'accès à certains établissements.

Partie 3. Difficultés d'accès à l'alimentation et stratégies d'adaptation dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

L'accès des ménages à certains lieux d'approvisionnement est remis en question en raison du coût des déplacements. Ces difficultés, davantage présentes en milieu rural, se superposent au caractère discriminant du coût des denrées alimentaires. Les populations en situation de pauvreté rencontrent des contraintes d'accès à certaines catégories de produits et ce, qu'elles vivent en milieu rural ou dans l'espace urbain. Cependant, les stratégies mises en place pour accéder à ces produits sont parfois spécifiques aux territoires ruraux. A travers cette partie, il est question d'analyser la manière dont la pauvreté monétaire peut restreindre la capacité d'accès à certains produits alimentaires et sources d'approvisionnement. Il s'agit également de témoigner des stratégies d'adaptation mises en place par les ménages précaires habitant en milieu rural.

1. Des stratégies mobilisées pour accéder à une alimentation de « qualité »

Les individus en situation de précarité pâtissent souvent d'un moindre accès à une alimentation de « sûre et nutritive en quantité suffisante ». Dans cette partie, nous proposons de rendre compte des obstacles rencontrés par les enquêtés pour « bien manger », selon leurs propres critères. Ainsi, il s'agit également de témoigner des stratégies qu'ils mettent en place pour accéder à certaines catégories de produits à moindre frais. Par ailleurs, les informations recueillies nous invitent à questionner le sens conféré à la notion de « qualité » dans le champ alimentaire.

1.1. De la richesse de la « débrouille » des ménages ruraux en situation de pauvreté

Les achats alimentaires des ménages, nous l'avons vu, reflètent leur situation économique. Ainsi, selon une enquête de l'Insee, les populations en situation de pauvreté accèdent plus difficilement à certains produits, tels que le poisson, les fruits ou la viande³⁷. Les personnes rencontrées sont bénéficiaires de l'aide alimentaire. Elles ont accès à l'ensemble des produits alimentaires citées en petite quantité. Seulement, l'apport de la distribution de l'aide alimentaire ne suffit pas. Les ménages doivent le compléter en s'approvisionnant dans d'autres lieux de distribution. Ils doivent alors composer avec d'importantes contraintes économiques.

1.1.1. Des difficultés d'accès à certaines catégories de produits

L'accès à l'aide alimentaire délivrée par la Croix-Rouge permet au ménage de bénéficier d'un colis comportant une variété de produits. Les individus rencontrés nous ont confié être satisfaits de la composition des paniers distribués. Ces derniers sont nombreux à affirmer qu'aucune denrée alimentaire ne leur manque suite à la distribution alimentaire. Ces observations sont évidemment à analyser avec prudence car les entretiens, dans leur grande majorité, se sont déroulés sur le lieu de la distribution. Par ailleurs, comme cela a précédemment été indiqué, nous avons rencontré des habitants qui étaient enclins à s'exprimer sur leur alimentation et les difficultés qu'ils rencontrent. Les personnes rencontrées ne pourraient accéder à une alimentation saine et variée sans l'aide alimentaire. C'est par exemple le cas d'un habitant de Saint-Trivier-de-Courtes qui ne dispose, dans les « meilleurs mois », que de 200 euros, une fois que les charges fixes ont été payées.

« Quand on est dans ma situation, quand on a 855 euros par mois pour vivre, ben une fois que sont payés l'assurance de la voiture, l'assurance de la maison, la complémentaire santé, l'eau, le loyer, vous savez les mois les meilleurs il me reste entre 150 et 200 euros pour vivre. Et moi je dis heureusement qu'il y a la distribution » (Bénéficiaire Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Nizier-le-Bouchoux).

³⁷ Source : Enquête du budget des familles, Insee, 2011

Cependant, les colis délivrés par la Croix-Rouge ne suffisent pas à faire vivre les ménages. Ces derniers doivent s'approvisionner dans d'autres lieux de distribution. Les denrées qui leur manquent le plus rapidement sont les légumes et la viande. Or, il s'agit de produits difficilement accessibles aux populations en difficultés. Les contraintes budgétaires des ménages les amènent à développer des stratégies d'approvisionnement pour accéder à ces denrées en dehors du circuit d'aide alimentaire.

1.1.2. A la recherche des prix les plus intéressants ou la sélection des lieux de distribution alimentaires

Confrontées à des difficultés d'accès à l'alimentation, les personnes rencontrées développent des stratégies d'approvisionnement. En effet, le choix du lieu d'approvisionnement n'est pas anodin, il résulte d'un calcul précis basé sur les prix de vente des produits consommés dans les lieux de distribution. La majorité des enquêtés se fournissent dans les grandes et moyennes surfaces pour compléter le colis alimentaire délivré par la Croix-Rouge. Les magasins hard discount sont privilégiés par un grand nombre de familles. Cependant, ce n'est pas toujours le cas. Suite à une comparaison des prix de vente pratiqués par les magasins de hard discount avec ceux des autres supermarchés, certains ménages préfèrent s'approvisionner dans des enseignes « classiques ».

« J'ai déjà essayé Lidl, pour un chariot on en a pour 300 euros. A Leclerc avec deux chariots, ça me coûte 150 euros » (Bénéficiaire Ceyzériat, Corveissiat).

« J'ai fait le calcul, un cadé à Lidl et un cadé à Carrefour, j'ai payé moins cher à Carrefour. C'est pour ça que je ne vais pas à Lidl, la viande est de mauvaise qualité et souvent plus chère. Les produits dont moi j'ai besoin sont plus chers à Lidl qu'à Carrefour » (Bénéficiaire Ceyzériat, Ceyzériat).

Par ailleurs, le choix du lieu de distribution dépend parfois des offres en cours dans les moyennes et grandes surfaces. Une des bénéficiaires rencontrés déclare, par exemple, se rendre à Intermarché car leur programme de fidélité lui procure des avantages économiques.

« On fait nos courses à Lidl et à Intermarché, parce que vous savez il y a des cartes. Nous on est une grande famille, j'ai six enfants, en tout on est 8 et à Intermarché, ils font bien souvent des remises sur la carte donc on en profite un peu sinon c'est Lidl » (Bénéficiaire Marboz, Marboz).

Les enquêtés s'approvisionnent principalement dans les moyennes et grandes surfaces. Cependant, certaines catégories de produits ne sont pas accessibles financièrement dans ces lieux de distribution. C'est notamment le cas des fruits et des légumes dont les prix dans les grandes et moyennes surfaces sont jugés excessifs par la plupart des enquêtés.

« Je peux pas me permettre d'aller à Leader price ou à Leclerc acheter l'ensemble de mes légumes. Je ne peux pas varier haricots verts, poireaux, je ne peux pas, deux euros par ci, deux euros par-là, je ne peux pas. C'est pour ça que je fais les fins de marché ou je vais au marché Lamartine pour varier » (Bénéficiaire Ceyzériat, Treffort).

Quand on voit le prix des salades à Intermarché, en fait souvent le marché le samedi matin parce que, par exemple, pour un euro, on a 4 énormes salades. Mais sinon, en supermarché, c'est super cher, c'est affreux et ce n'est pas forcément de bonne qualité non plus (Bénéficiaire Marboz, Marboz).

Comme les propos de ces habitants l'indiquent, les personnes rencontrées se tournent alors vers d'autres lieux de distribution pour s'approvisionner en fruits et légumes. Dans ce cadre, les fins de marché et l'achat de denrées « en vrac » sont privilégiés par les ménages. Les fruits et les légumes sont parfois un peu abîmés mais les bénéficiaires semblent s'en accommoder. Concernant l'enquêtée citée, l'achat en vrac lui permet de diversifier son alimentation. Cette dernière déclare que les cagettes proposées par le marché Lamartine lui permettent d'accéder à une variété de fruits et de légumes en petite quantité.

« Je vais à Lamartine à Bourg, ça reste raisonnable car ils font des cagettes de légumes et de fruits un peu abîmés. S'il y a une tomate un peu écrasé, c'est pas grave, ils la mettent dans le plateau. Après elles ne sont pas vraiment moches mais esthétiquement dans un magasin on aime bien voir ce qui est joli. Mais, ils sont très bons. Les cagettes sont variées et c'est deux euros la cagette. Je peux faire des plats variés comme ça. C'est le moins cher » (Bénéficiaire Ceyzériat, Treffort).

Les stratégies d'approvisionnement développées par les ménages sont le résultat de nombreux calculs et témoigne d'un effort d'adaptation. Accéder à la meilleure offre suggère, parfois, de s'approvisionner dans plusieurs lieux mais également de ne pas être trop exigeant vis-à-vis de l'état de maturation, lorsqu'il s'agit de fruits ou de légumes. A cet égard, nous avons pu constater que les ménages accordaient peu d'importance à l'aspect visuel du produit. Lors des distributions auxquelles nous avons pris part, il était courant que certains fruits ou légumes soient un peu abîmés. Les ménages rencontrés les acceptent en déclarant que ça ne leur posait

pas de problème, « un coup de canif, et ça ira », « j'en ferai de la compote ». Ces observations ainsi que les entretiens que nous avons eu nous amène au constat que pour les ménages rencontrés « rien ne se perd, tout se cuisine ».

1.1.3. En cuisine, « rien ne se perd, tout se transforme »

Les familles rencontrées sont peu concernées par les messages de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces dernières ne jettent rien. Les produits dont la date limite de consommation est dépassée sont également consommés par les ménages. Dans les cas où la distribution d'aide alimentaire n'a lieu qu'une fois dans le mois, les individus reçoivent une grande quantité de denrées en une fois. Ces derniers rencontrent des difficultés pour consommer les produits avant la date limite indiquée. Pour autant, ils ne les jettent pas, à l'instar d'un des bénéficiaires de la distribution alimentaire de Saint-Trivier-de-Courtes.

« Je ne jette absolument rien. Les produits frais quand ils sont à la limite de la date...ça m'arrive de manger des yaourts qui sont passés de trois semaines. Dans la mesure où ils n'ont pas quitté le frigo, il n'y a aucun risque. Tant qu'il n'y a pas de la moustache dessus et encore à la limite je l'enlève et je mange le yaourt » (Bénéficiaire Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Nizier-le-Bouchoux).

Par ailleurs, l'ensemble des individus rencontrés consacrent un temps particulier pour transformer certains produits frais. Lorsqu'ils sont présents en grande quantité, les légumes et les fruits sont cuisinés ou découpés puis congelés. Le congélateur est très utilisé par les familles qui peuvent ainsi consommer l'ensemble des denrées délivrées par l'aide alimentaire et bénéficier de certaines offres intéressantes. Comme le suggère une habitante de Chavannes-sur-Suran, posséder un congélateur permet faire des économies. Dans le cas citée, la possibilité de congeler des denrées a permis à l'enquêtée d'acheter des légumes à un prix intéressant et de ne pas gaspiller une partie du colis délivré par la Croix-Rouge. La confection de confitures permet également à l'enquêtée de consommer l'ensemble des fruits qu'elle achète.

« La dernière fois j'ai trouvé une grande cagette de pêches, de belles pêches, 3 euros sur le marché, du coup j'ai fait de la confiture avec. J'achète des gros cageots et je fais des confitures comme ça, ça me fait ma réserve. S'ils ont des gros paquets de légumes, je les achète, je les coupe et je les mets dans le congélateur. J'essaie d'acheter et de mettre dans le congélateur comme j'ai un grand congélateur. L'année dernière c'est ce que

j'avais fait, comme j'étais inscrite aux restos du cœur et ben tous les légumes que je récupérais j'en avais en trop, et ben c'est ce que j'ai fait ça m'a servi pour cette année »
(Bénéficiaire Ceyzériat, Chavannes-sur-Suran).

Les personnes rencontrées s'organisent afin de ne pas gaspiller de denrées. Ce fonctionnement s'accompagne d'une certaine incompréhension vis-à-vis des ménages qui n'en font pas de même. Selon eux, une part importante jette des biens alimentaires sans raison apparente.

« La pomme qui tape aussi fort que ce que je viens de taper sur la table, au bout de deux heures il va y avoir la petite marque marron, maintenant la plupart des gens ils la balacent, il suffit d'un couteau, on enlève la petite rondelle et puis elle est bonne la pomme, tout simplement. On peut faire perdurer quelque chose, plutôt que de jeter »
(Bénéficiaire Ceyzériat, Ceyzériat).

Ainsi, les propos recueillis témoignent d'une volonté d'utiliser l'ensemble des produits alimentaires, reçus ou achetés, afin de faire des économies. A ce sujet, la présence d'un congélateur au sein du foyer semble cruciale pour le budget du ménage. L'apport d'un jardin potager, l'est également lorsque les individus en bénéficient.

1.1.4. Le jardin, une opportunité d'économies

Peu de bénéficiaires de l'aide alimentaire possèdent un jardin. Comme l'indique Perrine Jouvét, diététicienne à la banque alimentaire, ces derniers habitent souvent dans des appartements et n'ont pas accès à un terrain qu'il pourrait cultiver.

« Les personnes qui viennent au camion n'ont pas de jardin. Ce sont des personnes qui vivent dans des tout-petits appartements ou bien dans des foyers. Donc c'est vrai que je ne suis même pas sûre qu'un seul des bénéficiaires autour de moi ait un jardin »
(Diététicienne en charge du camion cuisine).

Les ménages qui se trouvent dans cette situation regrettent de ne pas avoir la possibilité de cultiver leurs propres fruits et légumes, notamment car cela leur permettrait de faire des économies. C'est le cas d'une des personnes rencontrées, qui possédait un jardin avant de déménager à Marboz.

« Ça manque de manger des produits qui sortent de notre propre jardin, financièrement, c'est carrément avantageux et je dirais que c'est un peu un luxe d'avoir un jardin, de pouvoir faire son petit potager, donc c'était bien » (Bénéficiaire Marboz, Marboz).

A ce sujet, un enquêté nous a confié avoir pour projet de déménager « pour une maison pas essentiellement plus grande mais avec un terrain » afin de pouvoir cultiver un lopin de terre. Ceux qui ont accès à un jardin affirment qu'il s'agit d'une ressource essentielle pour leur ménage. C'est notamment le cas d'un résident de Corveissiat qui bénéficie de l'aide alimentaire depuis peu. Ce dernier était réticent à l'idée de contacter l'assistante sociale. Ainsi, il a traversé une période difficile, durant laquelle il ne bénéficiait pas de l'aide alimentaire. Les apports du jardin étaient alors indispensables au ménage.

« Le jardin c'est moins cher, il nous a bien sauvé la vie l'année dernière d'ailleurs. On avait rien à manger, on allait dans le jardin, ça allait bien » (Bénéficiaire Ceyzériat, Corveissiat).

Cultiver quelques fruits et légumes permet aux ménages de réduire leurs dépenses en biens alimentaires. Cela leur permet également de valoriser leur alimentation. Certains sont très investis dans cette activité. C'est notamment le cas d'une enquêtée, qui a suggéré à la bibliothèque de Corveissiat, de créer une grainothèque afin que les habitants puissent s'échanger des graines pour leur jardin

« Donne-moi un peu de tes tomates, donne-moi un peu de tes courgettes. On s'échange des graines et ça se multiplie et l'année d'après on s'échange encore des graines gratuitement » (Bénéficiaire Ceyzériat, Corveissiat).

« Comme ça on sait ce qu'on mange » est une formule qui a souvent été entendu lorsqu'il était question du jardin. Les personnes rencontrées se déclarent soucieuses de savoir ce qu'il y a dans leur assiette, à la recherche d'une certaine qualité dans les produits consommés.

1.2. Une exigence qualitative en matière d'alimentation, une autre définition du « bien manger »

La notion de qualité, est relative. Lorsqu'elle est utilisée pour qualifier l'alimentation, elle semble d'autant plus floue. Dans le champ alimentaire, la qualité peut aussi bien concerner l'origine que la composition du produit, son procédé de fabrication ainsi qu'une multitude d'autres éléments. Il est aussi question de la qualité des régimes alimentaires qui interroge l'équilibre alimentaire. Ainsi, la qualité de l'alimentation peut être appréhendée sous divers angles. Le consommateur, quant à lui, a sa propre perception vis-à-vis de cette question. Dans le cadre de notre étude, nous avons tenté d'interroger les critères retenus par les enquêtés pour définir une « bonne alimentation ». Ainsi, nous proposons à présent d'étudier la manière dont les enquêtés se représentent une alimentation de qualité, au sens large.

1.2.1. Sensibiliser à une « bonne alimentation », une nécessité pour les intervenants sociaux

Les intervenants sociaux rencontrés constatent qu'un nombre important de bénéficiaires de l'aide alimentaire privilégient une prise alimentaire rapide sans se soucier de la qualité nutritionnelle du repas. Selon eux, certains bénéficiaires, très isolés, ne se préoccupent plus de leur alimentation car ils n'y trouvent pas d'intérêt. Ce sont souvent des hommes seuls d'après les acteurs interrogés. En rapprochant ces situations de nos lectures, précédemment citées, ce désintérêt peut être expliqué par de nombreux facteurs. Cette désaffection peut être la cause d'une moindre estime de soi ainsi que d'une absence de plaisir dans la prise alimentaire. Lorsque l'individu est contraint dans le choix de son alimentation et seul durant le temps du repas, le caractère hédoniste de l'alimentation s'évanouit parfois (F.Cavaillet *et al.*, 2006). Par ailleurs, un supposé manque d'intérêt pour sa propre alimentation peut également masquer une gêne vis-à-vis de la cuisine. Il est délicat de savoir ce qu'il en est vraiment. Des bénévoles nous ont, par exemple, confié que certains bénéficiaires refusent les légumes car ils ne savent pas les cuisiner. Cependant, ne souhaitant pas être exposés, ils prétextent qu'ils n'en mangent pas. La diététicienne de la banque alimentaire, a recueilli ce même constat auprès des bénévoles de l'aide alimentaire.

« Les personnes qui distribuent ce sont bien rendues compte qu'il y avait beaucoup de légumes notamment qui étaient refusés mais du fait qu'ils ne connaissaient pas ces légumes ou qu'ils ne savaient pas les cuisiner donc au lieu de dire « on ne sait pas faire », « non non je n'en veux pas ». Ce qui est plus facile car du coup c'est moins dévalorisant que de dire « ben non je ne sais pas faire je suis désolée » (Diététicienne en charge du camion cuisine).

L'initiative du camion cuisine a, notamment, été mise en place afin que les bénéficiaires, s'ils le souhaitent, puissent apprendre à cuisiner les denrées distribuées par l'aide alimentaire. Durant ce temps d'échange, des conseils diététiques et nutritionnels sont également transmis aux participants.

« Le but de faire des ateliers, c'est aussi de faire des légumes un petit peu bizarres, que les gens puissent découvrir qu'on peut faire des trucs sympas, qu'on peut les prendre dans les colis et qu'on ne soit pas obligés de les jeter derrière » (Diététicienne en charge du camion cuisine).

Certains intervenants sociaux suggèrent qu'il est nécessaire que la distribution du colis soit accompagnée de messages de sensibilisation à une alimentation équilibrée. Les ateliers cuisine n'étant pas présents, régulièrement, dans l'ensemble des distributions d'aide alimentaire effectuées en milieu rural, la mise en place d'autres actions est envisagée.

« Je pense, de plus en plus nous on le dit, il faut mettre des actions en place, d'ailleurs on avait réalisé une action collective sur le secteur, de manière globale sur le budget, on travaillait sur tout, l'équilibre alimentaire, comment faire ses courses, ne pas se faire avoir par rapport aux étiquettes. Je pense que c'est important de veiller à ce que les gens ne bénéficient pas que du colis seul, qu'il y ait une éducation de l'autre côté car il y en a beaucoup, ça ne veut pas dire que c'est le cas de tout le monde, il y a des personnes qui n'ont pas de problème pour faire à manger » (Assistante sociale en charge du secteur de Coligny).

Des initiatives de cet ordre, visant à accompagner le colis de l'aide alimentaire des messages nutritionnels à destination des bénéficiaires ont précédemment été menées. Dans le cadre du Programme Alimentation et Insertion (PAI), des outils « pédagogiques et pratiques » étaient

distribués aux ménages³⁸. Il s'agissait de calendriers comportant des recettes équilibrées et accessibles financièrement mais également des affiches véhiculant des messages nutritionnels.

Ainsi, l'éducation à une « bonne alimentation » permettrait de répondre aux difficultés rencontrées par certains bénéficiaires. Encore faut-il que leur déséquilibre alimentaire constitue un problème pour eux. Encore faut-il qu'ils soient enclins à recevoir des conseils nutritionnels. Le camion cuisine est ouvert à tous mais imposé à personne, c'est sans doute cela qui fait son succès. Les individus qui y participent afin d'en apprendre davantage sur la nutrition et la cuisine, sont en partie acteurs, durant les ateliers mais également dans la liberté qui leur ait laissé de se renseigner ou non au sujet des normes nutritionnelles. De plus, cette démarche en valorisant le rôle social de l'alimentation, crée les conditions d'un échange. Selon la manière dont ils sont transmis, les conseils nutritionnels peuvent être plus ou moins bien reçus par les bénéficiaires de l'aide alimentaire. Ils semblent d'autant moins bien reçus par les bénéficiaires qui tentent d'accéder à une alimentation saine et nutritive mais qui ne peuvent suivre l'ensemble des conseils nutritionnels faute de moyens économiques. Les individus que nous avons rencontrés se trouvent, en grande majorité dans cette situation. Nous proposons à présent d'identifier ce que constitue pour eux une « bonne alimentation ».

1.2.2. Cuisiner, une activité valorisée par les enquêtés

Comme en témoigne certains extraits d'entretiens précédemment cités, les personnes rencontrées témoignent d'une vive préoccupation vis-à-vis de la composition des produits consommés. A l'instar de l'enquêté cité, les individus interrogés font état d'une certaine inquiétude au sujet des plats préparés et autres produits industriels.

Vous savez ce qu'on trouve dans la nourriture maintenant ? « J'ai pas toujours envie de le savoir » Sinon on ne mangerait plus. C'est pour ça que je veux un jardin. J'ai toujours cuisiné comme ça, les boîtes de conserves, c'est des roues de secours. Quand je n'ai pas le temps. L'éternel boîte de raviolis, c'est vraiment parce que je suis pris de cours, que je n'ai pas d'idées « oh ça changera, il sera content » (en parlant de son fils) (bénéficiaire, Ceyzériat, homme).

³⁸ Source : <http://www.opnalim.org/les-outils/textes-juridiques/pai-programme-alimentation-insertion/>

Ainsi, les bénéficiaires de l'aide alimentaire déclarent privilégier la cuisine aux plats préparés, achetés dans la moyenne et grande distribution. Cuisiner permet aux ménages de disposer d'un contrôle sur ce qu'ils mangent. Une enquêtée, citée ci-dessous, témoigne de cette volonté. Ses propos montrent également l'importance de l'éducation familiale dans les pratiques alimentaires. A ce sujet, beaucoup d'individus nous ont confié avoir un intérêt pour la cuisine car, plus jeunes, préparer des produits frais étaient la norme dans leur famille.

« Au moins, comme je dis, je sais ce que je mange car aujourd'hui il y a beaucoup de trucs bizarres, de chimiques. Je pense que c'est ma mère qui nous a éduqué comme ça, à faire à la maison, tout à l'heure encore on me donnait une recette, on me disait « tu sais dans la compote, il ne faut pas mettre du sucre, il faut du sucre vanillé », la dame, je me souviens plus de son prénom (une autre bénéficiaire), elle me disait de ne pas mettre trop du sucre dans la confiture d'abricots, que ce serait un peu plus liquide mais ce n'est pas grave. Je lui ai dit que ma belle-mère me disait de mettre un kilo de sucres, ça fait trop » (Bénéficiaire Ceyzériat, Treffort).

Le témoignage de cette habitante renseigne également sur l'aspect social que revêt la cuisine durant le temps de la distribution de l'aide alimentaire. Nous avons pu l'observer. Lorsque nous préparions le colis d'un ménage, durant la phase d'observation participante de notre travail, ce dernier nous faisait souvent part des plats qu'il comptait préparer avec les denrées distribuées. Une des deux bénévoles qui s'occupent du service « Croix-Rouge-sur-Roues » nous a fait part de la même expérience.

« Je prends des conseils auprès des gens qui viennent à la distribution, on échange sur des recettes « vous faites ceci, vous faites cela, vous mettez de l'huile », ils sont contents de partager leur savoir-faire » (Bénévole Croix-Rouge, Ceyzériat).

Les personnes rencontrées s'appliquent également à diversifier leur alimentation. D'ailleurs, comme nous l'avons vu, ces dernières usent de stratégies pour accéder à certains produits. Les ménages ont conscience des normes nutritionnelles « à suivre ». Cependant, ce n'est pas pour autant qu'ils les reçoivent avec enthousiasme.

1.2.3. Les préconisations nutritionnelles, entre volonté de les suivre et problèmes d'accessibilité sociale

Les conseils et les préconisations en matière de nutrition sont connus et écoutés des bénéficiaires rencontrés. Ces derniers tentent d'ailleurs de les suivre. Pourtant, les messages de prévention et d'éducation à la santé liés à l'alimentation, constituent une source de tensions pour les enquêtés. Ce malaise semble résulter d'un décalage. Les critères convoqués par les bénéficiaires pour définir ce qu'est une « bonne alimentation » ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui sont communiqués au travers de politiques publiques. Les enquêtés valorisent leur alimentation à travers leur attrait pour la cuisine et leurs efforts pour accéder à une alimentation saine et diversifier. Cependant, le fait qu'ils parviennent à manger régulièrement des fruits et des légumes ne signifie pas pour autant qu'ils puissent en manger quotidiennement, plusieurs fois dans la journée. A cet égard, les recommandations du Programme National Nutrition Santé, par exemple, semblent inaccessibles pour certains individus rencontrés. Des bénéficiaires de l'aide alimentaire ne disposent pas du budget nécessaire pour les appliquer.

« Les conseils du gouvernement manger 5 fruits et légumes par jour, moi je voudrais bien en connaître des gens qui peuvent se permettre de manger 5 fruits et légumes par jour au prix où c'est. C'est ahurissant » (Bénéficiaire Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Nizier-le-Bouchoux).

« En période d'hiver, des légumes on ne peut pas en acheter beaucoup, que ce soit à Aldi ou ailleurs, c'est très cher. Moi sur le principe on dit « manger 5 fruits et légumes par jour », oui certes je suis bien d'accord mais quand on n'a pas les moyens, quand vous avez un kilo de courgettes en hiver à 3 euros. Excusez-moi quand vous êtes pensionné et que vous avez une fille à charge ou quand vous avez trois, quatre gamins, un kilo de courgettes on ne l'achète pas. Quand un kilo de pommes coûte 3 euros et qu'on a deux trois gamins ou quand on a de petits revenus, on ne l'achète pas » (Bénéficiaire Beaupont, Domsure).

Les deux enquêtés cités, lors des entretiens, déclaraient tous deux avoir le sentiment d'accéder à une « bonne alimentation ». Ainsi, au regard de leurs propres exigences, résultat d'un compromis entre ce qu'ils souhaitent consommer et ce que leur budget leur permet, ils semblent relativement satisfaits de leur alimentation. Seulement, vis-à-vis des recommandations nutritionnelles, leur alimentation n'est pas optimale. Cela peut expliquer

l'ambivalence observée entre la manière dont les individus appréhendent leur alimentation et celle dont ils perçoivent les messages de prévention et d'éducation.

D'autre part, nous avons également constaté un certain malaise vis-à-vis des produits dont la qualité est reconnue, de par leur label ou leur proximité. Ces derniers ne sont pas accessibles aux familles. Une des enquêtée déclare, par exemple, ne pas pouvoir acheter fréquemment des denrées à une coopérative locale dont elle reconnaît pourtant la qualité des produits.

« Ils ont monté récemment une coopérative où il y a tous les paysans qui vendent leurs produits, des légumes frais mais c'est hors de prix. Cela cible une certaine catégorie de personnes. Moi j'y suis allée une fois, j'ai fait plaisir à ma fille, j'ai acheté du fromage de chèvres. Mais voilà, c'est une fois, je ne peux pas y aller régulièrement ce n'est pas dans mon budget. Une salade, tu vas l'acheter 3 euros, moi je ne peux pas. Je vais en grande surface où je vais l'acheter 1 euro. La qualité sera moindre forcément, ça reste frais, mais ce n'est pas le producteur qui va te vendre ses produits qu'il vient de récolter. La différence est là aussi. Ça met une barrière » (Bénéficiaire Beaupont, Domsure).

Ces propos rejoignent le constat du centre d'études et de prospectives du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, réalisé en 2013. La qualité des produits, et notamment le fait qu'ils soient labellisés, différencie les consommateurs. Les populations précaires y ont très peu accès³⁹.

Ainsi, les moyens dont disposent les ménages rencontrés ne leur permettent ni de mettre en pratique les recommandations nutritionnelles ni d'accéder à des produits de meilleures qualités. Les messages d'éducation à la santé, dans ces cas ne sont pas adaptés. A ce sujet, une étude menée par ATD quart monde témoigne des effets préjudiciables qu'ils peuvent avoir. Suite à une enquête approfondie auprès de personnes en situation de précarité, les auteurs de cette étude ont montré que les ménages rencontrant des difficultés d'accès à une alimentation saine et nutritive peuvent se sentir stigmatisés par ces recommandations.

« Si, souvent, leurs moyens ne leur permettent pas de mettre en pratique les injonctions, ces publics analysent tout de même bien que les messages de préconisation partent du principe qu'ils se nourrissent mal et qu'ils doivent donc être éduqués pour leur alimentation. Ceci est insupportable pour ces personnes qui font comme elles peuvent

³⁹ <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/analyse641310.pdf>

pour se nourrir. Elles se sentent martelées de trop nombreux messages impossibles à réaliser et qui occultent les difficultés rencontrées face à la nourriture et les nombreux efforts fournis par les familles. Ces préjugés enfoncent encore les plus pauvres dans leur condition. Parce qu'ils ont un mode de vie qui ne correspond pas à une certaine norme sociétale, ils ont l'impression qu'on les considère incapables de se nourrir correctement et de nourrir leur famille. C'est une atteinte grave à leur statut de sujet humain, à leur place dans le groupe » (M.Ramel *et al.*, 2014, p.62).

Les messages liés à la qualité de l'alimentation, pour certains d'entre eux, semblent maladroits. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne sont pas nécessaires et aidants pour une part des ménages défavorisés. Seulement, la manière dont ils sont formulés peut heurter des individus déjà fragilisés dans leur statut social. Les propos de l'enquêtée, précédemment citée, sont révélateurs de cette tension.

« Même pour faire une petite soupe et bien s'il n'y avait pas le colis alimentaire, on ne pourrait pas. C'est un peu triste mais c'est une réalité pour bien des gens. Et après, les médias qui disent « on est mal alimenté, on mange trop riche » mais faut aussi nous donner les moyens de consommer différemment » (Bénéficiaire Beaupont, Domsure).

2. Se déplacer en milieu rural, un facteur discriminant pour accéder à l'alimentation

L'accessibilité alimentaire des individus rencontrés est également contrainte par le coût de la mobilité en milieu rural. La pauvreté monétaire restreint la mobilité des personnes en difficulté et donc leur capacité d'accès à l'alimentation.

2.1. Un arbitrage nécessaire entre le coût du déplacement et le prix de l'alimentation

Dans de nombreux territoires ruraux, l'usage de l'automobile est rendu indispensable par la faiblesse des services de transports autres que scolaires (J.P. Orfeuil, 2004). C'est le cas dans notre territoire d'étude. Or, les populations en situation de pauvreté bénéficient d'un moindre accès à un véhicule personnel en raison du coût du permis de conduire mais également du

budget que nécessite l'achat d'une automobile. Par ailleurs, lorsqu'ils en possèdent une, les ménages défavorisés doivent restreindre leur mobilité car ce mode de transport occasionne des coûts importants. Ces difficultés influencent les pratiques d'achat alimentaires des populations rurales en situation de pauvreté. Elles restreignent leur choix concernant leur lieu d'approvisionnement. Les ménages qui disposent d'un véhicule personnel sont contraints de réaliser un calcul précis, prenant en compte le coût des denrées dans un lieu de distribution donné ainsi que celui du déplacement effectué pour s'y rendre.

« On peut se résigner à faire nos courses ici (Ceyzériat) mais on en a pour son argent. Mais bon, il faut bien qu'ils fassent leur beurre. Sinon qu'est-ce qu'ils y gagnent ? Tu veux payer moins cher, ben use ton essence. On peut faire le choix de faire ses courses ici comme on peut les faire à Bourg, mais au final quand on calcule un minimum ce qu'on dépense en voiture ça équivaut au prix qu'on trouve au petit casino. On paye moins cher au Carrefour à Bourg mais on dépense de l'essence donc ça revient au même » (bénéficiaire Ceyzériat, Ceyzériat).

Le calcul réalisé par l'enquêté l'invite parfois à ne pas s'approvisionner dans le lieu de distribution le plus proche de chez lui, malgré sa proximité. Ce dernier parcourt ainsi quelques kilomètres supplémentaires afin de bénéficier de prix plus avantageux. C'est le cas d'un résident de Saint-Trivier-de-Courtes qui en dépit des frais de déplacements s'approvisionnent à Montrevel-en-Bresse plutôt qu'à Saint-Trivier-de-Courtes pour bénéficier de prix plus attractifs.

« Je vais à Netto à Montrevel, donc ça me fait 17 km quand même parce qu'ici à St Trivier, il n'y a qu'un Intermarché. C'est un Intermarché contact. A Pont de Vaux, il y a aussi un Netto mais c'est pareil, ça fait le même kilométrage, ça fait 17 km. C'est pareil quand j'y vais, j'englobe tout ce dont j'ai besoin, je n'y vais pas pour chercher un truc. Les supermarchés comme Carrefour, Leclerc, les trucs comme ça, ça fait six mois que je n'y ai pas mis les pieds car c'est devenu hors de prix. Malgré les publicités qu'ils font, « carrefour moins cher », c'est exorbitant les prix. Hormis au Leclerc de Bourg où on arrive encore à trouver des prix intéressants car il est énorme. On arrive parfois à trouver de la viande à des prix, de la viande en promo. Alors quand c'est comme ça moi j'achète et je congèle » (Bénéficiaire Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Nizier-le-Bouchoux).

Ce témoignage fait écho aux différentes stratégies d'approvisionnement dont nous avons fait état précédemment. L'enquêté est à la recherche du lieu de distribution le moins cher.

Cependant, ce dernier semble également prendre en compte le coût du déplacement. C'est une variable qui influence sa consommation, «...quand j'y vais, j'englobe tout ce dont j'ai besoin, je n'y vais pas pour chercher un truc». Cet extrait d'entretien ainsi que le témoignage cité précédemment, montrent que les frais occasionnés par les déplacements influencent le choix du lieu d'approvisionnement.

Dans certains cas, cet arbitrage concerne également le choix du lieu de distribution de l'aide alimentaire. L'assistante sociale en charge du secteur de Coligny constate que des familles préfèrent bénéficier d'une quantité de denrées moins importante, dans un lieu de distribution proche de chez elles, que d'une aide largement plus conséquente, distribuée à Bourg-en-Bresse. Ainsi, des personnes éligibles aux restos du cœur, préféreront être orientées vers l'antenne locale Croix-Rouge la plus proche de leur résidence pour éviter des frais liés aux déplacements.

« Certaines personnes qui sont éligibles aux restos du cœur mais qui n'y vont pas. Sur mon secteur, ils n'y vont pas, car ça leur fait faire le trajet de Coligny à Bourg, c'est trop. Pas de possibilités de mettre de l'essence parce que les restos du cœur c'est une fois par semaine. Ils préfèrent être orientés au colis de la Croix-Rouge qui est sur place et ne pas avoir à faire le trajet alors que les colis sont plus conséquents, sont plus importants aux restos du cœur. Les gens vont se limiter par rapport aux aides qui peuvent exister alors que ce serait quand même beaucoup plus intéressant qu'ils soient orientés vers les restos du cœur où les colis sont quand même beaucoup plus importants. Il y aura soit les frais d'essence ou soit que les familles ne sont pas véhiculées, ça arrive » (Assistante sociale en charge du secteur de Coligny)

Les propos tenus par l'assistante sociale témoignent également des difficultés rencontrées par les personnes en situation de pauvreté non véhiculées. Ces dernières ne peuvent choisir la structure dont ils souhaitent bénéficier au regard de leur propre arbitrage. Elle s'impose à eux en raison de leur faible capacité de mobilité.

Nous n'avons eu aucun entretien avec des individus qui ne possédaient pas une automobile. Cependant, leurs difficultés ont parfois été abordées par les enquêtés. Une résidente de Domsure, remarque, par exemple, que certains individus, installés depuis peu dans sa commune, se retrouvent isolés car ils n'ont pas le permis et peu de contacts sur le territoire. Comme le suggère l'enquêtée, dans ce contexte, les personnes peuvent être confrontées à des difficultés d'accès physique à l'alimentation.

« L'épicerie du village est à 3 km et demi donc les gens qui n'ont pas de véhicule, c'est chaud. Et puis moi je vois même les petits jeunes qui viennent s'installer s'ils n'ont pas le permis de conduire, ils sont isolés. Ce n'est pas les gens qui vont frapper à leur porte en disant « est-ce que vous avez besoin de quelque chose », à la limite des voisins. Je pense qu'il y aurait beaucoup à faire dans ce sens-là mais ce n'est pas si simple que ça. C'est compliqué comme dans toutes les petites communes » (Bénéficiaire Beaupont, Domsure).

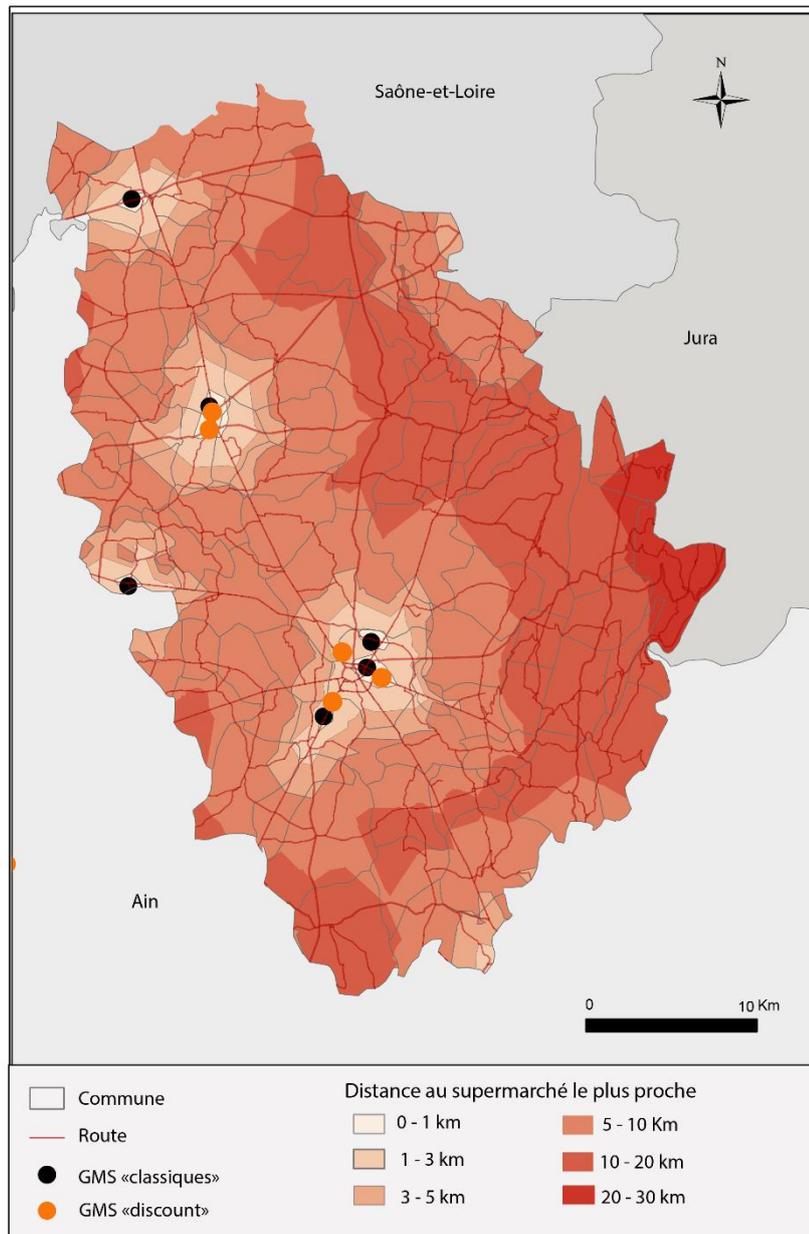
Par ailleurs, la personne rencontrée ne précise pas si « les petits jeunes » dont elle parle bénéficient de revenus suffisants pour s'approvisionner dans l'épicerie du village où les prix sont plus élevés que dans les grandes et moyennes surfaces. Si tel n'est pas le cas, cela peut avoir d'importantes répercussions sur la qualité de leur alimentation. Le choix des aliments peut être davantage restreint que dans un lieu de distribution proposant des produits à des prix plus avantageux.

D'autre part, s'ils sont bénéficiaires de l'aide alimentaire, ils peuvent également rencontrer des difficultés pour accéder aux denrées distribuées par la Croix-Rouge. L'enquêtée citée précédemment est bénéficiaire de l'antenne locale de Coligny mais également bénévole au sein de cette même unité. Dans ce cadre, elle livre certains ménages qui ne peuvent se rendre au point de distribution de l'aide alimentaire le plus proche de chez eux. Ce service est informel. Constatant l'isolement de certains bénéficiaires, les bénévoles de l'antenne locale de Coligny ont fait le choix de livrer les ménages ne pouvant accéder physiquement au soutien proposé. Nous avons pu constater des difficultés similaires lors des distributions effectuées à Ceyzériat. Les ménages qui ne disposent pas d'un véhicule personnel s'arrangent avec d'autres bénéficiaires résidant à proximité de leur lieu d'habitation, souvent dans la même commune. Sans cette entraide plusieurs individus ne pourraient pas accéder à l'aide alimentaire. Cela aurait sans doute des répercussions sur leur budget mais également sur la qualité de leur alimentation.

La moindre mobilité des résidents qui ne sont pas véhiculés ou contraints de limiter leurs déplacements, invite les territoires ruraux à engager une réflexion au sujet de l'accessibilité physique à l'alimentation. Cependant, quelques communes rurales du territoire ne sont absolument pas concernées par cette problématique. En effet, parmi les enquêtés, certains déclarent accéder facilement à un lieu d'approvisionnement qui leur convient. Ces ménages résident à proximité d'une grande ou moyenne surface.

En effet, la distance à parcourir varie considérablement selon la commune de résidence de l'enquêté. La carte ci-dessous témoigne de l'inégal accès des habitants du territoire aux grandes et moyennes surfaces. Nous avons fait le choix de ne pas représenter les épiceries et petits magasins car il s'agit de commerces d'appoint pour les enquêtés. Pareillement, les marchés n'ont pas fait l'objet d'une analyse cartographique car ils ne sont pas fréquentés régulièrement par l'ensemble des personnes rencontrées. Ainsi, la figure proposée témoigne uniquement de l'accessibilité aux grandes et moyennes surfaces (GMS). Les GMS se trouvant à proximité de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse n'apparaissent pas sur la carte. Cependant, elles ont également été prises en compte dans le calcul d'isodistances effectué.

Carte 7: Distance à parcourir pour se rendre au supermarché le plus proche, depuis un point précis du territoire



M.Ferrand, 2017. Source : Google Earth

Cette carte a été réalisée à partir du réseau routier. L'ensemble des routes pouvant être pratiquées en voiture ont été prises en compte pour le calcul des zones isochrones. A la lecture de la figure, nous pouvons constater que les GMS présentes dans le territoire, sont concentrées dans quelques communes. Les résidents de la communauté d'agglomération habitant à proximité de Montrevel-en-Bresse, Saint-Trivier-de-Courtes ou Bourg-en-Bresse semblent

rencontrer certaines facilités pour accéder à ces lieux de distribution alimentaire. A l'inverse, ceux qui résident à l'Est du territoire semblent plutôt contraints dans leur approvisionnement en denrées. Par ailleurs, la carte fait écho aux propos tenus par l'habitant de Saint-Nizier-le-Bouchoux, précédemment rapportés⁴⁰. Les supermarchés discount sont présents uniquement à Montrevel-en-Bresse et dans l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse. Ainsi, en raison de la distance à parcourir, l'accès aux GMS de ce type peut être davantage malaisé pour les populations en situation de pauvreté. Cependant, cette figure ne constitue pas une grille de lecture des stratégies d'approvisionnement des personnes défavorisées. En effet, la lecture de la carte invite à constater la plus ou moins grande accessibilité des ménages aux lieux de distribution, selon leur commune de résidence car nous disposons de cette information pour l'ensemble des enquêtés. Seulement, nous l'avons vu, ces derniers ne s'approvisionnent pas forcément dans le supermarché le plus proche de chez eux en raison des prix et des promotions proposés par les GMS. Par ailleurs, dans le cas où l'individu travaille ou pratique une activité régulière, il peut également regrouper ses déplacements. Cela oriente son choix concernant le lieu de distribution fréquenté. Ainsi, la figure proposée fournit des informations intéressantes mais doit être appréhendée avec un certain recul.

Cependant, la carte ci-dessus suggère également la problématique que peut constituer l'approvisionnement en denrées alimentaires pour les ménages non véhiculés. Certains d'entre eux doivent parcourir plus de 20 km pour se rendre, depuis leur résidence, au supermarché le plus proche. Ce constat nous interroge sur l'éventuelle présence de services de transports et plus largement sur les initiatives mises en place dans les communes disposant de peu de commerces.

2.3. Des pistes d'action pour répondre aux difficultés de mobilité rencontrées par les ruraux en difficulté

Les individus rencontrés déploient des stratégies individuelles afin d'accéder à l'ensemble des denrées dont ils ont besoin tout en limitant les dépenses occasionnées par leurs déplacements. Il s'agit d'un compromis, cela ne permet pas de résoudre les difficultés qu'ils rencontrent. Par ailleurs, concernant les personnes qui ne disposent pas d'un véhicule, aucun ajustement ne semble possible. Quelques lignes de bus, gérées par le département de l'Ain, sont présentes en dehors de l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse mais elles ne desservent évidemment

⁴⁰ p.70, citation, bénéficiaire de la distribution de Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Nizier-le-Bouchoux

pas l'ensemble des communes du territoire. De plus, comme l'indique l'un des enquêtés, les bus sont peu fréquents. Les propos cités constituent une réponse à une question posée lors de l'entretien, « Quels sont les manques au sein du territoire ? »

« Un moyen de se rendre du point A au point B, que ce soit mieux desservi car parfois c'est un, deux cars. Avant d'avoir le permis c'est ce que je connaissais, il n'y avait que deux cars par jour. C'est mal desservi » (Bénéficiaire Ceyzériat, Ceyzériat).

Les acteurs rencontrés semblent pleinement conscients de ces difficultés. L'assistante sociale en charge du secteur de Coligny en fait notamment état au sujet des individus non véhiculés auxquels l'accès aux restos du cœur est proposé. Rappelons-le, la distribution d'aide alimentaire qui est encadrée par les restos du cœur, a lieu à Bourg-en-Bresse.

« Au niveau des transports sur Coligny, il y en a un le matin à 7 heures, 6 heures et demi et puis tu peux rentrer à midi. Les gens ne se sentent pas forcément de se trimbaler les courses pendant une demi-journée et de rester toute la journée avec les courses. Et Marboz, il n'y a pas de transports. A Marboz on est à 20 minutes de Bourg mais il n'y a pas de transport » (Assistante sociale en charge du secteur de Coligny).

Des réponses sont apportées par les associations d'aide alimentaire comme en témoigne la mise en place du dispositif « Croix-Rouge-sur-roues ». Cependant, la structure manque de bénévoles pour que le projet constitue une véritable solution aux difficultés rencontrées par les bénéficiaires ruraux non véhiculés. D'ailleurs, comme nous l'avons précédemment suggéré, la présence d'antennes locales de la Croix-Rouge en milieu rural ne suffit pas à résoudre les problèmes d'accès à l'aide alimentaire de certains usagers. Des bénévoles doivent emprunter leur véhicule personnel pour que l'ensemble des bénéficiaires puissent disposer du colis qui leur est dû. Apporter une solution à la moindre mobilité de certains bénéficiaires de l'aide alimentaire n'est pas chose aisée pour les associations. C'est également le cas pour les acteurs chargés d'organiser le service de transport dans le territoire.

Au regard des frais engendrés par l'entretien des lignes de bus présentes en dehors des pôles urbains, le département privilégie à présent le transport à la demande durant la période estivale mais également tout au long de l'année en ce qui concerne certains trajets. Sur le site du conseil départemental de l'Ain, l'information suivante est stipulée ; « un car qui circule avec un ou deux passagers seulement à bord : cela n'est plus admissible, ni pour l'environnement, ni pour des raisons budgétaires. Toutefois, afin de maintenir un service public même sur des lignes peu fréquentées, le Département a mis en place sur certains trajets ou en période estivale un service de

transport à la demande. Dans ce cas, l'usager qui souhaite prendre le car appelle le transporteur pour lui faire part de sa demande⁴¹ ». D'après ce message, les lignes de bus mises en place par le département sont trop peu utilisées. Une alternative est proposée aux usagers, le transport à la demande. A notre connaissance le prix de ce service n'est pas notifié sur le site du conseil général. Or, cela pourrait être intéressant pour les personnes défavorisées non véhiculées à condition que le tarif soit le même que celui qui est pratiqué sur les lignes régulières, à savoir 4 euros l'aller-retour lorsque l'usager ne dispose pas d'un abonnement. Cependant, l'utilisation du conditionnel est de mise car un billet à 2 euros est une somme pour un ménage dont les ressources économiques sont faibles. D'ailleurs, il est probable que le prix du trajet en bus limite la mobilité des individus ne disposant pas d'un véhicule personnel même s'ils ont accès au service de transport.

Concernant les ménages en difficulté qui disposent d'une automobile, les services proposés ne semblent pas pouvoir leur apporter de solution. Par exemple, dans le cas d'un déplacement en bus, le trajet coûte 2 euros quel que soit le nombre de kilomètres parcourus. Ainsi, dans de nombreuses situations, l'usage du service sera plus onéreux tout en ne permettant pas au résident d'être aussi flexible que lorsqu'il se déplace avec son véhicule personnel. Par conséquent, pour répondre aux deux difficultés de mobilité évoquées, il conviendrait de proposer un service peu contraignant pour l'usager mais également accessible financièrement.

Le covoiturage peut être une solution envisageable. La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, située au Sud de notre territoire d'étude a créé, en 2009, un site internet de covoiturage destinés aux résidents de l'intercommunalité. Moins formel et plus ciblé que ceux qui sont proposés à l'échelle nationale, ce service en ligne aurait été conçu pour « améliorer les déplacements domicile-travail⁴² ». Suite à plusieurs visites du site, nous constatons que les prix pratiqués sont très avantageux. Un aller-retour Bourg-en-Bresse-Ambérieu-en-Bugey, soit l'équivalent de 64 km coûte en moyenne 4 euros au passager du covoiturage. De plus, la plupart des trajets proposés sont réguliers. La mise en place d'un site similaire dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pourrait permettre, aux résidents non véhiculés ou contraints dans leur mobilité par le coût des déplacements, d'accéder au lieu de distribution de leur choix plus aisément. Plusieurs enquêtés nous ont confié ne pas pouvoir se rendre au marché de Bourg-en-Bresse en raison du trajet occasionné. Le covoiturage apporterait sans

⁴¹ Source : http://www.ain.fr/jcms/int_60204/horaires

⁴² Source : <http://www.bugey-cotiere.fr/36790/1-400-covoitureurs-sur-la-plaine-de-lain-ce-nest-quun-debut/>

doute, une réponse à cet obstacle. Comme cela a précédemment été évoqué, certains habitants s'entraident et partagent leurs trajets spontanément. Cependant, il n'est pas toujours évident de se rencontrer et de prendre conscience d'intérêts partagés. Le covoiturage facilite largement la mise en relation des individus souhaitant se déplacer ainsi quel que soit ce qui les motive.

Par ailleurs, certaines pistes peuvent être envisagées afin que les ménages en difficulté puissent accéder aux biens alimentaires sans se déplacer. Il peut s'agir de livraisons dans la commune si plusieurs ménages rencontrent des difficultés de mobilité. A ce sujet, Gilles Bollard, président de la banque alimentaire de l'Ain propose une idée qui concerne davantage le champ de l'aide alimentaire. Ce dernier pense qu'il serait intéressant de développer une épicerie sociale itinérante qui serait destinée à l'ensemble de la population mais dont les prix pratiqués seraient plus faibles pour les ménages en difficulté. Ce lieu de distribution ne ciblerait pas uniquement les personnes en situation de pauvreté. Le président de la banque alimentaire propose d'ailleurs que l'épicerie ne se présente comme sociale. Ce dernier a émis cette idée afin de régler les difficultés qu'engendre la force de l'interconnaissance pour les individus défavorisés. Cependant, un tel projet peut également permettre de résoudre les problèmes de mobilité décrits précédemment. Mettre en place une telle initiative nécessiterait d'importants investissements. Cette réflexion devrait être approfondie afin de concevoir un projet qui puisse être envisageable financièrement. Par ailleurs, une seule épicerie de ce type ne serait pas suffisante pour couvrir les besoins des 76 communes. Un projet d'une telle envergure nécessiterait des subventions. Cependant, étant donné les politiques actuelles de coupes budgétaires, réussir à trouver les subventions nécessaires n'est pas chose aisée à moyen terme. Ainsi, un moyen de financement local pourrait être trouvé à travers un projet d'économie sociale et solidaire qui allierait, par exemple, production agricole et accès à l'alimentation. Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est une option envisageable dans ce cas, à condition de trouver un porteur de projet.

La moindre mobilité des individus défavorisés constitue un réel enjeu dans les territoires ruraux. Par conséquent, cette variable semble indispensable à prendre en compte dans la conception de projets visant à faciliter l'accès des populations rurales à une alimentation de qualité.

Conclusion

« *La précarité en milieu urbain, c'est l'exclusion. La précarité en milieu rural, c'est la réclusion* », telle est l'observation recueillie par l'association Alfa 3a, à l'occasion de la tenue de tables rondes, réunissant institutionnels et associatifs impliqués dans la lutte contre la pauvreté, dans le département de l'Ain⁴³. Ce constat souligne l'isolement auquel de nombreux ruraux en situation de pauvreté doivent faire face. Isolés car parfois éloignés des dispositifs d'aide. Isolés car davantage confrontés au regard de la société locale. Les populations rurales sont souvent perçues comme protégées de la pauvreté et de l'exclusion en raison des solidarités locales qui existeraient à la campagne. Dans le cas de notre étude, sans doute, certains individus intégrés dans le territoire le sont. Seulement, ce n'est pas le cas de tous. Nous avons pu constater que les ménages résidant depuis peu en milieu rural bénéficient rarement d'un réseau d'entraide. Ils semblent davantage pâtir de la forte interconnaissance en présence sur le territoire, que d'en tirer profit. Ce phénomène peut également constituer un obstacle pour les individus défavorisés, installés depuis longtemps dans le territoire et qui s'y identifient. En effet, la crainte de voir leur situation personnelle exposée peut les contraindre dans l'accès à certaines aides, notamment l'aide alimentaire. Approfondir l'étude de ces situations en menant une enquête exclusivement auprès de cette population serait intéressant à plusieurs égards. Cela permettrait de prendre connaissance de la manière dont les individus ne souhaitant pas témoigner de leurs difficultés auprès des intervenants sociaux les appréhendent. Par ailleurs, il s'agirait de connaître leurs attentes en matière d'aide, notamment en ce qui concerne le soutien alimentaire. Ainsi, cela permettrait d'identifier les initiatives auxquelles ils accepteraient de participer. Ce serait riche d'enseignements pour proposer une alternative à l'aide alimentaire « classique » ou repenser celle-ci à l'échelle d'un territoire.

Cette étude témoigne de certaines difficultés d'accès à l'alimentation dans l'espace rural de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Elle renseigne également sur la diversité des stratégies que peuvent déployer les ménages ruraux pour accéder à une alimentation qui soit la plus diversifiée possible. A ce sujet, nous pouvons constater la récurrence d'un discours valorisant la cuisine au détriment des plats industriels. Les enquêtés apparaissent comme soucieux vis-à-vis de leur alimentation et ce d'autant plus lorsqu'ils ont des enfants. Ainsi, les personnes rencontrées témoignent d'une certaine exigence qualitative

⁴³ Source : http://www.unaf.fr/IMG/pdf/ALFA3A_synthese_enquete_pauvrete-precarite-ain.pdf

dans le choix des denrées consommées, notamment en ce qui concerne la qualité nutritionnelle de ces dernières. Cependant, malgré leurs efforts, ces derniers rencontrent des obstacles pour suivre les recommandations en la matière, ce qui est source de tensions. Les stratégies mises en place par les ménages ruraux en situation de pauvreté, peuvent constituer un point de départ pour construire des initiatives adaptées à leurs besoins. Dans ce cadre, il serait intéressant d'élargir l'étude à d'autres territoires ruraux en menant une enquête auprès d'un plus grand nombre d'individus. Cela permettrait, sans doute, d'identifier d'autres stratégies d'accès à l'alimentation mais également de potentiels projets d'habitants. Par ailleurs, il apparaît également pertinent d'élargir l'enquête afin de nuancer les résultats évoqués. L'attrait des enquêtés pour la cuisine, peut ne pas être partagé par l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Seule une étude plus large pourrait en rendre compte.

Par ailleurs, nous constatons que la moindre mobilité des individus en situation de pauvreté les restreint dans leurs choix alimentaires. Ces derniers doivent opérer un arbitrage afin d'accéder au lieu de distribution le plus avantageux financièrement. Délicat de trouver une solution à ce problème. Cependant, cette caractéristique, davantage rurale, doit être considérée tant les enjeux qu'elle soulève sont importants. Ainsi, « cachée » mais bien présente, la pauvreté rurale en termes alimentaire doit être appréhendée à l'aune de ses spécificités par les pouvoirs publics. Celles-ci diffèrent sans doute d'un territoire rural à l'autre. Cette hétérogénéité doit également être considérée.

Bibliographie

Pauvreté, mesures et définitions

Bresson M., 2007, « La pauvreté est-elle encore une question sociologique d'actualité ? Un enjeu de définition, de méthode et de théorie », *Pensée plurielle*, vol.3, n°16, p. 9-17.

Castel R., « Individus, risques et supports collectifs », *Idées économiques et sociales*, 2013, n° 171, p. 24-32.

Charbonnel J-M., 2013, *La pauvreté en France. Permanences et nouveaux visages*, Paris, La Documentation Française, 173 p.

Lefèvre S., Boismenu G., Dufour P., 2011, *La pauvreté : quatre modèles sociaux en perspective*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 209 p.

Lemieux C., 2011, « Pauvreté : " cancer de l'assistanat " ou devoir d'assistance ? », *Alternatives économiques*, n°304, p. 91-91.

Martinache I., 2013, « Pauvreté et exclusion. Des notions toutes relatives », *Idées économiques et sociales*, n° 171, p. 4-9.

Oheix G., 1981 : "Contre la précarité et la pauvreté - 60 propositions", *Hommes et migrations*, 31p.

Pan Ké Shon J.L, 2015, « Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 », INSEE, p.63

Paugam S., 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, 2009 (4^{ème} édition), p.256.

Paugam S., 2001, « Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion en Europe », *Etudes rurales*, 159-160, p.73-96.

Paugam S., 2005, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, PUF, 312p.

Paugam S., 2006, « Les trois formes de la pauvreté en Europe », *Sciences humaines*, n°168, p. 28-28.

Paugam S., 2011, *Repenser la solidarité*. Paris, Presses Universitaires de France, 1008 p.

Pierret R., 2013, « Qu'est-ce que la précarité ? », *Socio*, p.307-330.

Simmel G., 1998, *Les pauvres*, Paris, PUF, 108 p.

Sirven N., 2007, « De la pauvreté à la vulnérabilité : Evolutions conceptuelles et méthodologiques », *Mondes en développement*, vol.4, n°140, p.9-24.

Wresinski J., 1987, Rapport sur la Grande pauvreté et précarité économique et sociale, 113p.

Rapport de l'ONPS, 2001-2002, 127 p.

La pauvreté en milieu rural

Abjean A., 2015, « Pauvretés en milieu rural : retours sur les premiers travaux de la mission régionale d'information sur l'exclusion », *Pour*, n° 225, p. 191-195.

Balley C., Lenormand P., Mathieu N., 1992, « Territoire rural, RMI, pauvreté », *Sociétés contemporaines*, vol.9, n°1, p. 53-75.

Berthod-Wurmser M., Ollivier R., Raymond O., Villers S. et Fabre D., 2009, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Paris, Inspection générale des affaires sociales (Igas) et Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), 218p.

Boulineau E., Guy F., 2015, « L'espace rural : un oublié des mesures européennes de lutte contre la pauvreté ? », *Pour*, n°225, p. 41-47.

Chevallier M., Dellier. J., Richard F., 2015, « Les vertus discutables des circuits de proximité au regard de la précarité en milieu rural. Le cas du Limousin », *Pour*, n° 225, p. 237-243.

De Sousa A., 2010, « La pauvreté en milieu rural », *Pour*, n°205-206, p. 7-11.

Grésillon E., Frédéric A., Sajaloli B., 2016, *La France des marges*, Paris, Armand Colin, 146p.

Hochedez C., Mialocq M., 2015, « Précarités et marginalités en milieu rural. Introduction », *Pour*, n° 225, p. 19-25.

Lyet P., 2015, « De la fragilité à la réclusion sociale et de l'assistance au développement territorial : des dynamiques d'inclusion en secteur rural », *Vie sociale*, n°11, p. 193-203.

Maclouf P. (dir.), 1986, *La pauvreté dans le monde rural*, Paris, L'Harmattan, 329p.

Marajo Petizon E., 2014, Comprendre et prévenir la précarité alimentaire : Le cas des agriculteurs en France, le rôle des circuits courts, Master recherche Agriculture, Alimentation et Développement Durable, sous la direction de Yuna Chiffolleau. Organisme d'accueil : UMR 0951 Innovation et Développement dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, Projet Casdar CODIA, 129p.

Pagès A., 2004, *La pauvreté en milieu rural*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 199p.

Pagès A., 2011, « Exclusions et vulnérabilités, solidarités et dépendances », *Informations sociales*, n° 164, p. 87-96.

Pagès A., 2015, « Pauvreté et précarités en milieu rural. Retour sur expérience et essai de mise en perspective », *Pour*, n° 225, p. 35-40.

Roi C-S, 2016, « Vivre le manque en Picardie. Les campagnes de la pauvreté », *Communications*, n° 98, p. 37-51.

Sondag A., 2005, *On ne supprimera jamais la pauvreté*. ERES, 2005, 120 pages.

Tallon H., 2015, « Pauvreté et précarité dans les espaces ruraux: quelle voie pour une lecture géographique du phénomène ? » 52e colloque de l'ASRDLF Territoires méditerranéens, agriculture, alimentation et villes, Montpellier, France, 16p.

Alimentation et pauvreté, études

Amistani C., Terrolle D., 2008, « L'alimentation des sans-abri », *Anthropology of food*.

Andrieu, E., *et al.*, 2005, « L'alimentation comme dimension spécifique de la pauvreté. Approches croisées de la consommation alimentaire des populations défavorisées », *Les Travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, p.247-277.

Badia B., *et al.*, 2014, « Inégalités sociales et alimentation : Quels sont les besoins et les attentes en termes d'alimentation des personnes en situation d'insécurité alimentaire et comment les dispositifs d'aide alimentaire peuvent y répondre au mieux ? », *FORS-Recherche sociale*, p.182.

Balley C., Lenormand P., Mathieu N., 1992, « Territoire rural, RMI, pauvreté », *Sociétés contemporaines*, vol.9, n°1, p. 53-75.

Calvo E., 1992, « Sciences sociales, alimentation et développement : images, métaphores et apories ». *Tiers-Monde*, n°132, p.727-742.

Cavaillet F., Darmon N., Lhuissier A., 2006, « L'alimentation des populations défavorisées en France. Synthèse des travaux dans les domaines économique, sociologique et nutritionnel », *Les Travaux de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale*, p.279-321.

Cazeneuve J., « Le phénomène social total », *Encyclopédia Universalis*, p.3.

Darmon N., *et al.*, 2010, L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France. *Lettre de l'Onpes*, p.1-6.

Darmon N., Carlin G., 2013, « Alimentation et inégalités sociales de santé en France » *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, p.233-239.

De Garine I., 1988, « Anthropologie de l'alimentation et pluridisciplinarité », *Ecol.Hum*, n°2, p.21-40.

De Saint Pol T., 2017, « Les évolutions de l'alimentation et de sa sociologie au regard des inégalités sociales », *L'Année sociologique*, vol.67, p.11-12.

Etude Abena, 2013, « Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire, Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES), 184p.

Lepeltier C., 2011, « L'empowerment dans les « ateliers cuisine » : entre enjeux et pratique », *Vie sociale*, n° 3, p. 51-63.

Moreau de Bellaing L., 1998, « L'alimentation chez les sans domicile fixe », *Journal des anthropologues*, p.135-141.

Mundler P., Rouchier J., 2016, *Alimentation et proximités : Jeux d'acteurs et territoires*, Dijon, Educagri Editions, p.462.

Paturol D., Marajo-Petitzon É., Chiffolleau Y., 2015, « La précarité alimentaire des agriculteurs », *Pour*, n° 225, p. 77-81.

Paturol D., Carimentrand A., 2016, « Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? », *RIODD*, 26 p.

Poulain J-P., 2009, *Sociologie de l'obésité*, Paris, Presses Universitaires de France, p.368.

Poulain J-P, Tibère L., 2008, « Alimentation et précarité », *Anthropology of food*.

Prieur E., « Le travail social face à la pauvreté », *Pensée plurielle*, n°16, p. 19-27.

Ramel M. et al., 2016, *Se nourrir lorsqu'on est pauvre : analyse et ressenti des personnes en situation de précarité*, Editions Quart Monde, 188p.

Reisig V., Hobiss A., 2000, « Food deserts and how to tackle them : a study of one city's approach », *Health Education Journal*, vol.59, p.137-149.

Thouvenot A., 2013, « Aide alimentaire : les pauvres doivent-ils être condamnés à manger les surplus de notre société de consommation ? », *Sens-Dessous*, n° 12, p. 43-50

Politiques publiques

Damon J., 2007, « Protection sociale et lutte contre l'exclusion. Regards critiques sur le « partenariat » », *Horizons stratégiques*, n° 3, p. 82-97.

Hochedez C., Le Gall J., 2016, « Justice alimentaire et agriculture : introduction. Justice spatiale - spatial justice », Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UMR LAVUE 7218, Laboratoire Mosaïques.

Manzon E., 2012, « Le PNA et l'accès de tous à une bonne alimentation : exemples d'actions en Rhône-Alpes », *Pour*, n° 215-216, p. 305-312.

Définir l'espace rural

Schmitt B., Goffette-Nagot F., 2000, « Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique », *Économie rurale*, n°257, pp. 42-55.

Pauvreté et mobilité

Jouffe Y., 2014, « La mobilité des pauvres. Contraintes et tactiques », *Informations sociales*, vol. 182, n°2, p. 90-99.

Jouffe Y. *et al.*, 2015, « Faire face aux inégalités de mobilité », *Cybergeog : European Journal of Geography*.

Orfeuil J.-P. (dir.), 2004, « Accessibilité, mobilité, inégalités : regards sur la question en France aujourd'hui », *Transports, pauvretés, exclusions : pouvoir bouger pour s'en sortir*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube.

Sitographie

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1320> , consulté le 17 juin 2017

<http://www.gouvernement.fr/action/une-nouvelle-politique-de-l-alimentation>, consulté le 20 juin 2017

<http://www.mangerbouger.fr>, consulté le 25 juillet 2017

http://www.agglo-seine-eure.fr/La-politique-de-la-ville-c-est-quoi_a102.html, consulté le 10 septembre 2017

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000022197698&dateTexte=vig> , consulté le 10 septembre 2017

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/politique-ville/politique-ville.shtml>, consulté le 5 septembre 2017

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/analyse641310.pdf>, consulté le 12 septembre 2017

<https://www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ140210592.html>, consulté le 20 septembre 2017

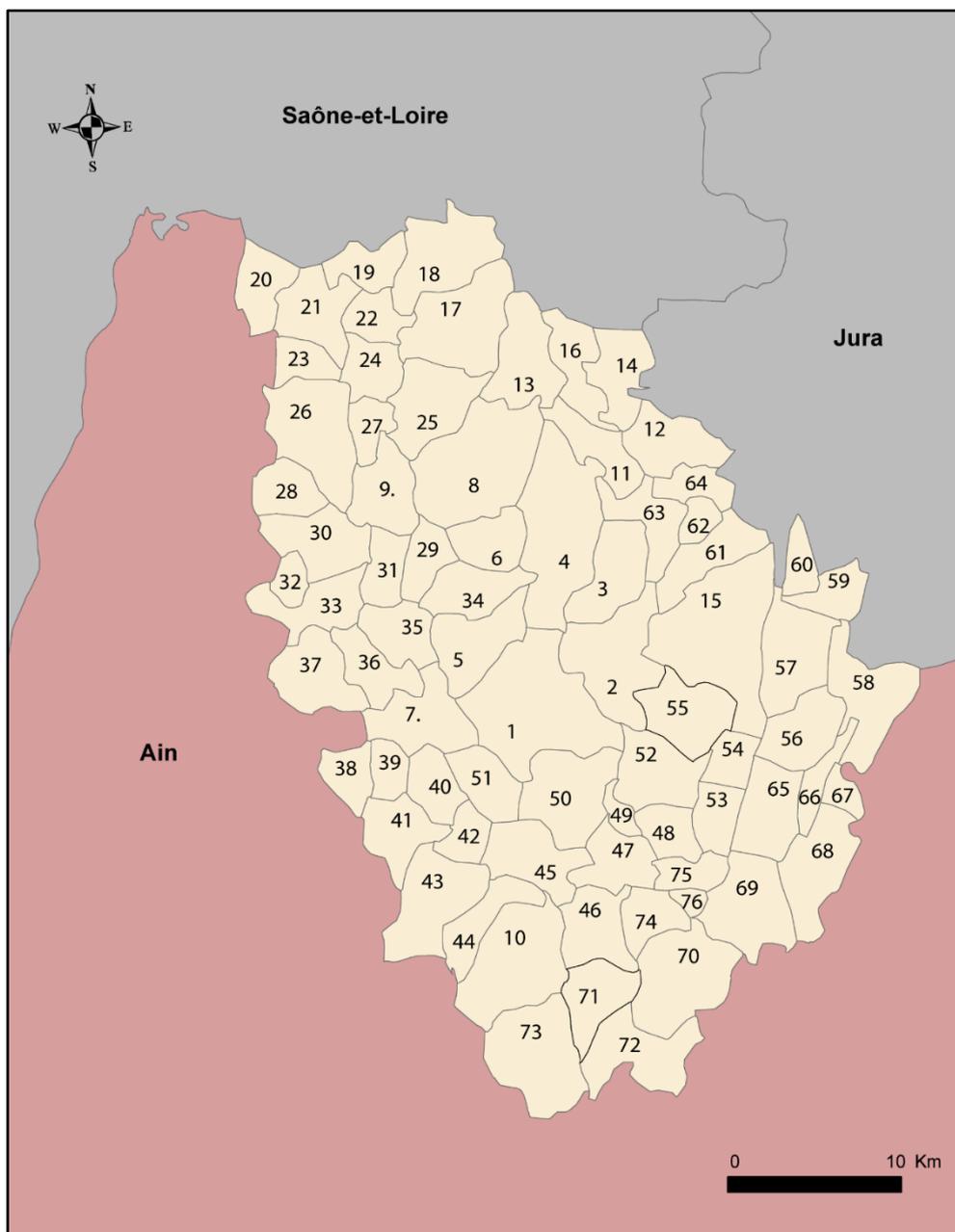
http://www.unaf.fr/IMG/pdf/ALFA3A_synthese_enquete_pauvrete-precarite-ain.pdf, consulté le 21 septembre 2017

Articles de presse

<http://www.humanite.fr/en-milieu-rural-linsecurite-alimentaire-est-invisible-554882>, consulté le 19 avril 2017

Annexe

Carte 8: Les 76 communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse



M.Ferrand, 2017.

Légende

1. Viriat	27. Saint-Jean-sur-Reyssouze	50. Bourg-en-Bresse
2. Saint-Etienne-du-Bois	28. Bereziat	51. Saint-Denis-lès-Bourg
3. Beny	29. Malafretaz	52. Jasseron
4. Marboz	30. Marsonnas	53. Ramasse
5. Attignat	31. Montrevel-en-Bresse	54. Drom
6. Etrez	32. Saint-Sulpice	55. Meillonas
7. Polliat	33. Saint-Didier-d'Aussiat	56. Simandre-sur-Suran
8. Foissiat	34. Cras-sur-Reyssouze	57. Chavannes-sur-Suran
9. Jayat	35. Saint-Martin-le-Chatel	58. Corveissiat
10. Lent	36. Curtafond	59. Germagnat
11. Pirajoux	37. Confrancon	60. Pouillat
12. Coligny	38. Vandeins	61. Courmangoux
13. Cormoz	39. Montcet	62. Verjon
14. Domsure	40. Buellas	63. Villemotier
15. Val-Revermont	41. Montracol	64. Salavre
16. Beaupont	42. Saint-Remy	65. Villereverusure
17. Saint-Nizier-le-Bouchoux	43. Saint-Andre-sur-Vieux-Jonc	66. Grand-Corent
18. Curciat-Dugalon	44. Servas	67. Cize
19. Vernoux	45. Peronnas	68. Hautecourt-Romaneche
20. Vescours	46. Certines	69. Bohas-Meyriat-Rignat
21. Saint-Trivier-de-Courtes	47. Montagnat	70. Saint-Martin-du-Mont
22. Courtes	48. Ceyzériat	71. La Tranclière
23. Servignat	49. Saint-Just	72. Druillat
24. Montenay-Montlin		73. Dompierre-sur-Veyle
25. Lescheroux		74. Tossiat
26. Saint-Julien-sur-Reyssouze		75. Revonnas
		76. Journans

M.Ferrand, 2017.

Table des cartes

Carte 1 : La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse : un territoire polarisé par une ville centre.....	3
Carte 2: La communauté d'agglomération selon le zonage en aires urbaines 2010.....	37
Carte 3 : Une population concentrée dans l'unité urbaine de Bourg-en-Bresse.....	38
Carte 4: Occupation du sol à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.....	39
Carte 5 : Taux de pauvreté par zones d'emploi, en 2013, dans le département de l'Ain.....	41
Carte 6 : Revenu médian des communes de l'agglomération, en 2013.....	43
Carte 7: Distance à parcourir pour se rendre au supermarché le plus proche, depuis un point précis du territoire.....	79
Carte 8: Les 76 communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.....	93

Table des schémas

Schéma 1: La pauvreté en termes alimentaire : principales politiques	21
Schéma 2: Accès des ruraux à l'aide alimentaire	47

Table des matières

Remerciements :	1
Introduction :	2
Partie 1 – Les liens entre pauvreté et alimentation, un objet de recherches.....	5
1. La pauvreté en termes alimentaire, quelles spécificités ?	5
1.1. La pauvreté, une notion relative	5
1.1.1. La pauvreté, une prénotion ?	6
1.1.2. De la difficulté de mesurer la pauvreté	7
1.1.3. Un « statut social » défini vis-à-vis du reste de la société	10
1.2. L'alimentation, dimension spécifique de la pauvreté	12
1.2.1. L'alimentation, marqueur de pauvreté	12
1.2.2. Définitions et notions liées aux difficultés d'accès à l'alimentation	14
1.3. Etat des lieux des politiques publiques luttant contre la pauvreté alimentaire	19
1.3.1. Plusieurs entrées alimentation et accessibilité sociale	19
1.3.2. Regard croisé sur les politiques publiques menées dans l'espace urbain et en milieu rural	21
2. Pauvreté et alimentation en milieu rural, un problème qui ne se pose pas ?	24
2.1. L'insécurité alimentaire en milieu rural, un impensé des recherches sociales ?	24
2.1.1. Des recherches qui se concentrent sur le milieu urbain	25
2.2.2. En milieu rural, des travaux davantage menés sur la pauvreté agricole	26
2.2. Pourtant, des difficultés parfois spécifiques au milieu rural	28
2.2.2. Une pauvreté cachée mais bien présente	28
2.2.3. Une pauvreté qui se dévoile sous de multiples visages	29
Partie 2 – Appréhender la pauvreté dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, identification, dispositifs d'aide et limites.....	31
1. Méthodologie et terrain d'étude	31
1.1. Méthodologie de la recherche	31
1.2. Etat de la pauvreté dans le département de l'Ain.....	36
1.3. Acteurs et dispositifs d'aide au sein du territoire	44
2. Accepter l'aide alimentaire, se résoudre à exposer ses difficultés personnelles	48
2.1. « Tout arrive aux oreilles de tous », les raisons d'une pauvreté silencieuse	48
2.2. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, des habitants qui ne s'identifient pas au territoire	55
Partie 3. Difficultés d'accès à l'alimentation et stratégies d'adaptation dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.....	61
1. Des stratégies mobilisées pour accéder à une alimentation de « qualité »	61

1.1.	De la richesse de la « débrouille » des ménages ruraux en situation de pauvreté.....	62
1.1.1.	Des difficultés d'accès à certaines catégories de produits	62
1.1.2.	A la recherche des prix les plus intéressants ou la sélection des lieux de distribution alimentaires	63
1.1.3.	En cuisine, « rien ne se perd, tout se transforme »	65
1.1.4.	Le jardin, une opportunité d'économies	66
1.2.	Une exigence qualitative en matière d'alimentation, une autre définition du « bien manger ».....	68
1.2.1.	Sensibiliser à une « bonne alimentation », une nécessité pour les intervenants sociaux	68
1.2.2.	Cuisiner, une activité valorisée par les enquêtés	70
1.2.3.	Les préconisations nutritionnelles, entre volonté de les suivre et problèmes d'accessibilité sociale	72
2.	Se déplacer en milieu rural, un facteur discriminant pour accéder à l'alimentation	74
2.1.	Un arbitrage nécessaire entre le coût du déplacement et le prix de l'alimentation	74
2.3.	Des pistes d'action pour répondre aux difficultés de mobilité rencontrées par les ruraux en difficulté	80
	Conclusion	84
	Bibliographie.....	86
	Sitographie	92
	Articles de presse	92
	Annexe.....	93
	Table des cartes.....	95
	Table des schémas.....	96
	Table des matières	97